



# Le parcours des étudiants étrangers africains en France

Yann Elimbi

► **To cite this version:**

Yann Elimbi. Le parcours des étudiants étrangers africains en France. Science politique. 2012. <dumas-00761402>

**HAL Id: dumas-00761402**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00761402>**

Submitted on 5 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne  
UFR 11 - Science Politique

**Le parcours des étudiants étrangers africains en France**

*Mémoire de master 2 recherche Sociologie et institutions du politique*

**Présenté par M. Yann Elimbi**

**Sous la direction de Mme Brigitte Gaïti**

**Année universitaire 2011 – 2012**

L'UNESCO définit l'étudiant étranger comme : «une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente» (1999)

L'accroissement du nombre des étudiants étrangers dans les universités constitue l'une des dimensions du développement de l'enseignement supérieur en France . Le document « Repères et références statistiques sur les enseignements , la formation et la recherche »<sup>1</sup> décrit toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'enseignement supérieur . Ce document est publié chaque année et donne ainsi des chiffres assez précis . Ce document indique que dans l'enseignement supérieur français , le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Entre 1998 et 2005, ce nombre a progressé de 74,8 % . Le nombre d'étudiants étrangers progresse dans toutes les formations en 2010 passant de 278 139 en 2009 à 284 659 en 2010 (annexe 1) . La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole. Au vu de ces chiffres la France est le troisième pays d'accueil au monde pour les étudiants étrangers après les États-Unis et le Royaume-Uni .

La question des étudiants étrangers a tout d'abord fait l'objet d'un traitement à travers les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur ou encore l'Observatoire national de la Vie Étudiante. Dans ces publications officielles , la question des étudiants étrangers était abordée sous l'angle quantitatif c'est à dire voir quel est le nombre d'étudiants étrangers présents en France , quelle part ils représentent dans la population étudiante française .

Cette question est donc traitée à travers des rapports comme celui présenté par Alain Claeys<sup>2</sup> à l'Assemblée Nationale par exemple .

Les travaux de Emmanuel Amougou<sup>3</sup> , Serge Slama<sup>4</sup> , Latreche<sup>5</sup> et de bien d'autres introduisent une nouvelle vision de la question à travers notamment la prise en compte des démarches à faire (visa , titre de séjour) , l'aspect du travail des étudiants étrangers , les préfetures , la logique du soupçon qui repose

---

1

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2011

**2** *Rapport d'information , L'accueil des étudiants étrangers enjeu commercial ou priorité éducative enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 22 Septembre 1999 et présenté par Alain Claeys*

**3** AMOUGOU Emmanuel , *Étudiants d'Afrique noire en France , une jeunesse sacrifiée ?* , Editions l'Harmattan , 1997 , 137 pages

**4** SLAMA Serge , *La fin de l'étudiant étranger* , issu d'un mémoire de troisième cycle (DEA Libertés Publiques et Droits de l'Homme à l'Université de Paris X – Nanterre) , L'Harmattan ,1999

**5** LATRECHE A., *La migration internationale des étudiants: le cas des étudiants maghrébins en France*, thèse de 3ème cycle, Université Paris 1. 1999, p. 221

sur les étudiants . Tous ces aspects dits qualitatifs nourrissent la réflexion et la compréhension du monde des étudiants étrangers .

Loin de contredire les apports des analyses quantitatives , l'analyse qualitative a participé à une meilleure compréhension de la condition des étudiants étrangers . C'est cette évolution qui a influencé ma recherche en ce sens où pour comprendre le parcours des étudiants à travers les conditions de vie des étudiants , la question du logement , le recours au travail , les demandes de titres de séjour , il faut prendre en compte toutes les différentes dimensions de ce parcours . Les différents aspects de l'étude des étudiants étrangers , à savoir le quantitatif et le qualitatif , sont des pistes intéressantes pour comprendre le parcours des étudiants étrangers . Pour analyser le parcours des étudiants étrangers il faut pouvoir montrer comment ils viennent en France , pourquoi ils viennent , comment ils vivent une fois sur le territoire ; c'est l'aspect qualitatif. Mais il faut aussi voir quelle est la proportion des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur . Les premiers ouvrages qui se sont intéressés à la question des étudiants étrangers l'ont fait sous un angle quantitatif où la question était uniquement de savoir combien il y a d'étudiants étrangers qui arrivent en France , combien sont inscrits dans l'enseignement supérieur . C'est le cas du dossier du Ministère de l'Éducation Nationale publié en Juin 2004<sup>6</sup> . Mais , l'aspect qualitatif a très vite été perçu comme déterminant pour comprendre la condition des étudiants étrangers . Ainsi Saeed Paivandi écrit avec Ronan Vourc'h un article pour l'Observation de la Vie Étudiante<sup>7</sup> ou encore le travail de Victor Borgogno , Jocelyne Streiff-Fenart , Lise Vollenweiderandresen et Valérie Simon qui analyse les trajectoires et le devenir des étudiants étrangers en France. Les travaux quantitatifs sont à l'image des publications de la Direction de l'évaluation et de la prospective qui dépend du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

---

6

Teissier C., Theulière M., Tomasini M., « Les étudiants étrangers en France », *dossier n° 153*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, juin 2004.

7 Paivandi Saeed et Vourc'h Ronan – *Profils et conditions de vie des étudiants étrangers* – OVE Infos n°12, juin 2005

Ces travaux s'intéressant au qualitatif ne considèrent plus le sujet des étudiants étrangers comme simplement une addition d'individus mais aussi comme des conditions de départ et de vie diverses . Ainsi Anne-Françoise Dequire analyse la souffrance du monde des étudiants dans un article<sup>8</sup> où elle montre que les étudiants souffrent et sont en situation de précarité . Même si son article n'a pas pour fondement les étudiants étrangers , il est en relation avec les autres travaux qualitatifs s'y rattachant .

Au sein des recherches sociologiques , les étudiants étrangers étaient analysés quantitativement , selon leur nombre , leur part au sein de la population étudiante française mais avec les apports du qualitatif , le quantitatif est nourri par de nouvelles notions comme celles des conditions de vie comme l'ont fait Paivandi et Voure'h<sup>9</sup> , du devenir des étrangers ou encore du traitement des étudiants étrangers par les autorités publiques<sup>10</sup> .

Cette revue de ce qui a été fait avant permet de voir que la question de l'étudiant étranger a connu une évolution dans le champ scientifique . Le quantitatif n'a jamais disparu , il a simplement été complété d'une dimension qualitative qui permet de mieux saisir le monde des étudiants étrangers . Le nombre de visas délivrés masque les démarches qu'il faut effectuer pour l'obtenir , le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités n'indique rien des conditions de vie des étudiants ni même des démarches en préfecture qu'ils effectuent . Le qualitatif et le quantitatif sont interdépendants car l'un met l'autre en résonance. Ainsi les statistiques gardent une place importante.

Au vu des statistiques fournies , on constate que les étudiants étrangers sont principalement des Africains. Si on prend en compte les étudiants d'origine africaine (Maghreb et le reste de l'Afrique) , ces derniers représentent 44% des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2010-2011 (annexe 2). La recherche se concentrera sur ces derniers et plus particulièrement sur leur parcours de la demande de visa à leur arrivée en France . Le grand nombre d'étudiants africains s'explique assez aisément .

La France est un ancien empire colonial dont les colonies étaient principalement africaines . La fin

Dequire Anne-Françoise , « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance » , *Pensée plurielle*, 2007/1 n° 14, p. 95-110.

9 Paivandi S., Voure'h R., « Profils et conditions de vie des étudiants étrangers », *OVE Infos*, n° 12, juin 2005.

10 SLAMA Serge , *La fin de l'étudiant étranger* , issu d'un mémoire de troisième cycle (DEA Libertés Publiques et Droits de l'Homme à l'Université de Paris X – Nanterre) , L'Harmattan ,1999

de la colonisation n'a pas entraîné la fin des relations entre la France et ses anciennes colonies . Les citoyens des anciennes colonies (Algérie , Maroc , Cameroun , Sénégal par exemple) ont une proximité culturelle avec la France qui peut sembler "naturelle" et évidente du fait de l'histoire commune qui les unit . Dans ces pays , le français est très souvent une des langues officielles si ce n'est l'unique . L'Europe en général et la France en particulier sont parfois perçus , dans l'imaginaire collectif , comme des lieux où la réussite est chose facile ou du moins beaucoup plus facile que dans leurs pays d'origine .

Cette proximité culturelle et linguistique couplée au pouvoir d'attraction qu'exerce la France sur certains Africains expliquent en partie la forte présence des étudiants issus du continent africain dans les universités françaises . Mais ici , l'attractivité de la France ne sera point remise en cause . Si les étudiants étrangers viennent en France c'est parce que la France a un certain pouvoir d'attractivité sur ces derniers . Il ne s'agit donc pas ici de questionner l'attractivité de la France mais plutôt de voir quels sont les motifs , motivations liés à l'arrivée des étudiants étrangers en France . Une fois les motivations questionnées , il est important de savoir aussi comment ces étudiants vivent une fois sur le territoire français .

Les conditions de vie , les conditions d'accueil des étrangers en général et des étudiants étrangers en particulier font parfois l'objet de publications (livres , articles , prospectus de dénonciation) mais très peu se sont attelées à analyser le parcours des étudiants étrangers depuis leur arrivée y compris les démarches faites auprès des services consulaires français dans le pays d'origine .

Ce " vide " est intéressant en ce sens où il y a peut-être matière à fournir une nouvelle grille d'analyse sur des phénomènes qui en eux mêmes ne sont pas nouveaux . Il n'est point ici question de prétendre réinventer l'analyse des conditions de vie des étrangers mais plutôt de voir cette réalité sous un nouvel angle .

L'objet en lui même , comme rappelé précédemment , n'est pas une nouveauté mais la grille d'analyse l'est un peu plus . Ce sujet a ceci d'intéressant qu'il peut être analysé de plusieurs façons . Les étudiants étrangers peuvent être analysés à la fois au niveau de la condition d'accueil en préfecture , au niveau des solidarités qui les unissent , etc .

Il sera ici question de voir quelles sont les étapes du parcours des étudiants étrangers , comment celui-ci se déroule .

La France , loin d'être contre l'arrivée des étudiants étrangers , a mené une politique pour attirer ces derniers .

En 2007 , Nicolas Sarkozy , alors Ministre de l'Intérieur , prônait l'immigration choisie. Le 10 mai 2011, lors d'une réunion du G8. Alain Juppé , alors Ministre des Affaires Étrangères , exhortait l'enseignement supérieur à briller à l'international : « Dans un environnement où la connaissance et l'innovation sont des facteurs essentiels de la compétitivité, [la mobilité internationale étudiante]

devient un enjeu majeur de la compétition économique mondiale, tant par son importance financière que par les potentiels qu'elle développe. Pour nos écoles et nos universités, elle constitue un élément essentiel de l'accès à l'excellence » , affirmait le ministre des Affaires étrangères. Trois semaines plus tard , la circulaire du 31 Mai – appelée aussi Circulaire Guéant du nom du Ministre qui l'a mise en place - était lancée . Cette situation où des membres d'un même gouvernement se contredisent à quelque jours d'intervalle est symptomatique de cette difficulté à régler la situation des étudiants étrangers . D'un côté la France , pour le rayonnement de ses universités et pour attirer de nouveaux cerveaux , a besoin des étudiants étrangers . De l'autre côté , une fois les études terminées , la France ne sait pas quoi faire de ces mêmes étudiants . Leur accorder un changement de statut signifie leur donner le droit de rester indéfiniment sur le territoire français . Il y a donc ici des intérêts divers derrière , ce qui signifie des méthodes diverses pour affronter la situation.

Le 31 mai 2011, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, et Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, ont envoyé aux préfets une circulaire durcissant les conditions d'obtention d'un permis de travail. L'objectif est chiffré : passer de 30 000 visas de travail à 20 000. Victimes collatérales de ce tour de vis : les étudiants étrangers, y compris les diplômés de nos plus grandes écoles : HEC, Centrale, Sciences Po. La méthode : la multiplication des démarches nécessaires. Le nombre de pièces demandées pour obtenir le changement de statut d'étudiant à salarié a explosé. Certaines demandes sont difficiles à satisfaire, ainsi faut-il une copie de son diplôme, mais bien souvent, entre la fin du cursus et la délivrance dudit document, il s'écoule environ six mois.

La définition de l'étudiant étranger donnée par l'UNESCO donne un aperçu général de l'étudiant étranger mais il est nécessaire de revenir sur ce que c'est qu'un étudiant étranger . La définition est indispensable à la compréhension de la question du parcours des étudiants étrangers .

« La définition la plus simple serait de dire que les étudiants étrangers sont tous les étudiants qui ne sont pas de nationalité française. »<sup>11</sup> . Cette définition est très générale et donne à voir de façon globale ce que c'est qu'un étudiant étranger . Cette définition renvoie à la notion juridique de l'étranger qui est celui qui n'appartient pas à la nation et qui n'a donc pas les droits civiques . Pour cette enquête , une définition est plus intéressante , c'est celle adoptée par le Ministère de l'Intérieur issue de l'ordonnance du 2 Novembre 1945 en son article 12 alinéa 2 : « la carte de séjour temporaire délivrée à l'étranger qui établit qu'il suit en France un enseignement ou qu'il y fait des études et qui justifie de moyens d'existence suffisants porte la mention "étudiant" »

J'ai fait le choix de ne considérer que les étudiants africains . Comme rappelé plus haut , les Africains ont une certaine proximité – notamment culturelle - avec la France . La France représente un rêve pour beaucoup d'entre eux .

Mais ce n'est pas pour cette raison que je choisis de me focaliser sur la population d'origine

11 Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, L'Harmattan, novembre 1999, 312 p. , Page 18

africaine mais plutôt parce que ce sont eux qui souvent entendus sous le terme d'étrangers .

Juridiquement , l'Espagnol , l'Allemand ou le Portugais est tout aussi étranger que le Malien ou le Camerounais . Mais dans les faits ce n'est pas toujours le cas . Les Africains semblent être " plus étrangers que les autres étrangers " . Et cette vision d'un certain type d'étranger se traduit dans la manière dont les Africains sont traités . Ainsi en préfecture , les Africains sont parfois sont souvent soupçonnés d'être des fraudeurs<sup>12</sup> . Il en est de même aux caisses d'allocations familiales où parfois les Africains passent pour ceux qui veulent profiter de la France , de son système d'allocation et de ses aides . C'est d'ailleurs une des représentations les plus courantes autour de la figure de l'Africain .

Le but en choisissant de me focaliser sur les Africains n'est pas de les montrer sous une lumière plus positive ou de démontrer la vacuité des clichés qui leur sont attachés, mais plutôt de voir comment cette population arrive à vivre avec le poids du stigmat<sup>13</sup> (situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche pleinement d'être accepté par la société ), ce dernier qui se traduit dans leurs interactions . Ainsi les étudiants étrangers africains sont des étudiants qui , pour certains d'entre eux , sont précaires avec un titre de séjour instable .

Le choix a été fait de ne prendre en considération que les étudiants étrangers africains ayant un statut « étudiant » . C'est le statut le plus précaire et ceux qui l'ont sont pour la grande majorité venus en France au motif des études . Il existe bien évidemment des étudiants ayant d'autres statuts comme par exemple celui de résident ou la mention « vie privée et familiale » . Ces derniers pour la plupart ont leurs parents sur le territoire et vivent avec eux . Leur parcours n'est donc pas totalement comparable à celui des autres . De plus , l'étudiant étranger portant la mention « étudiant » sur son titre de séjour est directement concerné par la circulaire du 31 Mai citée précédemment . Il y a donc ici un intérêt à s'intéresser à cette tranche d'étudiants .

L'étudiant étranger , portant la mention « étudiant » , a aussi , du moins pour l'écrasante majorité, pour particularité de ne pas vivre avec ses parents . Ces derniers vivant à l'étranger ( le plus souvent dans le pays d'origine de l'étudiant) .

C'est donc à dessein que la recherche se focalise non pas sur les étrangers mais bel et bien sur les étudiants uniquement .

Tout d'abord , étant moi même étudiant je peux aisément rencontrer des étudiants étrangers afin de les interroger sur ce qu'ils ont vécu depuis leur arrivée en France. Cette proximité sociale et sociologique peut s'avérer importante quand on veut obtenir des informations de la part d'interviewés ou d'enquêtés .

Ensuite , l'étudiant , parmi les étrangers est l'un des plus précaires . Il est jeune , son titre de séjour

---

12 SPIRE Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Raisons d'agir, 2008

13 GOFFMAN Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, 1975



dépend de la poursuite de son cursus scolaire et à la fin de celui-ci il peut être renvoyé dans son pays d'origine .

Aussi , il est important de préciser ma situation . Ma situation d'étudiant et d'étranger me rend naturellement sensible ou du moins concerné par la question des étudiants étrangers . Je reconnais me sentir en affinité avec ce sujet mais sans pour autant chercher à dénoncer quelque chose . En ce sens , les enquêtés se sentiront proches de moi car croyant , à tort ou à raison , que je partage leurs ressentis ou que j'ai vécu la même chose qu'eux . Cette proximité crée donc tout de suite un climat de confiance où on se livre en pensant que ce qu'on dit avoir vécu n'est pas en soi un fait exclusif . D'un autre côté , n'ayant pas la mention « étudiant » et n'étant pas dans la même "souffrance" que beaucoup d'étudiants étrangers , certains étudiants pourront me traiter de " traître " ou alors me taxer de distant . A chaque fois que le besoin se fera ressentir , ma position sera précisée . Notamment dans l'explication des matériaux recueillis .

Enfin, il y a des mesures de plus en plus restrictives pour le séjour des étrangers et ce aussi pour les étudiants . Le changement de statut pour passer du statut d'étudiant à celui de travailleur devient particulièrement difficile pour ceux qui en font la demande . Il faut réussir à fournir tous les documents demandés et ensuite il faut rentrer dans les critères plus ou moins clairs tels que l'adéquation de la formation universitaire avec l'offre d'emploi .

La mesure la plus connue et la plus médiatisée sur la question est la Circulaire Guéant (du nom du Ministre de l'Intérieur qui l'a mise en place) du 31 Mai 2011 .

Ce sujet s'inscrit en plein dans l'actualité avec les nombreux rebondissements liés à la circulaire du 31 Mai de Claude Guéant .

Il faut rappeler que l'acquisition d'un titre de séjour modifie sensiblement la vie des étudiants . Le titre de séjour leur donne accès à un travail (pour financer leurs études) , aux aides sociales (APL par exemple) , à l'inscription universitaire , à la recherche d'appartement .

La présence des étudiants étrangers en France suit les traces d'une carrière , de ce que Bourdieu appelait un « trajet de métro »<sup>14</sup> (parcours, stations, changements de ligne, modifications des compagnons de voyages, interactions avec les autres voyageurs de la rame, transformations dans le paysage urbain au fil des stations, etc.) . C'est à dire de voir quelles étapes traversent les étudiants étrangers , comment se passent plus précisément la rencontre avec la préfecture et comment cette rencontre module leurs vies . Il faut ici voir quels sont les étapes , les moments de ce parcours , quelles sont les interactions qui déterminent ce dernier mais aussi les changements (si il y en a) . La notion de trajet de métro de Bourdieu permet réellement de saisir le parcours dans son ensemble avec tous les facteurs qui peuvent intervenir. Cette notion sert surtout au moment d'analyser les

---

<sup>14</sup> BOURDIEU Pierre , « L'illusion biographique » in : *Actes RSS*, N° 62/63 (Thème "L'illusion biographique"), pp.69-72

projections car elle permet de comprendre les changements dans les projections . Par exemple , qu'est ce qui peut expliquer qu'un étudiant n'ait plus envie de rester en France et qu'est ce qui selon lui a changé entre sa volonté première et son envie actuelle . La modification dans le paysage urbain dont parle Bourdieu peut être un changement de lois , de règlement ou alors un certain climat qui pèse sur l'étudiant ou tout simplement un manque du pays. L'expression consacrée étant le mal du pays.

Tant d'éléments que la notion du trajet de métro permet de mettre en liaison dans le cadre de l'étude d'une carrière .

« L'étude d'une carrière est aussi l'étude de ces reconstitutions successives du poids du présent sur le récit du passé , constitué non comme une limite à l'analyse mais comme un objet à part entière de l'analyse »<sup>15</sup>

Pour étudier le parcours des étudiants étrangers , je vais m'aider de la notion de carrière (un parcours , une vie) telle que l'envisageait Erving Goffman ou encore Muriel Darmon<sup>16</sup>. Pour ce faire je vais avoir recours aux entretiens bibliographiques . Ces derniers vont me permettre de connaître la "vie" des étudiants étrangers , d'avoir une vision la plus exhaustive possible de ce qu'ils ont vécu depuis leur arrivée en France mais aussi avant . Ainsi , tout comme la vie sur le territoire français est intéressante pour l'analyse , celle ci ne peut être comprise sans prendre en compte les raisons , les motivations du départ et les conditions de ce dernier .

Les étudiants étrangers en France sont dans une situation particulière . Le plus souvent ce sont les plus favorisés parmi les personnes de leurs pays d'origine mais en même temps ils sont dans une précarité particulière en France . Et le plus souvent , bien qu'ils ne le perçoivent pas directement comme ça , la rencontre avec la préfecture (débouchant sur une régularisation ou non ) marque très souvent le tournant marquant de leur vie en France . Vivre avec les papiers et vivre sans n'est pas la même chose . Mais la vie des étudiants étrangers ne se résume pas uniquement à cette rencontre avec les services de préfecture.

Pour toutes ces raisons , m'intéresser au parcours des étudiants étrangers me semble à la fois intéressant et important .

On peut dire qu'en plus d'être dans une carrière , les étudiants étrangers doivent , au sein de cette carrière , faire face à un double statut , un double handicap : ils sont à la fois étudiants et étrangers.

---

15 DARMON Muriel *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003 ,p. 101

16 DARMON Muriel , « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation » , *Politix*, 2008/2 n° 82 , p. 149-167 et *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003

D'un côté ils doivent faire face à la précarité liée au statut étudiant . C'est à dire qu'ils doivent travailler pour payer leurs études , leur logement . La précarité du monde étudiant est connue et ici ils doivent y faire face comme " n'importe quel " étudiant , néanmoins ils ne sont pas " n'importe quel " étudiant puisqu'ils sont étrangers .

De l'autre côté , en plus d'être étudiants , ils sont étrangers c'est à dire qu'ils doivent aussi gérer les démarches en préfecture , aux services du CROUS , pour les diverses aides et allocations .

Le parcours de l'étudiant étranger ne peut être compris , il me semble , sans ces deux dimensions . Il n'est pas seulement étranger ou étudiant , il est les deux à la fois . Ce qui rend intéressant l'analyse c'est de voir comment ils essaient de concilier ces deux mondes qui ont en commun d'être plutôt des mondes précaires .

Déjà que beaucoup d'étudiants français sont dans une situation complexe en ce sens qu'ils doivent recourir à des emplois pour pouvoir subvenir à leurs besoins , quand à cela s'ajoutent des démarches à la préfecture , des rendez vous , des documents à rassembler , la précarité et la complexité s'accroissent .

A ce double handicap , ce double statut s'ajoute un paradoxe . Les étudiants étrangers viennent en France pour diverses raisons , j'essaierai d'en présenter certaines , mais pour la plupart ils ont des origines aisées dans leurs pays d'origine . De venir en France représente une ascension sociale , une ascension académique aussi .

Mais une fois en France ces étudiants étrangers , aisés dans leurs pays , sont dans la précarité . Ils se retrouvent face à des réalités que les moins aisés connaissent . C'est donc un choc , celui de voir qu'on quitte un certain confort , un certain statut pour au final "régresser" . Il serait aussi intéressant d'analyser ce paradoxe , cette contradiction apparente.

Cette contradiction apparente liée au statut s'inscrit dans un paradoxe plus grand qui est celui du système d'accueil français . La France se félicite du nombre d'étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année (synonyme de l'attractivité de l'enseignement supérieur français) mais dans le même temps les procédures de régularisation des étudiants se compliquent , les conditions deviennent restrictives , les changements de statut de plus en plus contrôlés .

Ce paradoxe est celui de tout un système qui au final attire les étudiants , s'en félicite mais ne parvient pas à remplir les attentes des étudiants en question.

Mon sujet porte donc un certain nombre de paradoxes , d'éléments concomitants . Pour saisir le parcours , la carrière , le « trajet de métro » des étudiants étrangers il faut donc mettre tous ces éléments en résonance car l'un sans l'autre n'aurait pas grand sens . Par exemple , le parcours d'un étudiant issu d'une catégorie sociale aisée faisant des études dans une université prestigieuse ne peut pas être interprété de la même manière que celui d'un étudiant plutôt défavorisé ayant subi plusieurs

déménagements au cours de sa vie en France .

La carrière d'étudiant étranger a ceci de particulier que la seule sortie possible semble être soit la fin des études soit le changement de statut (salarié , vie privée et familiale , résident) qui donnera un aspect plus stable au séjour en France mais dans les deux cas il ne s'agit pas d'une issue définitive puisqu'on reste quand même soit étudiant soit étranger .

Les étudiants étrangers doivent , tout comme beaucoup d'autres étudiants , travailler pour financer leurs études et aussi savoir s'adapter aux demandes de la préfecture, des services du CROUS , de l'Université . Tant de choses qui ne sont pas naturelles et qui font l'objet d'un apprentissage .

Apprentissage de manières de faire , des manières de remplir les documents , de manières de faire une demande . Le parcours , la carrière de l'étudiant étranger fait donc l'objet d'un certain nombre d'étapes , de moments d'apprentissage un peu comme l'a montré Muriel Darmon dans l'analyse de la carrière anorexique <sup>17</sup>.

Pour cette enquête , j'ai effectué des entretiens avec des étudiants étrangers d'origine africaine qui venaient de différents pays. Les entretiens questionnaient les démarches qu'ils ont effectué pour le visa , comment ils ont fait pour obtenir leur visa , les obstacles , les conditions de vie en France et leurs projections . Mon choix s'est porté sur des étudiants que je connaissais avant de débiter ma recherche. Pour certains ce sont des étudiants avec qui j'ai eu des cours en commun par le passé et pour d'autres ce sont des étudiants que j'ai connu dans la vie de tous les jours . Les étudiants n'étaient donc pas des inconnus pour moi mais j'ai pris le soin de ne pas prendre d'étudiant dont je connaissais déjà la vie car le danger est que ces personnes ne répondent pas clairement parce qu'elles se disent qu'elles ont en face d'elles quelqu'un qui connaît déjà toute leur vie .

Ainsi on peut se poser la question de savoir : comment un candidat étranger peut-il devenir "étudiant" ou " étranger" en apprenant son métier d'étudiant ?

Ce sujet suppose plusieurs hypothèses

Premièrement , l'étudiant étranger passe par une série d'étapes (départ , arrivée , préfecture , université) , ce que Bourdieu appelle le « trajet de métro » . La vie de l'étudiant étranger ressemble à un parcours en ce sens où il rencontre un large réseau d'intermédiaires durant sa vie en France . Et il doit apprendre les techniques , les méthodes qui sont en vigueur en France . Il y a donc ici un apprentissage de méthodes , de techniques . Techniques qui au fil de l'apprentissage doivent devenir un rituel . L'étudiant étranger incorpore donc peu à peu toutes ses méthodes qui lui étaient étrangères avant .

Muriel Darmon parle d'endurance pour les anorexiques mais l'image marche très bien aussi pour les étudiants étrangers . Du début à la fin de leurs études , ils doivent affronter de nombreuses étapes

---

17 DARMON Muriel , *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003

provenant de services divers , que ce soit les préfectures (les documents, les queues , les délais) , les services de l'Université , le soutien ou non de la famille , la plus ou moins forte solitude , le travail pour financer les études .

Deuxièmement l'étudiant étranger en France est plus étranger qu'étudiant . Il n'a pas les mêmes droits que l'étudiant français (mis à part les droits civiques bien évidemment) : il n'a pas droit à certaines aides . De plus , le temps qu'il consacre aux démarches administratives sont un poids en plus par rapport aux "autres" étudiants .

La troisième hypothèse découle de la précédente . L'étudiant étranger africain souffre de préjugés . Il y a beaucoup d'images qui sont parfois associées à l'africain . Ce serait celui qui profite des aides , qui est polygame , etc . Ce stigmat est donc quelque chose avec laquelle l'étudiant africain doit vivre . Il doit non seulement vivre sa vie d'étudiant mais il doit aussi s'employer à démontrer que le stigmat n'est pas véridique notamment au moment des démarches en préfecture. C'est donc ici encore une lutte .

La dernière hypothèse est celle d'une lutte , d'un combat permanent entre le travail (emploi salarié) et les cours . Le fait de travailler pour financer les études oblige l'étudiant à ne pas suivre tous les cours comme il le devrait . Le résultat est que pour avoir du temps libre il grignote du temps sur les cours . Le salariat des étudiants est une tendance lourde mais cette tendance est encore plus lourde chez les étrangers car ces derniers n'ont pas accès à certaines aides .

Pour répondre à ces hypothèses , la recherche se structurera autour de cinq axes .

Premièrement , j'explicitai mon choix de travailler sur la notion de carrière . Cette partie permettra de faire un point théorique et d'explicitai ce que je sous-entend par " comment un étudiant devient un étudiant étranger ? " . La notion de carrière permettra de suivre une trajectoire , de voir le moment de départ , le moment d'arrivée , les virages , les rebondissements , les imprévus , les difficultés , les obstacles . Le fait d'analyser en termes de carrière est à la fois plus facile et plus intéressant . Plus facile parce qu'on n'a pas à trop hésiter pour choisir la temporalité qui nous intéresse mais c'est aussi très intéressant parce que aucun parcours , aucune trajectoire ne ressemble absolument à une autre .

Dans cette partie je présenterai mon échantillon en expliquant ce qui m'a intéressé à chaque fois, ce que j'ai fait varier (continent , pays d'origine ; pourquoi le faire ou pourquoi ne pas le faire ) ; sexe, type d'études ; type de relation sur place ; type de départ : famille et ressources d'origine etc

Deuxièmement je m'intéresserai au moment du départ

Cette partie essaiera de présenter les conditions du départ telles qu'elles sont rapportées dans les

entretiens que j'ai menés en essayant de les typifier . Les conditions et raisons du départ peuvent être différentes ou alors similaires . Cette partie s'attachera à les montrer en essayant de voir les projets (individuels ou collectifs) "cachés" derrière chaque départ .

Le départ , en dehors des raisons , repose aussi sur des considérations plus concrètes , plus matérielles comme les ressources dont dispose la famille , les réseaux en France et les soutiens divers . Cette partie s'intéressera donc aussi à ce que je qualifierai de " la logistique liée au départ " . Il est important de questionner les démarches entreprises dans le pays d'origine notamment auprès des autorités consulaires dans le pays d'origine .

Troisièmement , se pose la question de savoir pourquoi choisir la France comme pays d'études. Pour cela il faut questionner les motivations et les raisons de choisir la France . Le choix de la France n'est pas un fruit du hasard, il faut donc essayer de saisir les raisons de ce choix. De plus , le fait de choisir la France n'est pas indépendant du rôle des politiques du Gouvernement français . Il me semble donc important de les rappeler non pas de manière exhaustive mais de manière à mieux comprendre le sujet car ce sont ces politiques qui conditionnent les documents et autres procédures liées à la demande de visa .

Ensuite , vient le moment de l'arrivée en France

Cette arrivée comprend le parcours universitaire en France et l'adaptation à l'université française. Il faut donc essayer de voir comment les étrangers se sont adaptés à l'université française , quelles sont les difficultés, notamment scolaires, auxquelles ils ont été confrontés .

En plus du contexte universitaire *stricto sensu* , il y a aussi la multiplication des épreuves qui vont plus porter l'étudiant du côté du statut étranger qu'étudiant . Ces épreuves ce sont les épreuves administratives (préfecture , demande d'aides ) . L'étudiant étranger doit , selon la loi , faire la demande d'un titre de séjour auprès des services de préfecture . Ainsi , il doit se plier aux exigences de la préfecture ( documents exigés , queues , délais de traitement des dossiers , etc )

A ceci s'ajoute , pour ceux qui en font la demande , des démarches auprès des services du CROUS afin d'obtenir des aides . Ces démarches , nouvelles pour les étrangers , ne vont pas de soi et demandent un apprentissage progressif afin d'en maîtriser tous les rouages .

Les conditions de vie et la quasi obligation de travailler pour financer ses études représentent aussi un des axes de ma recherche . Les conditions de vie des étudiants étrangers en France comprennent le financement des études (obligation de se salarier pour certains) , la question du logement , le fait de devoir consacrer du temps aux démarches administratives. Certains étudiants de nationalité française doivent également travailler pour financer leurs études. , ont aussi des problèmes liés au

logement mais pour l'étudiant étranger à ceci s'ajoutent les démarches auprès de la préfecture , les queues successives , les rendez-vous , les délais d'attente .

D'où l'idée de la minoration de la place des études , c'est à dire que les étudiants étrangers qui , comme leur appellation l'indique, viennent en France pour étudier mais au final travaillent , effectuent des démarches et n'accordent que peu de temps ou du moins pas autant qu'il le faudrait à leurs études

Vient en dernier l'idée du retour au pays d'origine et la question de savoir si les étudiants souhaitent rentrer dans leurs pays d'origine ou alors rester en France pour y vivre . Cette question est importante parce qu'elle traite de l'ultime étape de la carrière de l'étudiant étranger . L'étudiant qui souhaite rentrer dans son pays d'origine et celui qui souhaite rester en France n'ont pas la même vision de leur présence en France . Pour le premier sa présence en France sera l'occasion d'acquérir des diplômes valorisés alors que pour l'autre ce ne sera pas que ça mais aussi un mode de vie plaisant .

La carrière de l'étudiant étranger ne peut être comprise si la question du retour au pays n'est pas posée . Il est nécessaire de savoir ce que compte faire les étudiants avec leurs diplômes et comment ils envisagent leur avenir .

Plus généralement cette question du retour au pays pose la question de la fuite des cerveaux .

La trajectoire , la carrière , le parcours des étudiants étrangers en France doit être compris en prenant en compte un certain nombre de facteurs allant de la demande de visa à l'obtention de ce dernier , aux conditions de visa sur le territoire français . Ces facteurs seront abordés dans la suite de la recherche avec pour but de voir quels sont les trajectoires que suivent les étudiants étrangers , quels sont les moments importants , les moments difficiles , les moments d'euphorie et aussi comment ils envisagent leur avenir .

## **PARTIE I**

### **La notion de carrière et l'utilisation de la catégorie « étudiant étranger »**

#### **A – L'IMPORTANCE ET LE SENS DONNE A LA NOTION DE " CARRIERE"**

L'objectif de cette partie est de comprendre la notion, couramment employée de *carrière*. Dans la lignée du principe méthodologique institué par Marcel Mauss, cette définition n'a pas pour but d'« employer dans un sens entièrement nouveau un mot dont tout le monde se sert, mais [à] mettre à la place de la conception usuelle, qui est confuse, une conception plus claire et plus distincte»<sup>18</sup>

---

18 MAUSS M., 1968, La prière, *in OEuvres*, t. I, Paris, Minuit , 401



Utiliser la notion de carrière suppose de faire un rapide rappel sur cette théorie , sa " création " et les usages qui en ont été faits .

Cette partie permettra donc de faire un point théorique et d'explicitier ce que peut signifier " comment un étudiant devient un étudiant étranger ? " . La notion de carrière permet de savoir si le parcours des étudiants étrangers est une suite d'épreuves administratives et sociales , d'épreuves scolaires , d'épreuves liées aux conditions de vie ou alors si toutes ces dimensions s'entremêlent dans le cadre du parcours de l'étudiant étranger qui va de ses démarches pour arriver en France (demande de visa) à son arrivée en France jusqu'à son insertion dans le système (universitaire , administratif) français .

### 1) – Naissance du concept de carrière

« Howard Becker a réintroduit dans l'analyse tout ce qui pouvait être dans un premier temps passé sous silence : les conditions de possibilité de cet engagement progressif dans la carrière, et le triptyque fameux de l'apprentissage des techniques, de la perception des effets et du goût pour les effets »<sup>19</sup>

La notion de carrière pose la question du "comment" . Comment sont-elles devenues anorexiques dans le cas de la recherche de Muriel Darmon ou alors comment devient-on fumeur de marijuana pour Becker . La notion de carrière est un outil d'objectivation . Objectiver c'est «creuser un écart, tant avec le discours des enquêtés qu'avec les autres discours savants »<sup>20</sup> .

L'usage de la notion de carrière permet donc de comprendre un processus de son départ (l'apprentissage des techniques) à son arrivée (le goût ou pas pour les effets) . Même si dans le cas des étudiants étrangers l'arrivée est souvent difficile à identifier distinctement . L'arrivée en France peut pour certains être l'arrivée et dans d'autres cas ça peut être l'obtention du diplôme . L'usage que Becker fait de la carrière ne s'applique pas exactement au cas des étudiants étrangers . Dans l'analyse de Becker il y avait une arrivée et une prise de goût pour les effets quasi inexorable . Dans le cas des étudiants étrangers il est beaucoup plus difficile d'appréhender l'arrivée ou même la perception des effets . Les étudiants ont souvent le sentiment de devoir faire ce qu'il faut faire . Lors des entretiens menés , très souvent est revenue l'idée selon laquelle les étudiants n'ont «pas le choix » , ce n'est pas une prise de goût pour les effets mais plus un sentiment de ne pas avoir le choix . C'est notamment l'usage de la carrière que font Becker et Goffman (*Asiles , études sur la condition sociale des malades mentaux* , Les Éditions de Minuit , 01 novembre 1968) . Leurs

---

<sup>19</sup> DARMON Muriel , « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation » , *Politix*, 2008/2 n° 82 , p. 149-167 , p.159

<sup>20</sup> *Ibid.* , p. 167

approches supposent des débuts et des arrivées alors que dans le cas de la recherche menée ici sur les étudiants étrangers il est difficile de déterminer l'arrivée . Les étudiants interviewés sont toujours entrain de suivre un cursus universitaire . L'arrivée , si tant est qu'il y en ait une , n'est donc pas encore atteinte .

Dans le cadre de la recherche , le choix a été fait de mener des entretiens afin d'interroger certains étudiants étrangers sur leur parcours depuis leurs démarches d'obtention du visa jusqu'à leur arrivée en France . On est ici dans ce qu'on pourrait qualifier d'autobiographie .

Il est important de distinguer les histoires de vie de l'autobiographie .

« On pourrait définir l'histoire de vie comme un entretien libre où un locuteur évoque son passé sans direction précise , sans élaboration préalable, sans contrôle. A l'opposé on pourrait réserver le terme autobiographie pour des récits travaillés et construits selon un schéma préétabli, d'une longueur conséquente avec des précisions et une chronologie suivie, récits obtenus à la suite d'un effort de recherche entrepris avec l'aide d'un sociologue »<sup>21</sup>

Le travail de recherche sur le parcours des étudiants étrangers est à la croisée des chemins car certes les questions sont posées clairement , les attentes du chercheur sont précises mais en même temps l'interviewé a une large marge de manœuvre pour faire appel à ses souvenirs et répondre aux questions .

Dans le cadre de cette recherche , les interviews reposent sur des questions préétablies mais l'étudiant a une certaine liberté dans ses réponses .

L'autobiographie est un moyen pour étudier les trajectoires , les variations , la mobilité . La méthode biographique « est un moyen de recherche d'informations spécifiques, de faits ponctuels.

La méthode biographique est utilisée pour la reconstitution des trajectoires»<sup>22</sup>

Le risque de cette méthode , comme l'a très bien cerné Jean Peneff est de laisser trop de liberté aux interrogés dans la définition de leur statut , de leur position . Le risque est de laisser « trop de liberté aux enquêtés dans l'auto définition de leur origine sociale ou de leur cursus »<sup>23</sup>

« Tenir un discours sur soi devant un auditeur, souvent inconnu, implique non pas de fouiller au fond de sa mémoire, mais de choisir parmi des épisodes innombrables, ceux qui seront les plus significatifs pour élaborer le récit en vue de donner une image de soi plus ou moins flatteuse ou conformiste »<sup>24</sup> . Surtout que le sociologue n'impose pas de se souvenir de tout , il laisse « à son interlocuteur le libre choix des faits , des épisodes »

Se confier surtout à un chercheur le plus souvent inconnu est souvent mal perçu par les interrogés .

---

21 PENEFF Jean , *La méthode biographique . De l'école de Chicago à l'histoire orale* , Armand Collin , Paris 1990 , P. 102

22 *Ibid.* , P. 97

23 *Ibid.* , P. 98

24 PENEFF Jean , *Ibid.* , P. 98

Dans cette recherche beaucoup d'interrogés étaient réticents au départ , ils ne voyaient pas en quoi leurs cas pouvaient représenter un intérêt , ils ne voulaient pas faire de leur histoire un thème de recherche . Il a fallu les rassurer en leur faisant tout d'abord comprendre que toute histoire , même en apparence banale , est intéressante . Il n'y a pas que l'exceptionnel ou l'extraordinaire qui est intéressant . La "banalité" , la "normalité" est tout aussi intéressante .

Un interrogé m'a demandé à la fin d'un entretien : « mes réponses étaient bonnes ? C'est ce que tu voulais entendre ? » . Ils ont pour la plupart l'impression qu'il y a des réponses toutes faites qui sont attendues d'eux . Il a donc fallu les rassurer , les mettre en confiance et leur expliquer que les entretiens seraient anonymisés et qu'à aucun moment leurs révélations ne pourraient leur nuire . Bien évidemment , avant les entretiens les interrogés demandaient ce que je recherchais . Le soin a été attaché à ne surtout pas leur dire les buts et hypothèses de la recherche pour éviter que cela influe sur leurs réponses . Une fois les entretiens terminés , ils ont tout de même fini par savoir quel était le but de la recherche.

Mener une recherche suppose des cadrages théoriques mais aussi des ajustements qu'on peut qualifier de techniques . Comme par exemple , mettre en confiance l'interrogé , le rassurer , ne pas dévoiler le contenu de la recherche pour ne pas biaiser les réponses .

Il faut être attentif aux reconstructions que peuvent faire les interrogés . Cette situation est résumée par Howard Becker : « quand nous lisons une histoire de vie, nous sommes toujours conscients que l'auteur ne nous raconte qu'une partie de son histoire, qu'il choisit les faits de manière à nous présenter l'image qu'il souhaiterait que nous ayons, qu'il néglige ce qui aurait pu lui paraître mineur ou désagréable, quoique d'un grand intérêt pour nous »<sup>25</sup>

## 2) – **L'utilisation de la notion de carrière dans la compréhension du parcours des étudiants étrangers**

La particularité , l'intérêt de la trajectoire des étudiants étrangers est qu'il est difficile de repérer la fin . Le début est bien évidemment l'envie de quitter le pays d'origine et les démarches pour le visa . La fin est difficile voire impossible à cerner catégoriquement . Chacun ayant des projets d'avenir divers , il est difficile de trouver une fin à cette carrière d'étudiant étranger , si tant est qu'il en existe une .

La notion de carrière est avant tout chronologique mais aussi historique . Chronologique parce

---

25 BECKER Howard , « Biographie et mosaïque scientifique » , *Actes de la Recherche* , P. 105

qu'elle s'aide du facteur temps pour reconstituer une histoire . Histoire qui est à la fois celle que les interviewés racontent mais aussi qui répond à la reconstruction théorique qu'en fera le chercheur . Il est évident que les histoires individuelles sont par définition uniques et plurielles mais il est important pour le chercheur d'avoir recours à des outils théoriques pour en cerner les moments importants . L'interviewé ne cerne pas toujours les moments marquants , les *turning point* (tournants) , les moments de rupture . C'est dans l'analyse de l'entretien que le chercheur cerne ces moments importants dans la carrière . C'est en ce sens que l'usage de la notion de carrière est important . Une carrière n'est pas linéaire , elle peut connaître des moments de rupture , de changement , de renforcement de la situation antérieure . Si une histoire individuelle est prise sans avoir recours à des outils théoriques comme la notion de carrière , elle peut très vite s'avérer linéaire et le chercheur ne percevra peut-être pas l'intérêt qu'il y a . « Loin de nous rendre prisonnier du discours des interviewées, et de leur vision nécessairement située dans un temps et un espace social donnés, la carrière, et notamment l'étude des diverses reconstructions qu'elle comporte, permet à la fois de s'en déprendre et de les prendre pour objet, d'objectiver, mais aussi de proposer des interprétations sociologiques à partir du matériau qu'elles constituent. »<sup>26</sup>

Une histoire individuelle n'est pas seulement intéressante quand il y a des drames , des moments exceptionnels . Ce que certains qualifieraient de " normalité " n'a de sens que si elle est questionnée . Entre deux entretiens il peut y avoir des différences plus ou moins grandes . Se posent donc les questions de savoir pourquoi un interviewé a vécu une histoire moins difficile que l'autre , quelles sont les dispositions sociales qui différencient les deux interviewés et en quoi ces dispositions peuvent expliquer les différences .

Tant de questions que la notion de carrière permet d'aborder car comme rappelé précédemment , il n'y a pas un type précis de carrière . La carrière étant individuelle elle est par nature unique même s'il peut y avoir des ressemblances entre plusieurs carrières . Ces ressemblances ne signifient pas pour autant que les carrières sont identiques .

La carrière permet donc un dépassement de la simple histoire individuelle en ce sens où elle utilise cette dernière pour ensuite l'analyser avec distanciation et recul . En ce sens la carrière se différencie du simple chemin qui voudrait que l'interrogé suive un trajet prédéfini où tout est prévu . La carrière prend en compte les changements , les modifications imprévues qui ont eu lieu durant le parcours , le chemin.

Le travail d'analyse de la carrière s'appuiera sur une métaphore proposée par P. Bourdieu<sup>27</sup> l'analyse d'un « trajet dans le métro » (parcours, stations) et celle de la « structure du réseau » (notamment les propriétés sociales qui rendent certains trajets, plus probables que d'autres dans des espaces

---

<sup>26</sup> *Ibid.* , p.160

<sup>27</sup> BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », art. cité, p. 71.

eux-mêmes en transformation)

La singularité de la notion de carrière vient du fait qu'elle est souvent utilisée pour analyser des carrières déviantes ou encore des parcours militants . Cette notion est très peu apposée à des domaines de la science politique . Soit parce que les chercheurs ne veulent pas le faire , soit parce que l'objet de l'analyse n'est pas perçu comme une carrière mais plutôt comme un parcours .

« Il est en effet probable que l'outil-carrière est d'autant plus objectivant qu'il est utilisé pour analyser des domaines pratiques où il n'existe pas déjà comme terme ou idée indigènes. Il devrait surtout servir à « recoder » des parcours qui ne sont pas vus comme des « carrières », voire qui ne sont même pas vus comme des parcours, mais comme des états. »<sup>28</sup>

Il apparaît intéressant de nourrir la recherche avec des notions qui sont habituellement appliquées à d'autres domaines . Après tout , une notion , si elle est bien maniée , peut très bien s'appliquer à des champs très différents .

L'état , le statut " étudiant étranger " n'ont pas toujours été comme ils sont aujourd'hui . Il est important de comprendre l'évolution , ce que certains appelleraient le contexte , pour comprendre ce que c'est que d'être un étranger ou encore un étudiant étranger . Cette appellation a évolué , les étudiants étrangers aussi . Cerner leur parcours en terme de carrière permet de comprendre comment on devient étudiant étranger car , étudiant étranger on ne l'est pas " naturellement " mais on le devient au fil d'étapes , d'événements.

## B – PERCEPTION DE L'ETUDIANT ETRANGER ET LOGIQUE DU SOUPCON

Loin de vouloir faire un parfait point historique sur la question de l'immigration , il m'apparaît important de comprendre l'évolution de l'immigration et la perception de celle ci pour pouvoir ensuite appréhender le parcours des étudiants étrangers . Leurs parcours , leurs carrières s'insèrent dans des espaces sociaux . Ces espaces sociaux varient dans le temps . Ainsi il est important de faire un rapide panorama de la question de l'immigration en France . Non pas pour tomber dans une nostalgie d'un âge d'or qui serait révolu mais plutôt pour montrer qu'être étranger en France n'a pas

---

<sup>28</sup> Darmon Muriel , *Ibid.* , p. 166

toujours eu le même sens ni la même perception dans le temps . Il est important de noter qu'être un étranger est toujours plus ou moins connoté d'une appréciation négative, quelle que soit son origine. Pour exemple , les blagues belges, aujourd'hui vidées de leur contenu et relayées comme des blagues anodines sont en réalité le rappel historique du racisme auquel ont dû se confronter les immigrés belges venus travailler dans le nord de la France à la fin du XIXe siècle. Il en est de même pour les blagues sur les Portugais.

## **1. - L'évolution de l'image de l'étudiant étranger**

Au début des années soixante-dix , le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur progresse fortement . Cette progression va être renforcée « avec l'arrivée massive d'étudiants en provenance des anciennes colonies. »<sup>29</sup>

Les années soixante-dix marquent un tournant dans la progression de la population étudiante en France. Cette période correspond à « une période de massification et de mutation profonde des effectifs universitaires. »

En 1974 , avec l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing et la crise liée au choc pétrolier de 1973 les réactions homophobes et l'arrêt de l'immigration ont lieu , « en juillet 1974, le gouvernement français annonce la suspension provisoire de l'immigration »<sup>30</sup> . Mais paradoxalement , malgré la décision du gouvernement de suspendre l'immigration , les étudiants étrangers voient leur nombre augmenter considérablement (44100 en 1970/1971 à près de 135 000 en 1984/1985) . Cette période , marquée par la suspension de l'immigration correspond pourtant à une « période de massification de la population étudiante »<sup>31</sup>

Les étudiants alors arrivent en grande quantité et non plus sous la forme d'élites destinées à être formées en France afin de retourner dans leurs pays . Les étudiants arrivent alors comme une immigration réelle , un peu comme l'est l'immigration du travail . Immigration du travail à laquelle celle des étudiants se substitue d'ailleurs en partie . Cette immigration est aidée par l'arrivée massive des étudiants provenant des anciennes colonies , « le taux d'accroissement au cours de cette période d'étudiants originaires des anciennes colonies de la France sur le continent africain sont

---

29 SLAMA Serge , *La fin de l'étudiant étranger* , issu d'un mémoire de troisième cycle (DEA Libertés Publiques et Droits de l'Homme à l'Université de Paris X – Nanterre) , L'Harmattan ,1999 , Page 33

30 LAURENS, Sylvain , « « 1974 » ET LA FERMETURE DES FRONTIÈRES , Analyse critique d'une décision érigée en turning-point » *Politix* , 2008/2 - n° 82 , pages 69 à 94 , page 2

31 SLAMA Serge , *Ibid.* , p 34

spectaculaires: +473% contre +198% pour les ressortissants de pays du continent européen. »<sup>32</sup>  
Cette arrivée massive va faire réagir les autorités publiques qui vont mettre en place des politiques publiques . C'est là réellement le tournant de la question de l'étudiant étranger en France . Ainsi , l'image positive dont jouissait alors les étudiants étrangers va se dégrader obligeant en quelque sorte les pouvoirs à mettre en place des mesures contraignantes et restrictives . Néanmoins , « leur effet n'aura que peu de conséquences sur les effectifs d'étudiants étrangers. »<sup>33</sup> Les mesures prises ont pour effet de simplement limiter la progression pendant une courte durée et de provoquer une « légère baisse en 1980/1981 (-1,25%) »<sup>34</sup>

En 1981 avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand et des socialistes , les effectifs d'étudiants connaissent une forte croissance et ce jusqu'en 1984. A partir de cette même année , la part des étudiants étrangers connaît une baisse qui peut être expliquée par le fort essor quantitatif qu'ont connu les universités de 1984 jusqu'à peu près au milieu des années quatre-vingt dix.

Mais les années soixante-dix restent un tournant important dans le traitement de la question des étudiants étrangers . Apparaît alors la logique du soupçon .

L'étudiant étranger – principalement originaire des pays dits du Sud – jouit d'une image très positive jusqu'au début des années soixante-dix. Le fait d'accueillir les étudiants originaires des pays nouvellement indépendants est « présenté par les autorités publiques comme un élément de la politique de prestige de la France . L'étudiant étranger est jugé comme répondant aux intérêts de la France dans ses relations internationales [...] Cette ouverture idéologique se traduit par une politique d'accueil et un statut juridique extrêmement libéraux »<sup>35</sup> . L'étudiant étranger est à ce moment un élément du rayonnement de la France qui fait tout pour les attirer et les conserver . Néanmoins et au fil du temps , l'immigration des étudiants n'est plus seulement une immigration souhaitant former des élites mais une immigration de masse issue d'un grand nombre d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études et surtout « l'incapacité de leurs universités (dans les pays d'origine à y répondre »<sup>36</sup>

En 1974 , la publication du rapport Dischamps marque véritablement l'apparition du sujet de l'étudiant étranger .

« Dans ce rapport , pour la première fois les étudiants étrangers apparaissent non plus comme « les acteurs du rayonnement de l'Université française », mais comme « une menace contre son prestige » . Ils sont présentés comme une « charge » pour les universités, en terme d'effectifs mais aussi en

---

32 *Ibid.* ,

33 *Ibid.* , Page 35

34 *Statistiques des étudiants de nationalité étrangère dans les universités (1976-1977)* , in *l'admission en France des étudiants étrangers : une analyse du GISTI* , Presse et immigrés en France , série problèmes et événements , CIENM, Points de vue n°7, mai 1979, p.12

35 SLAMA Serge, *Ibid.* , Page 91

36 HEMERY Daniel , *Recomposer l'immigration étudiante* , Le Monde , 11 Juin 1980, p.2

terme de qualité car « ils font baisser le niveau » »<sup>37</sup>

Les étudiants étrangers qui ici sont mis en cause « sont bien évidemment , ceux venus des pays du Tiers-Monde et non pas ceux venus des systèmes éducatifs équivalents. »<sup>38</sup> . La distinction est donc clairement faite entre d'un côté les étudiants issus des pays pauvres qui sont une charge et posent problème et de l'autre les étudiants originaires des pays développés qui ne sont en rien une charge ni un problème .

Ce rapport émet comme proposition de mettre en place une sélection avec en prime l'idée de favoriser les étudiants « en provenance de la Communauté économique européenne et des grands pays à technologie avancée » avec lesquels « la réciprocité des avantages » peut être obtenue et de limiter l'accès des étudiants du Tiers-Monde au premier cycle »<sup>39</sup>

Il y a un changement radical dans la représentation . L'étudiant étranger africain n'est plus un élément du rayonnement de la France mais plutôt un fardeau pour cette dernière . Ce virage dans la représentation conduit à une politique plus restrictive envers les étudiants étrangers . Notamment avec une circulaire qui rend la pré-inscription obligatoire alors que celle ci ne l'était pas. Cette circulaire est la circulaire n° 77-524 du 12 Décembre 1977 dite circulaire « Bonnet » dans laquelle « les étudiants étrangers sont pour la première fois considérés comme « *une catégorie particulière d'immigrés plus que comme une catégorie particulière d'étudiants* ».<sup>40</sup>

Ce changement dans la représentation de l'étudiant issu des anciennes colonies s'accroît encore dans les années 78 avec l'intervention de Mme Saunier-Seïté alors Ministre des Universités qui désigne clairement les étudiants des pays non développés comme public cible des nouvelles mesures restrictives . Cette stigmatisation affichée va renforcer la dégradation de l'image de l'étudiant étranger en France .

Comprendre les conditions d'accueil des étudiants étrangers suppose de comprendre l'évolution des migrations étudiantes en particulier mais aussi des migrations en général . Les conditions d'accueil des étudiants étrangers n'ont pas toujours été comme aujourd'hui . Certains diront qu'elles étaient meilleures ou pires avant et d'autres penseront le contraire . Le propos ici n'est pas de voir quand est ce que il y a eu « l'âge d'or » des migrations étudiantes en France , si tant est que cet âge d'or ait existé , mais plutôt de voir que migrer en France n'a pas toujours répondu aux mêmes démarches . Ainsi comme le précise Abdelkader Latreche (chercheur associé à l'Institut Maghreb-Europe, Paris-VIII) « les migrations étudiantes résultent de l'interaction de facteurs culturels, sociologiques, historiques et politiques. Fondamentalement déterminée par les proximités géographiques et linguistiques, cette mobilité évolue aussi en fonction des contextes économiques - chocs pétroliers,

---

37 SLAMA Serge , *Ibid.* , Page 93

38 *Ibid.* ,

39 *Ibid.* ,

40 *Ibid.* ,



montée du chômage - et géopolitiques dans le monde. Une augmentation considérable de la circulation de ceux-ci amène les pays ayant une tradition d'accueil, comme la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie... à revoir leur politique d'accueil des étudiants étrangers, une question désormais indissociable de celle des migrations internationales »<sup>41</sup> .

## 2) – La logique du soupçon

Les conditions d'accueil des étudiants étrangers sont donc le fait d'une évolution des migrations . Les pays d'accueil ont modifié leurs politiques d'accueil afin de répondre à la demande et à l'afflux de migrants .

Pour saisir le parcours , la carrière de l'étudiant étranger il faut déjà saisir ce que c'est qu'être étranger et quel est le sens accordé à ce mot .

Tout comme l'étranger était considéré comme la cause du chômage en France , les étudiants étrangers sont traités avec un soupçon de fraude quand ils arrivent en préfecture . Les agents de préfecture estiment, pour certains, qu'ils viennent en France avec le motif des études pour ensuite s'installer durablement et définitivement .

L'étudiant étranger doit donc maintenant prouver qu'il mérite d'obtenir son visa et qu'il n'envisage pas de s'installer en France. Vis à vis des étudiants étrangers , le Ministère de l'Intérieur a une attitude qu'on peut qualifier de logique du soupçon. « En effet, l'assimilation de l'étudiant étranger - malgré la spécificité de son statut et le caractère particulier des conditions de de son admission au séjour en France – à l'immigration en général et surtout à celle du travail, fait de lui aux yeux du Ministère de l'Intérieur un fraudeur en puissance qui risque d'occuper un emploi. Ce ministère a donc développé une présomption de la fraude où l'étudiant étranger est avant tout perçu comme risquant de s'installer durablement sur le territoire français , surtout qu'il est originaire d'un pays considéré comme « à risque migratoire » (c'est à dire un pays en développement) »<sup>42</sup>

Certains agents du Ministère de l'Intérieur considèrent que les étudiants étrangers sont des fraudeurs potentiels et prennent les mesures qu'ils jugent nécessaires au contrôle de cette fraude comme la demande de documents de plus en plus difficiles à obtenir .

Les étrangers sont parfois traités avec un soupçon de fraude . L'idée est que certains viendraient en France avec le statut « étudiant » ou « malade » avec pour seul but de s'installer définitivement en France et de profiter de ses allocations sociales .

---

41 « Les migrations étudiantes de par le monde » , *Hommes & Migrations* . Dossier Nouvelles mobilités , N° 1233 - Septembre-Octobre 2001 . Pp 13-27 , p.13

42 *Ibid.* , Page 98

Eric Besson, Ministre de l'Immigration de l'Intégration , de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire le dit dans un communiqué en Novembre 2009: « mais l'utilisation de visas touristiques de court séjour pour entrer sur le territoire et s'y maintenir au-delà de la durée autorisée constitue l'un des cas les plus répandus de fraude au droit de l'entrée et du séjour en France. Elle ne doit faire l'objet d'aucune bienveillance, quand bien même le fraudeur revendiquerait le statut d'étudiant. »<sup>43</sup>

Ce genre de phrase a une répercussion au niveau de l'action des agents de préfecture comme l'a montré Alexis Spire<sup>44</sup> car elles renforcent les croyances de certains agents de préfecture qui estiment agir au nom de « l'adhésion au maintien de l'ordre national »<sup>45</sup> . Traiter les étrangers avec ce soupçon de fraude entraîne un fort contrôle . Les agents de préfecture disposent d'un pouvoir discrétionnaire qui a été renforcé par les différents changements de législation . Grâce à ce pouvoir discrétionnaire , les agents peuvent décider assez librement du sort d'un demandeur de titre de séjour . Les agents défendent une certaine image de la France , du modèle social . Les agents de préfecture , qui mènent la politique aux guichets se doivent de s'assurer « que chaque droit consenti à un étranger ne constitue pas une menace pour le maintien de l'ordre politique , économique et social. »<sup>46</sup> . En ce sens , les agents mènent une croisade morale c'est à dire qu'ils défendent une certaine image de l'ordre public et ils luttent contre toute chose qui pourrait gêner cet ordre . Et au niveau des guichets , cette croisade passe par un contrôle strict et rempli de suspicion envers les étrangers .

Ce soupçon de fraude est présent pour les étudiants étrangers aussi , notamment au niveau des ambassades françaises à l'étranger .

Les étudiants étrangers qui souhaitent continuer leurs études en France sont aussi confrontés à des agents . L'admission des étudiants étrangers n'est plus conditionnée uniquement par une inscription dans une université en France . Les étudiants doivent subir un entretien avec un agent des centres pour les études en France (CEF) « qui les évalue en fonction de critères aussi vagues que « le projet d'études » ou le « parcours académique », mais également selon l'intérêt qu'ils présentent pour l'économie française. »<sup>47</sup> Le flou créé par les règlements conduit les agents au guichet à avoir une certaine marge de manœuvre dans l'examen des demandes , des dossiers des étrangers que ce soit en ambassade ou en préfecture .

Un reportage de France 2<sup>48</sup> a montré comment au niveau de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire

---

43 Communiqué du Ministère de l'Immigration , de l'Intégration , de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire titré Régularisation des étudiants étrangers - Eric Besson répond à l'UNEF , Paris le 30 Novembre 2009

44 Alexis Spire , *Accueillir ou reconduire , Enquête sur les guichets de l'immigration* , Raisons d'Agir , 2008 , 119 pages

45 *Ibid.* , p. 41

46 SPIRE Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Raisons d'agir, 2008 , P.10

47 *Ibid.* ,

48 Complément d'enquête – « Abidjan-Paris , un visa à tout prix » - Jeudi 3 Mai 2012

les agents de l'ambassade sont extrêmement exigeants et vigilants dans l'analyse des dossiers . Le but étant de réduire ce qui est appelé , dans le jargon administratif et diplomatique , les "risques migratoires" c'est à dire d'éviter que les personnes demandant un visa de tourisme ne restent en France définitivement . De plus avec le fort nombre de dossiers fondés sur de faux documents, les ambassades sont d'autant plus vigilantes . Ce qui entraîne un contrôle extrêmement strict et une délivrance de visa de plus en plus rare . Les conséquences de ce contrôle touchent ainsi tous les demandeurs de visa africains y compris les étudiants . Car , bien que venant officiellement faire leurs études , ils subissent le même contrôle de la part des agents d'ambassade . L'idée ici n'est pas de dire qu'il n'y a aucun étudiant étranger qui fraude mais plutôt de dire que la fraude potentielle entraîne un fort contrôle de la part des agents de l'ambassade . Contrôle ne jouant pas en la faveur de ceux qui demandent un visa pour poursuivre leurs études en France . Ce contrôle en ambassade se poursuit une fois sur le territoire au niveau des préfectures .

Les agents de préfecture , se sentant comme investis d'une mission , essaieraient de déceler les fraudes , de voir s'il y a des profiteurs. « Dans le cas particulier du contrôle de l'immigration, l'opposition entre « eux » et « nous »est renforcée par le sentiment d'incarner l'État et son autorité auprès d'usagers suspectés d'en menacer l'intégrité »<sup>49</sup> . Le fait de voir l'étranger comme un coupable potentiel a des répercussions sur le traitement des dossiers . Les documents demandés sont de plus en plus précis , la présentation de soi rentre en compte lors des rendez vous , les délais de traitement s'allongent . D'ailleurs , c'est en partie ça que reproche la CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués) aux services de préfecture dans son enquête sur les conditions d'accueil en préfecture <sup>50</sup> . Selon eux , les conditions d'attente ne sont pas idéales , les queues se font dehors et ce sous le froid le plus souvent et parfois sous la pluie . De plus , une fois au sein même de la préfecture , les étrangers essuient des refus plus ou moins justifiés et les délais de traitement de dossier sont longs . Et parfois même il y a les « refus guichet » c'est à dire des refus exprimés par les agents de préfecture avant l'analyse détaillée du dossier .

C'est pour toutes ces raisons que la CIMADE parle « d'un service public au rabais » . L'avantage des publications faites par les associations est que celles ci mènent souvent des enquêtes détaillées et poussées . La CIMADE est bien entendue une association qui défend les droits des étrangers et propose des lois aux gouvernements . Ils essaient de « faire émerger le droit des étrangers en le contestant»<sup>51</sup> et ce à travers leurs revendications et les solutions qu'ils apportent .

Le danger qu'il y a à utiliser des sources associatives est de tomber dans la normativité et de dire

---

49 *Ibid.* , p.47

50 *Devant la loi , Enquête sur les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures , l'information du public et l'instruction des dossiers* , Mai 2008

51 Israël Liora , « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI » , *Politix* , Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 115-143.

comment devrait être les services de préfecture . Dans le cadre de cette recherche , l'idée n'est pas de proposer un changement ou de dire comment doit être la préfecture du futur . Le but est uniquement de voir comment dans les services de préfecture les étudiants étrangers sont traités. Les étudiants étrangers présents au sein de cette enquête ont été choisis d'une certaine manière mais les étudiants étrangers ne sont pas tous pareils et leur unité n'est que nominale .

## C – L'ECHANTILLON ET LA CATEGORIE « ETUDIANT ETRANGER »

Dans cette partie je présenterai mon échantillon en expliquant ce qui m'a intéressé à chaque fois, ce que j'ai fait varier (continent ou pays d'origine ; pourquoi le faire (ou pas) ; sexe, type d'étude (valorisé ou pas , grandes écoles ou université ) ; type de relation sur place ; type de départ : famille et ressources d'origine etc

### **1) – L'échantillon**

Les étudiants ont été choisis selon un critère : le continent d'origine . La recherche se concentre sur les étudiants étrangers provenant d'Afrique car en mon sens ce sont les étudiants les plus perçus comme étant étrangers . Obtenir un visa de tourisme pour un ressortissant d'un pays africain est quelque chose de difficile , alors quand il s'agit d'un visa pour les études qui donne droit à un long séjour sur le territoire français , les démarches sont d'autant plus complexes . Pour cette raison le choix a été fait de ne se concentrer que sur les étudiants originaires d'Afrique .

Dans l'échantillon , il y a deux filles et trois garçons . J'ai choisi une parité presque parfaite afin de voir si selon le sexe le parcours et les conditions de vie varient .

Pour ce qui du type d'étude , j'ai fait le choix de ne pas y accorder une importance particulière. Ainsi dans mon échantillon il y a des étudiants de différentes universités au prestige variable . Il y a une étudiante qui est en bi-licence droit/éco à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne , un étudiant en quatrième année d'une école privée de publicité (Sup de Pub) , un étudiant qui a une double licence de l'Université Lyon 1 , une étudiante qui est en deuxième année de biologie à l'Université Paris 12

– Créteil et enfin un étudiant qui suit des études de management dans une école privée.  
Il y a donc une pluralité de type d'études et les établissements sont plus ou moins prestigieux .  
Aucune personne dans mon échantillon ne suit de cursus dans une grande école.

Les étudiants concernés ne sont en aucun cas membre d'une association étudiante , ils sont au courant des questions qui touchent à leurs statuts mais ils ne militent pas du moins pas activement (manifestations , distribution de tracts , pétitions ) .

Avant chaque entretien , j'indiquais tout d'abord à l'étudiant qu'il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse et qu'aucune réponse n'est attendue en particulier . Le soin a été pris de ne jamais leur dire les buts et hypothèses de la recherche avant l'enquête . Le dire aurait pu influencer leurs réponses car ils auraient peut-être essayé de dire les choses qu'ils pensent utiles ou intéressantes pour la recherche .

L'idée de prendre un nombre restreint d'étudiants est le résultat d'une longue réflexion et d'une hésitation . Finalement le choix a été fait de retenir un nombre restreint afin de pouvoir bien analyser chacune des carrières et d'en tirer les points communs ou alors les différences . Le faible nombre permet une analyse plus poussée et des comparaisons plus précises . L'enquête porte sur l'analyse d'une trajectoire de vie , les entretiens étaient assez longs et il était important de pouvoir analyser en profondeur chaque récit .

Bien entendu le fait de prendre un faible nombre présente des inconvénients . Avec un échantillon aussi réduit il est très difficile de monter en généralité et de prétendre être représentatif . Le grand nombre donne aussi bien souvent une légitimité à la recherche , on peut parler d'une légitimité numérique . Plus un échantillon est grand et plus il est supposé pouvoir montrer une vérité plus générale .

Mais pour cette enquête , l'idée n'est en rien de montrer que tous les étudiants étrangers africains vivent d'une seule et même façon mais plutôt de montrer que , malgré les vies différentes il existe des similitudes fortes entre les étudiants . Les étudiants étrangers d'origine africaine viennent de pays différents , suivent des cursus différents mais il y a des similitudes fortes entre eux .

Pour la recherche , j'ai fait des entretiens biographiques avec cinq étudiants étrangers. Les cinq interviewés de mon échantillon sont originaires d'Afrique . Il y a trois garçons et deux filles . L'une des filles est marocaine , l'autre est camerounaise . La différence entre les deux c'est que une d'elle a obtenu son baccalauréat ici en France . Le fait d'avoir eu son baccalauréat en France a une signification conséquente . Ça signifie ne pas subir les démarches consulaires et les entretiens pédagogiques qu'il faut faire pour entrer dans les universités françaises . En plus de l'obtention du baccalauréat sur le territoire français , le fait d'avoir été inscrit dans une école française influe aussi sur la longueur et la complexité des démarches consulaires .

Parmi les trois garçons de l'échantillon , deux sont camerounais et un est sénégalais . Les deux camerounais ont obtenu leur baccalauréat ici en France , ce qui n'est pas le cas du sénégalais . A aucun moment je n'ai mis en avant le fait d'avoir obtenu son baccalauréat en France ou non . Parce que dès le début j'avais en tête que le parcours , la carrière de l'étudiant étranger suit peut-être des chemins similaires (préfecture par exemple) mais les carrières restent uniques et spécifiques à chacun . Même en ayant pris uniquement des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat hors de France , les carrières auraient pu avoir des différences .

La seule exigence que j'ai eue durant ma recherche c'est de ne prendre que des étudiants africains . Un Portugais est tout aussi étranger qu'un Malien mais le Malien est plus perçu comme étranger que le Portugais . Les raisons de cette perception constitueraient à elles seules un sujet de mémoire mais ici je ne m'avancerai pas à des explications sans pouvoir les prouver . Une raison qui est déjà évidente c'est la couleur de peau . Le Français , tout comme l'Allemand est de couleur blanche . Ça peut donc prêter à confusion . Alors que l'individu d'origine malienne il y a peu de chances qu'on le prenne pour un Français et ce à cause de sa couleur de peau noire .

Être étranger est une catégorie juridique , c'est celui qui est étranger à la nation , celui qui n'a pas la nationalité . Mais la loi fixe un cadre légal . Ce cadre est ensuite interprété et perçu par l'opinion . Aux yeux de la loi , tous ceux qui n'ont pas la nationalité française sont traités de la même façon (mis à part quelque avantages accordés aux ressortissants de l'Union Européenne) mais dans les faits la perception de l'étranger diffère selon la nationalité de l'étranger . L'étranger originaire des États-Unis ne sera pas traité avec ce présupposé qu'il viendrait en France pour mieux vivre et découvrir ce que son pays n'a pas . Par contre , l'étranger venant d'Afrique a plus de chances de se voir questionner les motivations liées à sa venue en France .

Un reportage sur France 2<sup>52</sup> a montré que c'est en Afrique que la France refuse le plus de visa . A titre d'exemple, à Moscou l'ambassade de France accorde 98% des demandes de visa , en Cote d'Ivoire la France refuse 25% des demandes de visa . C'est bien un indicateur que l'étranger africain pose plus problème , est plus une menace que l'étranger russe ou américain .

Le choix de s'intéresser aux étudiants étrangers ne peut se faire sans réfléchir sur la catégorie « étudiant étranger » .

## **2) – L'utilisation de la catégorie « étudiant étranger »**

---

52 Emission - Complément d'enquête - « Abidjan-Paris , un visa à tout prix » - Jeudi 3 Mai 2012

La catégorie « étudiant étranger » est une catégorie statistique qui regroupe tous les étudiants non français mais au sein de cette catégorie , il y a de tout .

Il y a tous ceux qui viennent des pays de l'Union Européenne , ceux qui viennent des pays développés , ceux qui viennent des pays pauvres . Il y a plusieurs origines géographiques au sein de la catégorie . Mais en plus , il y a aussi des statuts juridiques différents au sein de cette catégorie en apparence homogène . Il y a ceux qui ont le statut « vie privée et familiale » , ceux qui ont le statut « étudiant » . En résumé , la seule chose qui unit ces étudiants c'est leur origine non française .

Comme dans toute catégorie , la pertinence est remise en cause . Finalement , la catégorie « étudiant étranger » ne peut être étudiée sans prendre en compte son hétérogénéité .

L'élaboration de cette catégorie est nécessaire par des raisons pratiques. Les recensements , les analyses , les enquêtes statistiques . La catégorie « étudiant étranger » est dotée d'une homogénéité fictive . Les entretiens avec les enquêtés vont montrer que cette catégorie porte en elle des situations et des personnes totalement différentes .

Mais , la catégorie « étudiant étranger » a pour avantage de faciliter les enquêtes et de permettre de facilement lire des tableaux statistiques comme celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La catégorie pose donc plusieurs questions .

Premièrement , celle de savoir qui sont les étudiants étrangers , ceux qui ont le statut « étudiant » sur leurs cartes de séjour ou alors tous les étudiants non français .

La deuxième question traite directement de la pertinence même de cette catégorie . Cette catégorie statistique n'a que peu évolué depuis sa création alors que le sens donné aujourd'hui au statut d'étudiant étranger change . Cette catégorie est tout sauf homogène et ce même au sein des étudiants étrangers africains . Cette catégorie semble plus être une catégorie statistique . Il y a d'énormes disparités entre les membres de ce groupe . D'un côté on a ceux qui sont venus en France assez facilement , qui sont inscrits dans des établissements français dans leurs pays et de l'autre il y a ceux qui ont eu beaucoup plus de mal , qui ont connu beaucoup de soucis pour se loger , pour financer leurs études , etc

Comme le rappelle un article de Gayo Diallo<sup>53</sup> , une distinction mérite d'être faite à propos de ceux qu'on qualifie d'étudiants étrangers. Certains étudiants étrangers ne sont pas venus en France au moment de leur inscription dans l'enseignement supérieur mais vivaient déjà sur le territoire français. C'est le cas notamment des enfants d'immigrés.

En France , trois types d'étudiants sont qualifiés d'étrangers : premièrement les étudiants d'origine

---

53 Etudiants Etrangers en France : le cas des guinéens , Entr'Apprendre – France , Septembre 2005

étrangère vivant déjà en France au moment de leur inscription universitaire (et donc ayant passé le baccalauréat en France) ; deuxièmement les étudiants venant dans le cadre de bourses (boursiers du gouvernement français – communément appelés BGF -, boursiers de gouvernements étrangers ou de programmes d'échanges : ERASMUS par exemple) ; et enfin les étudiants venant à titre individuel.

Pour cette recherche , sont pris en compte les étudiants étrangers originaire d'Afrique . Ainsi dans l'échantillon il y en a trois qui font partie de la première catégorie , celle de ceux qui ont eu leur baccalauréat en France . Dans l'échantillon chacun des trois groupes est représenté .

On continue à considérer la nationalité comme le seul facteur pour définir l'origine d'un étudiant.. Comme l'a remarqué Serge Slama<sup>54</sup> , la catégorie "étudiants étrangers" « recouvre des populations qui n'ont ni les mêmes aspirations , ni le même statut juridique, ni – théoriquement – le même avenir en France . L'une correspond à une immigration familiale qui a vocation à résider durablement , l'autre est composée d'étrangers venus spécifiquement en France pour y faire des études supérieures et qui ont « vocation » - selon les autorités – à y séjourner temporairement. Pour ces raisons, on peut dire que la catégorie « étudiant étranger » constitue une *chimère statistique*, puisque regrouper l'ensemble des étrangers effectuant des études en France sous une même catégorie correspond à une illusion statistique » . Cette catégorie met dans la même case des étudiants ayant des profils , des motifs d'immigration , des ressources , des envies différents et ce au seul nom de la non appartenance à la communauté nationale. Au sens juridique, les étudiants sont peut-être tous étrangers mais ils ne sont en rien similaires dans les faits .

Pour analyser les étudiants étrangers , il est important d'effectuer au préalable une distinction entre « la population étudiante issue de l'immigration permanente et celle venant spécifiquement faire des études (étudiants mobiles) » . Patrick Weil reprend cette remarque dans une note de sa thèse publiée en 1991 : « la catégorie statistique d'étudiants étrangers est floue. Elle regroupe en effet des étrangers venus en France pour effectuer des études et des enfants étrangers souvent de la seconde génération d'immigrés en France »<sup>55</sup>

Dans le cadre de cette enquête ,le choix a été fait de se concentrer sur les étudiants dits mobiles c'est à dire ceux qui sont venus en France dans l'unique but d'étudier et d'acquérir des diplômes , même si la mobilité est ici jugée a priori car rien n'indique que ces étudiants ne changeront pas d'avis et demeureront sur le sol français . C'est donc un choix , un risque scientifique que de considérer ces étudiants comme mobiles car rien ne permet de vérifier qu'ils ne resteront pas par la suite sur le territoire français. Ces étudiants dits mobiles le sont donc au moment de l'entretien. La distinction entre étudiants mobiles et les autres n'est pas une distinction figée dans le temps et l'espace . Un

---

54 SLAMA Serge , *La fin de l'étudiant étranger* , issu d'un mémoire de troisième cycle (DEA Libertés Publiques et Droits de l'Homme à l'Université de Paris X – Nanterre) , L'Harmattan ,1999 , Pp 31-32

55 *Ibid.* , Page 43



étudiant mobile peut décider de finalement s'installer durablement sur le territoire français et un étudiant de la seconde vague d'immigrés peut obtenir son diplôme et décider qu'il rentre dans son pays d'origine . Cette distinction a des fins scientifiques , afin de faciliter la recherche , de la clarifier mais elle n'est en rien une distinction figée et stricte . Les deux groupes peuvent communiquer dans un sens ou dans l'autre.

La catégorie "étudiant étranger" ne permet pas de comprendre les inégalités de revenu , les inégalités de condition mais aussi les diverses raisons inhérentes aux migrations . Tous les étrangers ne viennent pas en France pour la même raison .

La notion de carrière permet de prendre en compte plusieurs critères afin de les mettre en résonance pour comprendre le parcours des étudiants étrangers . Ces derniers ont chacun un parcours spécifique , unique et ils ne représentent en rien une catégorie homogène où tous partageraient les mêmes propriétés . Par conséquent il faut manier avec précaution cette catégorie afin de ne pas croire que les étudiants étrangers représentent un groupe uni où tout le monde se ressemblerait . Bien qu'étant différents et unis uniquement par le nom du groupe auquel ils appartiennent , les étudiants étrangers ont tous dû faire une demande de visa au sein de leurs pays d'origine . Cette demande correspond au moment du départ .

## **PARTIE II**

# Le moment du départ

## A – LA PRISE DE DECISION ET LES CONDITIONS DU DEPART

L'étude de V. Borgogno et L. Vollenweider-Andresen <sup>56</sup> met en évidence trois types de migration étudiante : l'une à dimension sociétale (économique et social), la deuxième à dimension culturelle (découverte).. et la troisième à dimension politique et idéologique . La dimension sociétale se base sur une recherche d'un meilleur environnement de vie , la dimension culturelle est motivée par une envie de découverte ou d'aventure. Et enfin la dimension politique et idéologique touche plutôt les exilés qui recherchent un pays où ils peuvent exprimer leurs revendications sans risque de représailles .

### 1) – La prise de décision

Dans le cas de la recherche , il est aisé de constater que les migrations des interviewés répondent plutôt à une migration à dimension sociétale . Ils viennent en France pour bénéficier du système scolaire français qui a bonne réputation en dehors de l'hexagone , d'ailleurs ils le disent assez

---

<sup>56</sup> "Les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir : nouveaux éclairages", *Migrations-Études*, n° 79, ARIC, 1998

clairement , « parce que les diplômes français ont beaucoup plus de valeur que les diplômes marocains ils sont beaucoup plus reconnus »<sup>57</sup> . L'idée est réellement de venir en France pour bénéficier du système scolaire qui est , selon eux , réputé prestigieux et plus valorisé .

Les dimensions culturelle et idéologique ne sont pas en contradiction avec la dimension sociétale car au final le fait de venir en France plutôt que dans un autre pays répond aussi et , en grande partie , à une dimension culturelle c'est à dire à une envie de venir dans un pays qu'on connaît , dont on parle couramment la langue et dont on se sent proche . La langue est un élément important de la prise de décision , comme le dit l'interrogé d'origine sénégalaise : « le Sénégal est un pays francophone donc c'est plus facile pour moi de venir ici par rapport à la langue . J'ai toujours été attiré par la France , le Canada , les États-Unis ça ne me tente pas . La France pour les études , pour la langue et tout c'était plus facile pour moi pour continuer mes études en France. »<sup>58</sup> La France est non pas un choix par défaut mais s'insère finalement dans une réelle volonté .

De plus , la totalité des étudiants interviewés déclare avoir eu «de la famille» en France avant leur arrivée. La présence de la famille permet d'avoir un accueil en arrivant et constitue une motivation supplémentaire quant au choix de la France. L'expérience de la famille déjà présente sur le territoire français contribue à favoriser le choix de la France . « Mais moi je voulais venir en France parce que ma grande sœur était venue en France , elle avait fait ses études en France »<sup>59</sup> . Le rôle de la famille est également confirmé par A. Latreche qui montre dans son enquête que «les populations résidentes en France sont considérées comme “socles” des migrations étudiantes»<sup>60</sup> .

Le rôle de la famille comme incitation ou plutôt motivation au départ est indéniable . A la question de savoir ce qui l'a poussée à choisir la France , une étudiante me répond « parce que mes sœurs sont venues ici avant moi et on a une maison ici »<sup>61</sup> . L'idée est vraiment de suivre la lignée des aînées et de venir en France . Comme indiqué précédemment le rôle de l'expérience et de l'histoire est aussi à prendre en compte . La famille présente en France joue un rôle à la fois par sa présence sur le sol français mais aussi par le récit qu'elle fait de la France aux étrangers .

Le cas particulier d'un des interrogés est en ce sens intéressant : « à la base je venais en France . Et ce qui s'est passé c'est qu'on a fini les vacances . Puis le monsieur chez qui j'étais , mon tuteur , m'a dit qu'il me trouve intelligent et qu'il voulait me garder . Que ça ne servait à rien que je rentre au Cameroun et que je revienne après en Europe »<sup>62</sup> . Son installation en France répond donc à une improvisation et ne s'inscrit pas dans un plan d'avenir fixé par ses parents . D'ailleurs à la question

---

57 Annexe n° 3 - Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) -Page 1

58 Annexe n° 4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 2

59 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine - Page 1

60 Latreche A., 1999, *La migration internationale des étudiants: le cas des étudiants maghrébins en France*, thèse de 3ème cycle, université Paris 1. p. 221

61 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 1

62 Annexe n°7 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 1

de savoir si son installation en France était improvisée , il me répond « oui totalement » .

Ce cas est un cas à part au sein de mon échantillon . Justement cette exception confirme la tendance lourde qui veut que l'arrivée en France s'inscrive dans un processus long , pensé et réfléchi par les parents . Mais cette exception est tout aussi intéressante parce qu'elle montre qu'on peut venir en France sans avoir pour idée de rester .

La sociologie ne se nourrit pas des pré-notions , des préjugés ou des discours du café du commerce mais l'immigration est un sujet qui suscite débats et interrogations . En ce sens il est difficile de mener une recherche sans avoir en fond les discours répandus . L'enquête dont il est ici question a essayé tant bien que mal de s'en défaire mais ce n'est pas toujours évident . Notamment pour ce qui est de l'exemple d'un des interrogés qui , bien qu'ayant réussi à venir en France pour les vacances , n'avait pas pour ambition de rester . Son tuteur l'y a en quelque sorte forcé .

Son cas ne rentre donc dans aucune des trois dimensions liées aux migrations étudiantes .

Un des interrogés (Ma.)<sup>63</sup> est lui venu en France avec toute sa famille . Déjà dès 2000 il a essuyé un refus . Mais à ce moment son père a eu le visa et est parti , son frère et lui se sont vus refusés le visa . Les conditions de son départ sont les plus complexes de tout mon échantillon . Voulant partir avec toute sa famille (ils étaient cinq enfants à ce moment et maintenant ils sont six) , ses parents se devaient de prouver qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins et vivre convenablement en France . Partir tout seul est déjà compliqué , le fait qu'ils demandent tous le visa n'a pas jouer en leur faveur . Leur père est donc parti en 2000 et ils n'ont pu le rejoindre que quatre ans plus tard .

Au moment de la seconde demande il y avait une certaine appréhension : « donc on avait toujours ce spectre là en se disant que ça s'était déjà produit , est-ce qu'ils peuvent nous refaire la même chose.»<sup>64</sup> Et avant même d'avoir obtenu le visa ils avaient déjà donné tous leurs vêtements , comme il le dit ils avaient déjà mis leur maison en location : « elle (la maison) est toujours au Cameroun notre maison mais ma mère l'avait déjà mise en location , on avait déjà vidé la maison en disant oui c'est sûr on part . Nos habits on les avait déjà donné , on était déjà sûr de partir » . Le départ était déjà considéré comme acquis alors même qu'ils savaient que ça ne l'était pas . Les conditions de ce départ sont en ce sens particulières parce que seul l'obtention du visa était envisagée . L'échec était exclu .

## **2) – Les conditions du départ**

Il est important de revenir sur la décision du départ en elle même . Il sera ici question des conditions de départ , des ressources disponibles dans le pays d'origine mais aussi en France et enfin des

---

63 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma)

64 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 1

démarches effectuées dans le pays d'origine .

Dans tous les entretiens menés , le rôle prépondérant des parents est mis en avant . Ce sont souvent eux qui poussent les enfants à quitter leur pays d'origine .

Pour ce qui est de l'étudiant sénégalais interrogé (Ch) , les parents n'ont pas réellement œuvré pour qu'il vienne en France . Il a quasiment tout fait tout seul comme il le dit lui même : « la décision ça m'appartient . C'est moi qui ai pris la décision de venir ici . Mes parents ils n'ont fait que m'encourager en disant « bon si c'est ça que tu veux nous nous t'encourageons . Vas y , t'inquiète pas on est là » . Mais c'est moi même qui ai pris toutes les initiatives , c'est moi même qui ai envoyé mon dossier à mon frangin qui est ici . C'est moi qui ai fait toutes les démarches , c'est moi qui voulait venir en France. »<sup>65</sup> . Cet étudiant semble avoir pris la décision tout seul . D'ailleurs durant l'entretien , sa forte volonté de venir en France se fit sentir . Il a essuyé un refus en 2005 mais trois ans plus tard il a insisté et son insistance témoigne de sa volonté , de son abnégation : « ça prenait énormément de temps et aussi ça nécessitait énormément de courage parce que au final tu te demandes si ça vaut la peine en fait »<sup>66</sup> , malgré tout il a persisté et a fini par obtenir son visa pour quitter le Sénégal et arriver en France . C'est ici une décision qui , d'après ce qui ressort de l'entretien , a été prise par l'étudiant avec l'aide de sa famille installée en France (pour l'envoi de documents requis pour le visa notamment) .

Les autres étudiants de l'échantillon ont quant à eux été motivés à partir par leurs parents . Les parents souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier de la meilleure éducation possible , cette dernière n'étant pas possible , d'après eux , dans les pays d'origine . Pour d'autres ce sont les parents qui du début à la fin ont pris la décision . « ma mère voulait la France pour la proximité »<sup>67</sup> a ainsi avoué une étudiante. Cet exemple montre ici le rôle prépondérant que jouent les parents dans la prise de décision . Ce sont eux qui fournissent l'argent nécessaire il est donc assez logique qu'ils soient à l'origine de la décision .

Dans le cas de l'étudiant camerounais (Ce) , c'est l'oncle qui a pris la décision unilatérale de le faire rester en France pour qu'il poursuive ses études . Une autre étudiante quant à elle répond « mes parents »<sup>68</sup> à la question de savoir qui a pris la décision de quitter le Cameroun .

Les parents , quand ils en ont les moyens et la possibilité , essaient de faire partir leurs enfants à l'étranger . Ils se donnent les moyens de leurs objectifs pour leurs enfants .

C'est notamment le cas de la mère de l'étudiante marocaine interrogée (Ca) qui a inscrit ses trois filles dans une école française au Maroc dont les frais de scolarité s'élèvent à 1400 euros par

---

65 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 2

66 *Ibid.* ,

67 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 1

68 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 1

trimestre . Ce qui équivaut à 4200 euros par an , montant qu'il faut multiplier par trois . Sachant que « le SMIC marocain est à peu près de 130 euros »<sup>69</sup> , on voit clairement ici comment la mère a consenti à des efforts pour que ses filles soient scolarisées dans une école française afin que ces dernières ne subissent pas les difficultés liées à la demande de visa . Ce cas montre que l'envie d'envoyer les enfants en France suppose des efforts financiers (visa , inscriptions dans des écoles françaises) et suppose surtout une réflexion en amont . Les autres étudiants interrogés n'ont pas fait d'école française dans leurs pays d'origine . Peut-être pour des raisons financières (le coût de ces écoles est très élevé) ou alors parce que les parents n'avaient pas réfléchi en amont . Supposer est ici intéressant parce que ça demande de savoir pourquoi certains inscrivent leurs enfants dans des écoles françaises et d'autres non. Bien entendu l'hypothèse des raisons financières ne peut être mise de côté pour répondre à cette question . Tous les parents ne sont pas au fait des difficultés liées à la demande de visa donc ils ne pensent peut-être pas à inscrire leurs enfants dans les écoles françaises des pays d'origine .

Le cas de cette marocaine qui a fait sa scolarité au sein d'une école française est un cas unique au sein de l'échantillon .

Ces exemples montrent que , malgré les différences , les parents œuvrent pour que les enfants aillent en France et ce pour des raisons diverses dont il sera question par la suite .

Mon échantillon peut se diviser en deux groupes bien distincts . D'un côté , ceux qui sont venus en France sans réellement prendre conscience du pourquoi de leur présence ou du moins qui ne le disent pas , et de l'autre ceux qui sont venus dans le cadre d'un projet de promotion individuelle , de recherche de diplômes valorisés , prestigieux .

Dans mon échantillon , il y a deux étudiants qui sont venus en France en étant quasiment forcés et sans comprendre le pourquoi de leur venue en France .Ils ont du mal à fournir une raison à leur arrivée en France . Il y a un étudiant qui a quasiment été retenu de force par son oncle alors qu'il était venu pour des vacances , et il y a aussi une étudiante qui est venue simplement parce que ses parents l'ont voulu et à aucun moment elle n'a dit ou même sous-entendu qu'elle était venue pour poursuivre un cursus universitaire . Peut-être c'est tellement évident dans son esprit qu'elle n'a pas trouvé utile de le dire .

Le cas des étudiants qui ne donnent pas la raison de leur venue en France est intéressant. En effet, il témoigne de ce que certains étudiants n'étaient pas "euphoriques" à l'idée d'étudier sur le territoire français.

Les discours entendus ci et là laissent parfois à penser que la France représente un eldorado où tous les africains rêvent de venir . Ces deux étudiants montrent que le choix de la France peut aussi se faire sans tomber dans l'euphorie ou la joie débordante .

Ces deux étudiants se différencient du reste de l'échantillon car les autres soulignent très rapidement pourquoi ils sont venus en France et la raison qui ressort le plus souvent, c'est la poursuite des études afin d'obtenir des diplômes valorisés et prestigieux .

Il y a un interrogé qui reconnaît qu'en arrivant en France il avait une vision idéalisée de la France .

« La France c'était les jeux , aller au Mc Donald . Je ne connaissais que à travers les publicités . J'avais absolument envie de venir »<sup>70</sup>

Dans l'échantillon , il y a donc ceux dont la venue en France est le résultat d'un projet prévu de longue date et ceux dont la venue semble avoir été moins planifiée.

## **B) – LES RESSOURCES ET LES DEMARCHES DANS LE PAYS D'ORIGINE**

L'obtention du visa est la première épreuve administrative que les étudiants souhaitant se rendre en France doivent affronter . Il faut fournir un certain nombre de documents .

Tout d'abord les documents qui justifient que l'étudiant vient pour suivre des études . L'étudiant doit donc avoir un certificat de pré-inscription, d'inscription ou une carte d'étudiant.

L'étudiant doit aussi fournir les documents qui attestent qu'ils disposent de moyens de subsistance et d'existence sur le territoire français : pièce d'identité de l'hébergeant , la justification des ressources de celui-ci à travers les bulletins de salaire et la fiche d'imposition . Des documents qui prouvent que l'étudiant part avec de l'argent sous forme de chèques de voyage ou alors de bordereau de change sont aussi demandés.

A cela s'ajoute un certificat médical pour attester que l'étudiant ne représente pas un risque médical et sanitaire pour la France , un justificatif de domicile personnel ou alors au nom de la personne qui hébergera l'étudiant (facture EDF ou GDF).

A tous ces documents s'ajoutent une attestation d'hébergement fourni par l'hébergeant et un timbre fiscal que l'étudiant demandeur du visa doit payer .

Les étudiants doivent demander le titre de séjour dans les deux mois suivant leur arrivée .

### **1) - Ressources financières**

L'argent est l'élément déclencheur de la demande de visa. Sans ressource financière , aucune demande n'est envisageable.



Pour faire son passeport , l'étudiant étranger a besoin d'argent. Et pour faire les démarches plus rapidement dans les administrations des pays africains il faut bien souvent soudoyer les agents . Une fois le précieux sésame obtenu , il faut maintenant payer tous les frais demandés par l'ambassade pour l'entretien pédagogique ou encore pour l'entretien administratif . Les frais avancés ne sont en aucun cas remboursés en cas de refus à l'issue de la procédure.

Il y a donc un risque bel et bien réel de se voir refuser le visa mais aussi de ne pas se voir rembourser les montants déboursés .

Dans ces cas , ce sont bien souvent les parents ou alors la famille qui fournissent l'argent nécessaire .

Malheureusement , l'argent ne suffit pas et n'est en rien une garantie. Certains documents ne peuvent pas être obtenus sur place dans les pays d'origine.

La demande de visa suppose d'avoir de l'argent , de pouvoir payer les frais divers exigés lors de la demande . Ces frais comprennent le timbre , les frais pour déposer la demande par exemple .

## **2) - Réseau en France**

La demande de visa se déroule dans un pays étranger mais bien souvent , pour ne pas dire toujours , il est exigé aux demandeurs de visa de fournir certains documents qu'ils ne peuvent obtenir sans avoir des réseaux (famille , amis , connaissances , etc) en France . Il est difficile d'obtenir un visa quand on est africain , cette difficulté s'accroît quand il s'agit de la délivrance d'un visa étudiant dit « visa long séjour » . Les ambassades françaises présentes en Afrique , conformément à la politique migratoire de la France , mènent une politique de délivrance des visa très rigoureuse . Pour obtenir un visa il faut faire preuve de bonne foi , fournir tous les documents et aussi il faut le dire être chanceux .

Pour une demande de visa , il est demandé une attestation d'hébergement mais aussi une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français .

L'attestation d'hébergement , comme son nom l'indique , est un document qui prouve que le demandeur de visa sera bel et bien hébergé une fois arrivé en France .

C'est un document payant (environ trente euros) fourni par une personne vivant en France . Par ce document la personne atteste qu'elle hébergera le demandeur si celui ci réussit à obtenir son visa .

L'attestation d'hébergement est un document en apparence simple à obtenir mais les mairies qui les fournissent ont durci les conditions de son obtention . La personne demandant une attestation d'hébergement doit prouver qu'il est financièrement en mesure de prendre en charge un nouvel arrivant . Pour cela il lui est demandé ses fiches d'imposition . Sur celles ci apparaît tout

naturellement son salaire . A partir de cela les services de mairie peuvent se proposer en faveur ou en défaveur de la délivrance de cette attestation .

En plus du revenu , est aussi analysée la superficie du logement de la personne . Cette dernière doit fournir donc une quittance de loyer ou tout autre document indiquant la superficie exacte de son logement . Les agents des services de mairie , dans certains cas , se déplacent pour vérifier que la superficie indiquée est bien vraie .

L'attestation peut être refusée si les agents de la mairie jugent que la personne n'a pas un logement assez grand ou alors si ses revenus ne suffisent pas . A supposer que la personne ait des enfants , il doit prouver par ses revenus que ces derniers lui permettent de s'occuper de toute sa famille et qu'en plus ils lui permettent d'accueillir une nouvelle personne .

Cette attestation répond donc à des conditions assez précises que sont le revenu et le logement . La conséquence est qu'elle peut être refusée au demandeur . Le refus de cette attestation interrompt toute procédure de demande de visa . L'attestation d'hébergement est tout aussi indispensable que le passeport . Sans celle ci aucune demande n'est envisageable .

La demande de visa se joue aussi au niveau de la France et des relais que peuvent avoir les demandeurs de visa .

La procédure de l'attestation d'hébergement est une procédure en plus dans la demande de visa . Et le durcissement dont elle fait l'objet est à mettre en relation avec le durcissement des délivrances de visa . L'attestation d'hébergement n'est pas faite par le demandeur de visa lui même mais ce document est indispensable dans toute demande . La demande de visa suppose donc d'avoir des soutiens , un réseau en France .

Pour ce qui est de l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur , il est demandé au demandeur du visa étudiant de prouver qu'il sait déjà dans quel établissement il sera inscrit . Une pré-inscription est très souvent demandée . Le demandeur n'étant pas en France , ce sont souvent ses contacts qui trouvent l'établissement et font les démarches nécessaires .

Un des interrogés dans le cadre de la recherche a eu recours à une pré-inscription dans un établissement . Cette pré-inscription lui a servi pour prouver qu'il allait réellement en France pour étudier et qu'il avait déjà pris contact avec des établissements : « à mon arrivée j'avais une inscription dans une école privée de la place. »<sup>71</sup> L'interrogé , bien avant son départ savait déjà dans quel établissement il irait . L'inscription ou plutôt la pré-inscription est un moyen de prouver la bonne foi de la demande aux agents de l'ambassade.

La demande de visa se passe peut-être dans le pays d'origine mais de nombreux documents sont demandés et parmi ceux-ci certains proviennent de France . C'est en cela que les réseaux en France

sont importants . La demande de visa se joue aussi en France . Les documents indispensables à la procédure de visa , à savoir l'attestation d'hébergement et la pré-inscription , sont des documents que seule une personne vivant en France peut fournir . L'importance des relais , des connaissances , de la famille en France est évidente .

### **3) - Démarches dans le pays d'origine**

Pour tout français souhaitant se rendre dans un autre pays , les démarches pour le visa ne sont pas compliquées . Par conséquent , beaucoup pensent qu'une demande de visa est une simple formalité . Mais le cas des étudiants africains est intéressant car l'arrivée en France suppose une demande de visa , celle ci étant longue et parfois compliquée .

Voulant contrôler les flux migratoires , les autorités publiques ont mis sur pied « une politique restrictive vis à vis des étudiants étrangers ainsi , plus le risque migratoire (risque que la personne s'installe durablement dans le pays) est élevé , plus les procédures d'obtention du visa sont difficiles . Ainsi le visa est « un véritable couperet effectué par les tenants de la logique de régulation stricte des entrées des étudiants. Au moins pour les pays considérés par le service des étrangers comme présentant un « fort risque migratoire » »<sup>72</sup>

Le risque migratoire est considéré comme particulièrement élevé pour les pays africains , ainsi pour un ressortissant de ces pays obtenir un visa relève quasiment de l'exploit étant donné le strict contrôle qui est exercé par les autorités consulaires. Ces dernières , s'insérant dans la lignée de la politique migratoire de la France, doivent s'assurer au maximum que l'étudiant demandeur d'un visa long séjour pour études va bel et bien rentrer dans son pays à l'issue de ces études. Bien évidemment il y a des étudiants qui passent entre les mailles du filet mais aussi des étudiants qui se voient refuser le visa alors qu'ils n'avaient pas en idée de s'installer en France.

Mon échantillon peut être séparé en deux groupes . Un premier qui n'a pas particulièrement souffert pour obtenir le visa et un deuxième groupe pour qui l'obtention du visa est la conséquence de longues procédures et de tentatives répétées .

Dans le premier groupe il y a trois interrogés . Un étudiant interrogé venait en France pour les vacances et est finalement resté . Au moment de la demande de visa il avait demandé un visa de

---

72 SLAMA Serge, *Ibid.* , P.218

tourisme (donnant droit à trois mois de libre circulation en France et dans l'espace Schengen) et une fois arrivé en France on lui apprend qu'il va y rester définitivement . L'élément déclencheur est ici l'oncle qui l'a incité à s'installer en France alors même que ses parents , d'après ce qu'il dit , n'étaient pas au courant . Il est naturel de s'interroger sur la véracité de ce récit . Mais ne pouvant pas prouver que ce qu'il dit est vrai ou faux , il faut lui accorder le bénéfice du doute et croire à son récit .

Une des deux filles de mon échantillon n'a pas connu de soucis au moment de la demande de visa . Ayant fait une école française dans son pays d'origine (le Maroc) , elle le précise d'ailleurs : « je suis passé par le consulat , moi c'était beaucoup plus facile parce que je venais d'une mission française , d'une école française au Maroc . Ça facilite l'obtention du visa si tu veux »<sup>73</sup> .

Le fait d'avoir été inscrite dans une école française a facilité l'obtention de son visa pour la France . De plus , tout comme les lycéens présents sur le territoire français , elle est passée par Admission Post-bac pour s'inscrire à l'Université . En résumé elle a suivi la même procédure qu'un étudiant déjà établi sur le territoire . La seule différence est qu'elle était à l'étranger . L'énergie , le temps et l'argent qu'elle a économisés dans le cadre de l'obtention de son visa ne doivent pas faire oublier le prix très élevé des frais de scolarité dans les écoles françaises présentes en Afrique . Sa mère payait 1400 euros par trimestre soit 4200 euros par an et par personne sachant qu'elle a deux autres sœurs . Le prix est bien entendu celui de la qualité d'un enseignement prétendument meilleur mais aussi celui de la tranquillité . En payant ces frais de scolarité si chers , sa mère s'assurait quasiment que ses enfants iraient facilement en France . Le prix payé pour la scolarité rentre donc , indirectement , dans les ressources mises en avant dans l'obtention du visa .

Alors qu'il faut passer un test de français , un entretien pédagogique où les notes sont scrutées , elle n'a pas eu à passer par toutes ces étapes de par son baccalauréat obtenu dans une école française . Le choix qu'a fait sa mère de les inscrire dans une école française s'est révélé être un pari gagnant . Prendre en compte les ressources liées au départ ne signifie pas uniquement les documents donnés à l'ambassade ou les sommes déboursées mais plutôt de prendre en compte quels étaient les atouts des étudiants au moment de leurs demandes de visa . Les atouts varient d'un étudiant à l'autre . Même en étant du même pays il y a des situations différentes . La marocaine a eu pour atout principal son cursus scolaire dans une école française. « Une priorité donnée aux candidats [...] ayant suivi sur place avec succès des formations diplômantes associant ou délivrées par un établissement français. »<sup>74</sup> Cette phrase marquée sur le site de Campus-France montre bien que la priorité est donnée aux étrangers ayant suivi leur scolarité au sein d'un établissement français , ce qui est le cas d'une des étudiantes de l'échantillon (Ca.) qui a effectué sa scolarité dans une école française , ce qui lui a permis de ne pas faire les tests de langue qui sont parfois obligatoires .

---

73 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 1

74 <http://www.campusfrance.org/fr/page/le-visa-de-long-sejour-pour-etudes-titre-de-sejour-vls-ts>

Pour d'autres c'est beaucoup plus compliqué. Un des interrogés de l'enquête est un sénégalais et pour venir en France il a du effectuer un certain nombre de démarches : « on était obligé de faire les démarches par Internet , en plus ça prenait énormément de temps . Je dirais que si tu n'es pas très très motivé tu ne vas pas continuer les démarches ça je te le dis . Après une fois que ton dossier est accepté tu dois payer pour faire un entretien »<sup>75</sup> . Il a passé un entretien pédagogique pour voir si ses notes étaient bonnes . Pour passer cet entretien il a du payer , une fois cet entretien validé il fut autorisé à prendre un rendez-vous administratif c'est à dire un rendez-vous pour la demande de visa en elle-même . La demande de visa comporte en elle-même plusieurs étapes qu'il faut respecter . Et ces dernières sont plus ou moins longues .

Les demandeurs de visa doivent aussi avoir un budget assez conséquent pour pouvoir payer tous les frais liés à la demande de visa . Un interrogé l'indique d'ailleurs : « dans toutes les démarches il y a de l'argent qui sort . En plus ce n'est même pas sur que tu vas avoir ton visa. »<sup>76</sup>

Dans les pays d'origine les étudiants qui font une demande de visa doivent s'armer de patience et de courage pour affronter les différentes étapes .

Tout d'abord il faut faire la queue pour déposer sa demande de visa . Beaucoup d'africains envisagent d'aller en France , la conséquence est que les queues devant les ambassades sont très longues. Ensuite , pour un étudiant il doit aller dans un centre culturel pour passer un entretien pédagogique c'est à dire un entretien où ses notes , son niveau de français et son profil seront étudiés . Lors de cet entretien , les bulletins sont demandés pour voir si l'étudiant a un niveau correct . D'ailleurs sur le site de Campus-France , le site chargé d'informer et d'orienter les étudiants étrangers souhaitant aller en France , il est question des tests de français : « pour s'inscrire en première ou deuxième année à l'université ou en école d'architecture les candidats étrangers (non européens) doivent obligatoirement suivre la procédure de "Demande d'Admission Préalable" (DAP). Dans ce cadre, ils doivent justifier de leur niveau de français en effectuant un test de langue ou en présentant un diplôme »<sup>77</sup>

A l'issue de l'entretien dit pédagogique , l'étudiant est autorisé à aller faire une demande de visa en bonne et due forme . Même en ayant eu un avis favorable à l'issue de l'entretien pédagogique , rien ne garantit que l'étudiant demandeur obtiendra son visa .

La ressource principale à avoir dans la demande de visa semble être , bien avant l'argent , avant tout du courage et de l'opiniâtreté .

La demande de visa suppose , comme on l'a vu , de donner à la fois de son temps , de son argent

---

75 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 1

76 *Ibid.* ,

77 <http://www.campusfrance.org/fr/page/tests-et-diplomes-de-francais-langue-etrangere>

mais aussi d'avoir du soutien . Pour demander un visa il faut pouvoir fournir l'argent nécessaire mais aussi les documents requis . La difficulté qu'il y a à obtenir un visa suppose que les étudiants demandeurs aient des motivations , des attentes particulières .  
Ces démarches entreprises pour aller en France sont motivées par diverses raisons .

## C – RAISONS DU DEPART ET CHOIX DE LA FRANCE

Pour mieux comprendre le choix de la France par les étudiants étrangers, il faut s'intéresser à l'ensemble des acteurs institutionnels et individuels : le pays d'origine, le pays d'accueil, les universités d'accueil, les agents intermédiaires, le réseau des parents et amis, le candidat et son entourage. Les motivations des étudiants pour choisir la France constituent une thématique importante des recherches sur les étudiants étrangers. Ces motivations nous permettent de mieux comprendre la préparation, les stratégies, les attentes, les projets des étudiants étrangers en France. Pourquoi la France et pas un autre pays pour effectuer ses études ? Qu'est ce qu'on privilégie en choisissant la France comme pays d'études ? Quelles sont les attractions de l'enseignement supérieur français et quelles sont les attentes de ces étudiants ?

Le fait de choisir la France plutôt qu'un autre pays répond à plusieurs attentes .

Il y a d'un côté les raisons qu'on pourrait qualifier de culturelles (la langue , la proximité culturelle , l'attrait pour la culture française , la présence de la famille) et de l'autre les raisons pédagogiques (prestige de l'enseignement français , défaillances de l'enseignement supérieur du pays d'origine , prestige des diplômes français) .

Un sondage réalisé par Campus-France et TNS Sofres<sup>78</sup> montre que dans les raisons principales du choix de la France, la qualité de la formation arrive en tête des motivations (45%) devant la connaissance de la langue française (37%) et la valeur du diplôme français (33%). L'intérêt culturel de la France et la réputation de l'enseignement français arrive en quatrième position ex-aequo (31%). Le coût des études est cité par un étudiant sur cinq ( 22%).

Ces résultats obtenus par l'enquête de Campus-France et TNS Sofres sont tendanciellement les mêmes pour ce mémoire . Tous les étudiants interrogés soulignent qu'ils ont choisi la France pour la qualité de l'enseignement dispensé et aussi à cause des défaillances des systèmes d'enseignement de

---

<sup>78</sup> *Les étudiants étrangers en France : image et attractivité* .(Enquête TNS Sofres pour Campus-France)

**Méthodologie** : L'enquête a été réalisée par TNS Sofres lors du premier semestre 2001 auprès de 20731 étudiants. Trois cohortes ont été prises en compte: les étudiants candidats à un séjour universitaire en France (17 952 réponses), les étudiants actuellement en séjour d'études en France (1697 réponses) et enfin les étudiants ayant achevé leurs séjours d'études (1082 réponses).

leurs pays d'origine respectifs .

### 1) - Raisons culturelles

En préliminaire, il faut rappeler que « la maîtrise initiale de la langue du pays d'accueil est un élément facilitant l'arrivée des étudiants, ne serait-ce que parce que de nombreux pays font de cette maîtrise une condition de l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur. »<sup>79</sup>

A l'instar des autres grands pays d'accueil, la France exige un niveau minimal de maîtrise du français pour accueillir des étudiants sur son territoire.

Ainsi il y a deux moyens essentiels utilisés par la France pour promouvoir la langue française : les Alliances françaises, les lycées français et les écoles françaises à l'étranger.

La mission des Alliances françaises et des Centres culturels français à l'étranger est la diffusion de la langue et de la culture française et leur implantation est mondiale. Dans les centres culturels on retrouve souvent des bibliothèques où il est possible d'emprunter des livres en français, il s'agit à la fois des romans mais aussi des bandes dessinées . L'idée est de diffuser la langue française à travers des moyens peu contraignants comme la lecture . Au sein de ces centres culturels il y a aussi des salles d'exposition , des lieux pour des concerts . Dans les villes africaines ce sont bien souvent les seuls lieux aptes à recevoir des concerts . Par la qualité de ce qui est proposé dans ces centres , c'est la réputation de la culture française qui est en jeu .

L'enseignement français à l'étranger dispose lui aussi d'une implantation mondiale. Dans les pays africains il y a beaucoup d'établissements français (par exemple le collège Dominique Savio à Douala au Cameroun) et les frais de scolarité dans ces établissements sont souvent très élevés mais ça n'empêche pas la demande d'être très forte . Ces écoles sont particulièrement prisées par les plus favorisés des pays africains et jouissent d'un fort prestige. Difficile de savoir si le prestige naît de l'enseignement dispensé au sein de ces établissements ou plutôt de la présence d'enfants de hauts responsables. Mais le fait est que ces établissements sont chers et fréquentés par les plus riches dont les enfants suivent très souvent la même voie à savoir suivre leurs cursus au sein d'établissements français et ensuite une émigration vers les universités françaises .

La France à travers ces deux vecteurs entretient son image à l'extérieur. Il y a une volonté affichée et assumée de la France d'attirer les étudiants étrangers . Valérie Pécresse lors d'un discours a eu cette déclaration très claire et qui va dans le sens de ce qui était avancé précédemment à savoir que la France soigne son image et son attractivité « à l'instar de la France, les grandes puissances

<sup>79</sup> Avis et rapports du Conseil Economique et Social – Comparaison des politiques d'accueil des étudiants étrangers : Quelles finalités ? Quels moyens ? , Avis et rapports du Conseil Economique et Sociale

économiques font désormais de leurs universités le ferment de leur attractivité et de leur rayonnement international. » (Intervention de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche . Ouverture de la conférence « Accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur dans le monde » - Mardi 10 mai 2011) . Valérie Pécresse insiste en précisant que le but de l'enseignement supérieur français est « offrir aux étudiants, français comme étrangers, les conditions de leur réussite. »

Dans l'échantillon , tous les étudiants interrogés sont issus du continent africain . Il y a trois camerounais (deux garçons et une fille) , un sénégalais et une marocaine . Ces trois pays ont pour point commun d'avoir été des colonies françaises . La France est un ancien empire colonial qui a colonisé le Cameroun , le Sénégal et le Maroc , laissant derrière elle des liens étroits avec ces pays . En plus de leur passé colonial commun ces trois pays ont pour particularité commune d'avoir le français parmi leurs langues officielles . Au Cameroun il s'agit du français et l'anglais , au Sénégal le français et au Maroc le français et l'arabe .

Les populations de ces trois pays parlent donc le français depuis leur plus jeune âge . Les liens historiques hérités de la colonisation se retrouvent dans la langue qui est partagée par beaucoup de pays africains . Durant la colonisation , chaque empire colonial (ici la France) a imposé sa langue dans les pays qu'il colonisait . Ainsi au Nigeria aujourd'hui c'est l'anglais qui est la langue officielle , en Angola c'est le portugais . Donc chaque pays a au fil du temps gardé la langue de son ancien pays colonisateur .

Dans les démarches pour la demande de visa , la maîtrise du français est requise et vérifiée à travers certains tests de langue . Pour des ressortissants de pays dont la langue officielle est le français , comme c'est le cas dans l'échantillon , la maîtrise du français s'avère être un avantage . Ils partent donc avec un avantage lors des tests de français . Parlant le français depuis leur enfance ils n'éprouvent pas vraiment de difficultés particulières lors des tests de langue . D'ailleurs « l'unité linguistique de l'enseignement est un facteur favorisant les études au-delà des frontières. »<sup>80</sup>

La langue ne représente pas un obstacle mais plutôt une des raisons les plus invoquées pour expliquer le choix de la France . L'étudiante d'origine marocaine précise : « je parle le français »<sup>81</sup> , l'étudiant sénégalais , à la question de savoir pourquoi il a choisi la France , répond : « tout d'abord le Sénégal est un pays francophone donc c'est plus facile pour moi de venir ici par rapport à la

---

80 M. Deveze, Histoire contemporaine de l'université de Pékin à Berkeley en passant par Paris, Société de l'édition de l'enseignement supérieur, Paris, 1976, P.11

81 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ma) – Page 1



langue.»<sup>82</sup> Chaque étudiant parle couramment le français et pour cela a trouvé logique de venir en France . La connaissance du français jouit indiscutablement d'une importance dans le choix de venir en France surtout pour les ressortissants d'Afrique noire et du Maghreb. Mais dans le monde , la France n'est pas le seul pays développé où le français est parlé . La question se pose donc de savoir pourquoi les étudiants choisissent la France et pas d'autres pays comme la Belgique ou le Canada où le français est aussi présent . Mais l'attrait culturel exercé par la France et l'importance des liens historiques coloniaux sont pour beaucoup dans le choix de la France et pas d'un autre pays .

Tout d'abord pour ce qui est de l'attrait culturel , en Afrique la majorité des programmes qui passent sur les télévisions sont issus des chaînes françaises comme TF1 , M6 , Canal + ou encore les chaînes du groupe France Télévisions . Ils suivent les journaux télévisés français et sont donc très au courant de ce qui se passe ici et surtout ils se font une image de la France à travers les récits des proches et à travers ce qu'ils voient à la télé . Lors de discussions hors entretien avec des étudiants étrangers ils avouaient que quand ils étaient dans leurs pays d'origine , ils étaient plus au courant de l'actualité en France que ce qui se passait dans leurs pays . Pour exemple , le seul journal télévisé qu'ils regardaient était bien souvent le 20heures sur une chaîne de télévision française . Même dans leurs pays ils étaient déjà très portés vers la culture française .

« J'avais l'image d'un véritable gamin . La France c'était les jeux , aller au Mc Donald . Je ne connaissais que à travers les publicités . J'avais absolument envie de venir , c'était un pays beau , il est beau en plus pour ça il n'y a pas de soucis mais je voyais toute ma vie en rose , je ne savais pas qu'il existait des gens en difficulté. »<sup>83</sup> (réponse d'un étudiant de l'échantillon à la question de savoir quelle image il avait de la France) . Il n'est pas exagéré ici de parler de la France vue comme un eldorado . Ce mode de vie à la française diffusé à la télévision , par les proches vivant en France contribue à donner envie aux étudiants de venir poursuivre leurs études en France . La télévision contribue à laisser penser que de vivre à la française est un signe de promotion , d'ascension sociale .

Enfin , les liens historiques tissés entre la France et certains pays africains.

La France a , comme rappelé précédemment , été un empire colonial . La fin de la colonisation signifiait la fin de la présence des autorités françaises dans les territoires autrefois colonisés du moins officiellement . Mais cette décolonisation n'a en rien supprimé les liens qui se sont créés . En Afrique , la France a colonisé un certain nombre de pays dans lesquels a été importée la façon de vivre à la française , les us et coutumes de la société française . L'arrivée des colons s'est suivi de l'arrivée d'une nouvelle façon de faire . La méthode française étant considérée comme supérieure à la méthode autochtone. Dès lors se crée ce sentiment qui voudrait que la culture du colon (ici la culture française) soit meilleure , supérieure et plus valorisante que la culture autochtone.

82 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 2

83 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 7

Sans tomber dans une psychologie des peuples colonisés , qui n'est pas l'objet de la recherche ici et qui serait longue à expliquer , le rôle de la colonisation est à prendre en compte dans l'attrait qu'exerce la France sur les personnes originaires des pays africains . La langue n'est finalement que la conséquence de la colonisation , donc les raisons de l'attrait culturel de la France ne peuvent être comprises sans remettre en perspective le rôle joué par la colonisation .

Aller dans un pays étranger pour poursuivre ses études n'est jamais une chose évidente , ça suppose un changement de système , un changement d'environnement et le migrant se doit de s'adapter à son nouveau milieu. Le succès dans les études passe par une maîtrise de la langue dans laquelle les cours sont dispensés . Les étudiants africains parlant pour la plupart le français sont donc tout naturellement attirés par la France .

Les réponses obtenues lors des entretiens laissent envisager que le choix de la France s'inscrit dans un processus évident et logique . Les étudiants africains ne trouvent pas exceptionnel de venir en France , pour eux c'est la suite logique des choses . Le fait de quitter son pays pour aller en France n'a rien d'exceptionnel , rien de surprenant , la France est un pays dont ils se sentent proches culturellement et dont ils connaissent plus ou moins à l'avance le mode de fonctionnement . Un des étudiants camerounais de l'échantillon le dit d'ailleurs : « quand tu dis que tu as été à l'étranger , moi par exemple si je suis au Cameroun je vais dire que j'ai été à l'étranger , la France c'est bien , quand tu dis États-Unis c'est encore mieux donc c'est ce genre de chose. »<sup>84</sup> . Cette phrase montre que l'émigration vers la France est valorisée , prestigieuse mais en rien exceptionnel . Et elle n'est pas exceptionnelle parce que très souvent les étudiants quittant leurs pays ont des contacts ici . Que ça soit de la famille , des amis ou même des anciens camarades qui ont réussi à émigrer .

Le choix de la France répond aussi à la présence sur place de contacts , de personnes que les étudiants connaissent .

La présence en France de membres de la famille , de connaissances est une des raisons qui revient le plus souvent lorsqu'on demande aux interrogés pourquoi ils ont choisi la France .

La présence de contacts en France permet aux étudiants d'arriver dans un cadre familial qu'ils connaissent déjà et de ne pas être trop dépaysés .

L'étudiante marocaine annonce clairement que la présence de sa sœur est l'une des causes du choix de la France : « mais moi je voulais venir en France parce que ma grande sœur était venue en France. »<sup>85</sup>

Les membres de la famille , de par l'expérience qu'ils ont vécue et la connaissance qu'ils ont du fonctionnement de la France, servent de précieux relais dans la volonté de venir en France .

D'ailleurs une des étudiantes , camerounaise , répond en disant : « parce que mes sœurs sont venues

---

84 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 6

85 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 1

ici avant moi et on a une maison ici »<sup>86</sup>

La famille , les amis , les connaissances ici sont importants parce qu'ils permettent aux étudiants étrangers d'arriver en étant en confiance. Arriver dans un pays étranger où on connaît déjà des personnes est plus aisé que d'arriver et de devoir tout faire tout seul. C'est en ça que la détention de contacts en France est utile , elle permet de se voir guider par une personne qui sait déjà comment ça se passe .

Les récits des personnes vivant en France est un peu comme les publicités , ils donnent une certaine image de la France . Avoir une sœur , un frère ou même des connaissances qui ont vécu ou qui vivent en France amène les étudiants à prendre conseil auprès d'eux afin de comprendre le fonctionnement de la France et surtout afin de savoir si la France est bel et bien un eldorado . Mais les connaissances présentes en France ont tendance parfois à enjoliver les choses comme l'avoue un étudiant camerounais interrogé, « franchement s'ils savaient le combat que c'est d'être étranger en France , si tu savais le combat perpétuel que c'est tu ne dirais pas ça . Le problème c'est que quand on leur parle on n'a pas envie de leur raconter , on n'a pas envie de leur dire que la vie est dure »<sup>87</sup> En somme il reconnaît qu'il ne dit pas la vérité sur la vie en France à ceux de sa famille restés au Cameroun. Mais ceux à qui il donnera cette version édulcorée de sa vie seront persuadés que la vie en France n'est pas dure et auront donc envie de venir eux aussi .

La France , à l'étranger jouit d'une certaine image qui est le fait de son histoire . La France est considérée comme le pays des droits de l'Homme , de la démocratie , de la liberté . La France a culturellement certaines valeurs , qu'elle entretient d'ailleurs , qui attirent certains étrangers. Cette attraction culturelle ne vaut pas uniquement pour l'enseignement supérieur , elle se retrouve aussi dans l'industrie de la mode , « le prestige de Paris, arbitre du goût et haut lieu de l'élégance, reconnu pour son esprit de liberté, d'audace et de créativité, tient aussi au rayonnement international de la culture française »<sup>88</sup>

Le principal atout culturel de la France n'est pas tant le mode de vie à la française mais plutôt la propagande qui en est fait par les connaissances des étudiants étrangers présent en France . Les conseils des proches qui vivent sur le territoire français entrent en compte au moment du choix de la France. Quand les étudiants voient une publicité , même si ils y croient ils savent pertinemment que ce n'est qu'une publicité qui a pour but de montrer un aspect précis et positif de la réalité . Mais quand des personnes vivant en France leur livrent une version enjolivée de la vie en France alors ils se disent que finalement ils ont envie d'y aller . L'enquête TNS Sofres pour Campus-France<sup>89</sup> montre d'ailleurs que à peu près 90% de l'échantillon recommanderait à leur entourage de venir faire

---

86 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 1

87 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ca) – Page 7

88 RUFFAT Michèle , Mode de Paris, mode de toujours ? , « Paris en scènes », *CNRS Théma* , 2e Trimestre 2005 , N°7 , 100 pages , p.75

89 *Les étudiants étrangers en France : image et attractivité* .(Enquête TNS Sofres pour Campus-France)

leurs études en France . Pour ceux qui au contraire ne recommanderaient pas la France ils représentent uniquement 2% de l'échantillon considéré et sont donc en quasi marginalité . Dans les entretiens , est souvent revenu cet aspect de l'immigration étudiante que de nombreuses recherches ont montré , à savoir l'importance de la diaspora en ce qu'elle conseille , oriente ceux des étudiants étrangers souhaitant venir en France . Cette diaspora sert à plusieurs niveaux : ils donnent les documents souvent exigés comme l'attestation d'hébergement ou encore ils donnent des conseils à ceux qui veulent venir en France . Ces conseils sont dictés par l'expérience de la vie vécue en France et trouvent donc parfois grâce aux yeux des étudiants . Le fait d'avoir vécu ou de vivre en France confère une légitimité au discours tenu. Étant eux même passé par les mêmes étapes , les connaissances racontent comment ça s'est passé , quelles étaient les difficultés et comment ils s'en sont sortis . Cela prend à la fois la forme d'un récit mais aussi de conseils . Le système français est , quoiqu'il en soit , différent de celui du pays d'origine . Les étudiants se retrouvent donc dans une situation où ils sont dans la quasi obligation de connaître des personnes afin que ces dernières les guident , les orientent , les conseillent . Ces gens sont dans un premier temps les connaissances (famille , amis ) . Les conseils donnés par les connaissances ne sont pas toujours des conseils positifs ou incitatifs , il y a aussi des conseils qui mettent en garde comme par exemple un étudiant camerounais qui avait des idées négatives sur la préfecture à cause de ce que les membres de sa famille lui avaient dit :« concrètement dans la situation où j'étais on voulait me faire croire que si j'allais à la préfecture tout seul on allait m'arrêter »<sup>90</sup> . Ce "on" est mis pour son oncle , celui ci l'a mis en garde sur les risques qu'il courait en allant déposer sa demande de titre de séjour . Bons ou mauvais , positifs ou négatifs les conseils de ceux qui ont vécu ou vivent en France représentent un élément important de la carrière des étudiants étrangers.

La présence de la famille n'est pas un élément déclencheur de la volonté de départ , néanmoins elle entretient indéniablement cette volonté .

## **2) - Raisons pédagogiques**

Le site Campus-France est le vecteur de promotion de l'enseignement français à travers le monde , c'est ainsi qu'il y est indiqué que « l'excellence de l'enseignement supérieur français est largement

---

90 Annexe n°6 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 3

reconnue à travers le monde »<sup>91</sup> .

A travers le monde , la France a un prestige universitaire qui ne souffre d'aucune contestation . Lors de discussions avec des étudiants étrangers un étudiant brésilien a avoué être venu en France pour le prestige qu'a la Sorbonne et pour ensuite rentrer au Brésil et valoriser ce diplôme prestigieux obtenu dans une institution prestigieuse . Cette envie est la principale raison qui pousse les étudiants africains à venir en France . Ils ambitionnent d'obtenir des diplômes français , ceux ci jouissant d'un fort prestige .

La grande majorité des dirigeants des pays africains ont , sous la période coloniale , effectué leurs études en France et sont ensuite rentrés dans leurs pays d'origine ( Paul Biya du Cameroun , Léopold Sendar Senghor , Abdou Diouf pour le Sénégal ) . C'est l'une des raisons qui explique le fort attrait de la France .

L'enseignement supérieur français est l'une des raisons de l'attractivité de la France . Dans les entretiens menés avec les étudiants étrangers , la qualité de la formation française revient très souvent et il ne fait aucun doute que cette bonne réputation de l'enseignement supérieur français est la raison principale de la venue en France des étudiants étrangers.

L'enquête TNS Sofres pour Campus-France révèle que 51% des étudiants africains de leur échantillon ont mis la volonté de bénéficier de meilleures conditions d'enseignement comme l'une des deux raisons principales ayant conduit à leur émigration . Ce pourcentage est de 44% pour le Maghreb . La qualité de la formation française fait donc partie des principales motivations de départ et ce besoin d'obtenir des diplômes amènent les étudiants à partir . « Bien que leur arrivée en France réponde à des stratégies différentes, les étudiants d'Afrique considèrent généralement les diplômes comme un élément stratégique pour l'ascension professionnelle et sociale »<sup>92</sup>

De plus , en France , il y a un large choix de formations et un large choix d'établissements d'enseignement supérieur que ce soit privé ou alors public. Les formations et les filières sont par conséquent nombreuses et les étudiants ont un grand éventail de filières . La possibilité de pouvoir suivre une filière qui n'existe pas dans le pays d'origine est aussi une des raisons qui conduit les étudiants à choisir la France.

La qualité de l'enseignement est à mettre en relation avec les défaillances des systèmes d'enseignement des pays d'origine. Ils quittent leurs pays d'origine à la recherche d'un enseignement plus qualitatif . Pour l'attester , preuve en est cette déclaration d'un étudiant : «voilà euh parce que euh le système éducatif du Sénégal ça n'allait pas trop . A Dakar on ne compte qu'une seule université qui ne peut pas continuer à accueillir les étudiants. »<sup>93</sup> Les universités des pays d'origine

---

91 <http://www.campusfrance.org/fr/page/pour-la-qualite-de-son-enseignement-superieur>

92 AMOUGOU Emmanuel , *Étudiants d'Afrique noire en France , une jeunesse sacrifiée ?* , Éditions l'Harmattan , 1997 , 137 pages , p.60

93 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 1

souffrent de carences , de défaillances qui obligent les étudiants à émigrer . Le même étudiant poursuit en disant : « certains bacheliers ne sont pas orientés parce que le nombre de places sont limitées , les conditions ne sont pas faciles. »<sup>94</sup> Beaucoup d'interrogés avouent avoir quitté leurs pays à cause des carences du système d'éducation , « le système éducatif du Sénégal ça n'allait pas trop . A Dakar on ne compte qu'une seule université qui ne peut pas continuer à accueillir les étudiants » (entretien avec Ch.) ou encore « je n'allais pas faire mes études au Maroc . Parce que les diplômes français ont beaucoup plus de valeur que les diplômes marocains ils sont beaucoup plus reconnus »<sup>95</sup>

Au cours des entretiens , il est ressorti que l'éducation à la française jouissait d'un certain prestige aux yeux des interrogés . L'éducation française serait synonyme de qualité et de diplômes prestigieux . Ici sera pris l'exemple de la Sorbonne pour illustrer ce point .

Au cours des discussions avec des étudiants étrangers qui font leurs études à la Sorbonne , il était intéressant de voir à quel point ils se considèrent comme chanceux d'avoir pu accéder à la Sorbonne . La Sorbonne représente à leurs yeux tout le prestige de l'enseignement supérieur français.

Ce constat sur la Sorbonne s'applique aussi aux autres établissements d'enseignement supérieur , au cours des entretiens la qualité de la formation française revient très souvent pour expliquer le choix de la France .

Il est important de lier la situation de l'enseignement français avec celles des pays d'origine . Les étudiants étrangers partent aussi parce que au sein de leurs pays les diplômes ne sont pas prestigieux ou alors parce qu'il n'y a pas la formation , la filière qu'ils souhaitent . Certaines filières comme les lettres , les arts , sont très peu présentes dans les universités africaines . L'une des conséquences est l'émigration des ressortissants de ces pays vers d'autres pays et pour le cas des pays comme le Cameroun , le Maroc et le Sénégal , le pays d'accueil est souvent la France pour toutes les raisons précédemment citées . « De fait, les autorités françaises savent que le système éducatif africain est de plus en plus défaillant. Les élèves accumulent des retards scolaires. Les années scolaires commencent et ne se terminent que rarement. Les enseignants, comme d'autres catégories professionnelles souffrent des réductions et suspensions de leurs salaires. On délivre des diplômes complaisants quand ils ne sont pas achetés purement et simplement »<sup>96</sup>

Les émigrations s'expliquent donc soit par la volonté de poursuivre des études prestigieuses et valorisées soit par celle d'accéder à un type de formation absent dans leur pays d'origine.

Le prestige accordé aux établissements français présents en Afrique est le même que celui accordé aux établissements d'enseignement supérieur . Les interrogés ont , chacun à leur tour , clairement

---

94 *Ibid.* ,

95 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 1

96 *Ibid.* , p. 64

précisé qu'ils ont choisi la France afin d'avoir un enseignement de qualité et des diplômes prestigieux et valorisés sur le marché du travail . Les parents , la famille semblent eux aussi considérer la France comme un excellent pays pour suivre son cursus universitaire . Il y a deux exemples dans l'échantillon qui le montrent très bien .

Le premier est celui d'un étudiant camerounais qui a effectué une partie du secondaire en France : « à la base je venais en France pour les vacances. Et ce qui s'est passé c'est qu'on a fini les vacances . Puis le monsieur chez qui j'étais , mon tuteur , m'a dit qu'il me trouve intelligent et qu'il voulait me garder . Que ça ne servait à rien que je rentre au Cameroun et que je revienne après en Europe . Ce pourquoi , ce qui s'est passé , la famille n'était pas au courant que j'étais en France »<sup>97</sup> . Son tuteur qui l'accueillait pour les vacances lui a finalement demandé de rester en France parce qu'il était intelligent . Le sous entendu évident est que dans son pays d'origine , le Cameroun , son intelligence n'aurait pas été mise en valeur mais par contre en France le système scolaire est plus prompt à valoriser ses capacités intellectuelles . Selon ses dires , il est donc resté en France par la volonté d'un seul homme qui a voulu qu'il mette à profit son intelligence en France plutôt que d'aller au Cameroun où le système d'enseignement est réputé être défaillant à plusieurs niveaux .

Le choix des familles d'envoyer leurs enfants en France est à la fois un pari sur l'avenir mais aussi un investissement.

Pari sur l'avenir parce que , dans le cas de l'étudiant retenu en France par son tuteur , les familles estiment que les enfants ont droit à la meilleure éducation possible , que celle de leurs pays d'origine n'est pas assez qualitative , que les diplômes sont sous-estimés , que les perspectives professionnelles sont faibles . Les familles , de par ce choix , supposent qu'en France les enfants auront une meilleure formation et ainsi un meilleur avenir . Dans les raisons du départ , les convictions des parents aussi sont à prendre en compte même si on ne peut que les supposer . Les interroger supposeraient mener des entretiens avec des parents ayant envoyé leurs enfants en France mais dans le cadre de cette recherche les convictions des parents ne peuvent qu'être supputées . Quoiqu'il en soit , le fait est que les parents aident leurs enfants dans leurs démarches et sont bien souvent à l'origine du départ des enfants . Les parents ont , de par leur expérience et ce qu'ils ont entendu , une certaine vision de la France , de son système scolaire et éducatif et de son mode de vie . Cette vision ils la transmettent à leurs enfants en présentant la France comme le pays qu'il faut pour les études . La position qu'ont les étudiants sur la France est le fruit de plusieurs causes telles que la télévision , la publicité mais aussi l'idée que s'en font les parents . En Afrique , l'éducation française a , depuis l'époque coloniale , gardé une réputation d'enseignement qui forme les futurs dirigeants politiques et économiques des pays africains . C'est en cela que la France est aux yeux des parents une garantie de succès . Dire ça n'est en rien exagéré , c'est un des résultats de cette enquête : les parents encouragent , poussent et parfois forcent les étudiants à poursuivre leurs cursus

en France afin de s'assurer un bel avenir .

Le choix effectué par les parents est aussi un investissement au sens économique du terme c'est à dire investir des moyens afin d'en tirer un profit . Les moyens sont ici l'inscription des enfants dans des écoles françaises , l'émigration vers la France . Le profit au final c'est l'espoir que , grâce aux moyens mis en jeu , les enfants puissent avoir un bel avenir .

Dans l'échantillon il y a un exemple type même de l'investissement . C'est l'exemple de la mère qui a inscrit ses trois filles dans des établissements français à raison de 4200euros l'année pour chacune . L'étudiante marocaine a passé son secondaire dans un établissement français et elle avoue que : « quand tu es dans une école française à la base c'est pour venir en France si tu veux »<sup>98</sup> .

Sa mère travaille dans une banque , elle ne gagne pas beaucoup d'argent mais elle payait des frais de scolarité très élevés pour ses trois filles .

Cette mère a choisi d'investir de fortes sommes dans l'éducation de ses enfants , en les inscrivant dans une école française elle leur assure d'obtenir le visa pour la France et aussi de pouvoir facilement trouver une université en France pour y parfaire leur éducation.

Le choix d'inscrire ses enfants dans un établissement français s'inscrit dans cette volonté de les faire partir en France où la vie et l'enseignement seraient meilleurs.

Sur le marché du travail , les diplômes sont une valeur fondamentale qui donnent une indication à la fois du type d'emploi mais aussi du niveau de revenus auxquels il est possible de prétendre. Les établissements d'enseignement supérieur dans certains pays d'Afrique souffrent de manque de moyens , de diplômes peu valorisés. Et avec ces diplômes , les étudiants estiment ne pas pouvoir travailler comme ils le souhaiteraient . En allant à l'étranger , en France en l'occurrence , ils vont à la quête de diplômes valorisés au sein d'établissements prestigieux et ce pour par la suite , comme l'a dit un étudiant , « trouver un bon travail après mes études »<sup>99</sup>

Comme le résume assez bien l'enquête TNS Sofres , « les raisons de partir évoquées sont essentiellement universitaires avant de partir et beaucoup plus générales après. »

Les personnes interrogées dans cette recherche disent s'être naturellement orientées vers un pays possédant des liens historiques avec leurs pays d'origine . Elles se sont également appuyées sur un réseau de relations, réseau parfois utile pour fournir le certificat d'hébergement en France nécessaire à l'obtention du visa.

L'attractivité de la France est aussi le résultat « d'un certain nombre de mesures mises en place par le Gouvernement, comme le point d'accueil des étudiants étrangers, installé à Paris en partenariat avec le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les espaces Campus

---

98 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 1

99 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 6



France auprès des ambassades de France dans plus de 80 pays, qui ont pour mission de détecter et d'attirer les candidats à fort potentiel et de les accompagner dans leurs démarches, ou encore le visa de long séjour valant titre de séjour (VLSTS), qui dispense depuis le mois de mai dernier les étudiants étrangers de l'instruction successive, mais quasi identique dans son contenu, de la demande de visa par le consulat et du premier titre de séjour par la préfecture. »<sup>100</sup>

L'attractivité de la France revêt plusieurs facettes : culturelle et pédagogique mais cette attractivité est aussi la conséquence des efforts faits par les Gouvernement français successifs qui se sont employés à faire de la France une terre d'accueil pour bon nombre d'étudiants étrangers . Ces mesures ont pour but de faciliter les démarches de visa , les démarches de régularisation mais c'est aussi des bourses d'excellence données sous conditions à des étudiants étrangers .

Chaque composante de la population étrangère des universités a ses propres motivations pour s'inscrire dans une université française. Si l'on se réfère aux études faites sur ce sujet, on repère un ensemble de variables qui peuvent être considérées comme des facteurs d'attraction : le prestige associé aux études à l'étranger, la qualité de l'enseignement, et, pour certaines disciplines, la valeur du diplôme étranger sur le marché du travail local ou international, l'offre de bourses, la connaissance de la langue, les conditions ou facilités favorisant l'accès des étrangers à l'Université, la connaissance préalable du pays où l'on va suivre des études supérieures, l'image positive du pays d'accueil.

On peut souligner également une troisième catégorie de facteurs «centrifuges», tels que la mauvaise qualité des universités locales, la défaillance de l'offre de formation dans une discipline et à un niveau donné, les conseils des parents, la décision d'une instance supérieure (État, employeur, institution scolaire), ou des situations particulières (guerre, crise politique ou économique) qui expliquent les décisions d'étudier à l'étranger.

Fuir une situation de crise sociale ou politique constitue également une motivation importante des étudiants de certains pays africains, où les universités ont connu des «années blanches», c'est-à-dire des périodes entières sans scolarité à cause des grèves à répétition (J.P.N'Goupandé, 1995, p. 119). Selon l'auteur, d'après leur bilan pédagogique, la plupart des universités ne sont pas arrivées à totaliser plus de 10 semaines effectives d'enseignement. L'une des destinations privilégiées, pour les jeunes africains qui fuient cette crise, est la France. La France symbolise une sorte d'«eldorado», comme le précise l'auteur, pour ceux qui sont à la quête de diplômes en vue d'une promotion sociale.

---

100 Communiqué de Eric Besson (Ministre de l'Immigration , de l'Intégration , de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire) - Régularisation des étudiants étrangers : Eric BESSON répond à l'UNEF - Paris, le 30 novembre 2009,

Le choix de la France ne répond pas à une seule et unique raison . Comme on l'a vu ce choix est la conséquence d'une accumulation de diverses raisons plus ou moins importantes à savoir la maîtrise de la langue , l'attrait culturel , la présence de la famille , la qualité de l'enseignement supérieur en France , les défaillances de l'enseignement dans les pays d'origine et le prestige des diplômes français . L'attrait culturel résulte , pour les pays africains , d'une histoire qui a voulu que la France colonise certains de ces pays créant ainsi des liens évidents avec ces derniers . Les étudiants avant de venir en France demandent conseil à leurs connaissances présentes sur le sol français , ceux ci leur racontent leurs expériences réelles – qu'elles soient vraies ou non – et influencent le choix des étudiants qui aspirent à venir en France . L'attrait culturel entraîne une émigration vers la France , les récits de ceux qui ont émigré entretiennent l'attrait culturel , c'est en quelque sorte un cercle où la cause est en même temps la conséquence .

La formation à la française est très prisée par les étudiants africains , ils font tout ce qu'ils peuvent pour émigrer , les familles les soutiennent car la France représente pour certains un eldorado , une terre promise , une corne d'abondance. Le choix de la France répond à des raisons , des motivations qui sont liées , différentes mais pas contradictoires . Plusieurs facteurs plus ou moins importants entrent en compte dans le choix de la France . Il est difficile de classer ces raisons par ordre d'importance mais il ne serait pas prétentieux de dire que la qualité de la formation française et la langue sont les raisons principales du choix de la France car elles sont le plus souvent citées par les interrogés .

Toutes ces motivations ne peuvent être dissociées et comme le résume très bien un des étudiants interrogés : « après ça peut être plusieurs raisons . Ça peut être que c'est parce que il y avait plus de personnes qu'ils connaissaient en France , parce que euuh la langue , parce que bon on peut aussi dire qu'on aurait pu aller parler anglais ailleurs , le français déjà on parle le français depuis qu'on est tout petit et voilà. Il y a plusieurs raisons , c'est un tout qui fait que la France a été choisie. Puis voilà »<sup>101</sup>

Le départ du pays d'origine est la conséquence de motivations , de raisons d'ordres divers (culturelles , pédagogiques) . L'étudiant doit à la fois trouver les ressources nécessaires à la demande de visa mais aussi trouver les documents demandés par les services consulaires . Certains de ces documents sont envoyés par les réseaux présents en France et qui accueilleront l'étudiant une fois sur le territoire .

## **PARTIE III**

### **Le moment de l'arrivée en France**

Comme on l'a vu , les étudiants choisissent la France pour des raisons multiples et diverses . Une

fois qu'ils ont réussi à arriver en France ces étudiants sont accueillis à la fois par les personnes chez qui ils vont vivre mais aussi par les établissements où ils vont poursuivre leur scolarité . L'accueil comprend plusieurs dimensions : l'accueil par les connaissances, l'accueil des établissements d'enseignement supérieur , et aussi l'accueil par les préfectures .

## A – ACCUEIL PAR LE CERCLE DE CONNAISSANCES ET A L'UNIVERSITE

### **1) - Accueil par le cercle de connaissance (amis , famille)**

La présence de connaissances (famille , amis ) est l'une des motivations incitant à choisir la France . Comme vu précédemment , les connaissances jouent un rôle à plusieurs niveaux ; à la fois pour les récits , les images qu'ils donnent de leurs vies , pour les documents nécessaires à la demande de visa et aussi et surtout pour l'accueil des personnes qui viennent d'arriver en France . C'est ce dernier aspect qui va nous intéresser ici .

Partant du principe que les étudiants étrangers qui viennent d'arriver ne connaissent personne mis à part ceux qui les accueillent , l'accueil par les connaissances est un moment essentiel de la carrière des étudiants étrangers en France . La présence des connaissances permet de ne pas être trop dépaysé et d'avoir des repères . Le changement de pays est une épreuve qui conduit à beaucoup de conséquences comme la nostalgie du pays , le manque des proches restés au pays ; c'est en ce sens là que la présence des connaissances jouent un rôle essentiel . Les connaissances permettent aux étudiants d'avoir des repères , de pouvoir venir demander conseil auprès de personnes qui ont une expérience et qui ont parfois connu la même trajectoire . Ils représentent pour les étudiants les seuls repères dans ce saut dans le vide que représente l'émigration. L'exil comporte aussi une difficulté psychologique qu'il faut mettre en exergue.

Tous les étudiants interrogés ont été accueillis par des membres de leurs familles : « oui elle (sa sœur) vit ici . Elle m'a aidé à m'adapter , elle était là quoi du coup je lui posais des questions. »<sup>102</sup> , « nous on a été avec mon père directement mais la maison dans laquelle il était c'était un appart. »<sup>103</sup> ou encore «c'est mon frère aîné qui m'a accueilli »<sup>104</sup>

Tous les étudiants , à leur arrivée , ont été accueillis par des connaissances , ils ont vécu chez ces connaissances plus ou moins longtemps selon les cas. A leur arrivée , la très grande majorité des étudiants étrangers n'ont pas encore de logement à eux mêmes , du coup ils sont dans l'obligation de

---

102 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 2

103 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 2

104 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ca) – Page 3

vivre chez des connaissances le temps de trouver un logement , un emploi et surtout le temps de s'adapter un minimum à ce nouveau mode de fonctionnement qu'est celui de la France.

L'accueil par la famille est réellement l'étape la plus répandue dans la carrière des étudiants étrangers . Ne connaissant pas la France et son fonctionnement , les étudiants étrangers sont quasiment obligés de vivre pendant un certain temps chez des membres de leurs familles. La famille est la base , le socle de la venue et de l'accueil en France . Les premiers pas que l'étudiant étranger fait en France sont souvent guidés par la famille , celle ci le conseille , lui transmet son expérience et essaie de l'aider .

Le fait d'avoir de la famille dans une certaine ville pousse très souvent l'étudiant à choisir la ville en question , les discussions avec des étudiants étrangers m'ont emmené à penser que les étudiants , avant d'arriver en France , se disaient que si des connaissances vivent dans une ville ça signifie que forcément cette ville est très bien et qu'ils s'y plairont . Les connaissances conseillent mais les étudiants voient en eux des miroirs . Leurs récits donnent une indication de ce qu'est la vie en France et les étudiants , avant d'arriver , se disent « si il (elle) réussit à vivre là bas moi aussi je peux le faire ».

A l'arrivée en France, la famille guide les premiers pas du nouveau venu . La découverte de la France se fait par l'écoute , l'observation , le mimétisme . Quelque chose comme prendre le métro qui semble banal ou aisé n'est pas chose facile pour un nouveau venu . Et bien souvent , c'est en sortant avec les connaissances que la personne apprend peu à peu comment se déplacer dans les transports en commun . Les connaissances ressortent dans tous les entretiens comme ceux qui ont aidé les étudiants à s'intégrer , à s'adapter . On a l'exemple de l'étudiant sénégalais qui dit : « mon frangin m'a dit de calmer que peu à peu j'allais m'adapter au système éducatif et que tout le monde est passé par là quoi. »<sup>105</sup> Les conseils de son grand frère l'ont rassuré et aidé à mieux accepter le fait qu'il était perdu . On en revient encore ici à l'expérience des connaissances qui vivent en France . Leur expérience leur confère une légitimité aux yeux des étudiants nouvellement arrivés et leur permet de donner des conseils. Pour certains , les connaissances sont passés par les mêmes épreuves que traversent les étudiants à savoir l'arrivée dans un nouveau pays où il faut tout apprendre , la découverte d'un "nouveau monde" , l'adaptation plus ou moins forcée .

N'ayant pas encore de logement au moment de leur arrivée , les étudiants vivent chez ceux qui les accueillent mais ces étudiants ont en commun cette volonté de très vite vouloir quitter le "cocon familial" c'est à dire qu'ils essaient assez rapidement de trouver un logement , même si ce n'est pas toujours facile .

## 2) – La question du logement

Une fois en France , les étudiants sont bien obligés de trouver un endroit où vivre . Dans de rares cas , en arrivant les étudiants ont déjà un appartement mais dans la majorité des cas ils vivent chez des connaissances qui les accueillent à leur arrivée .

La question du logement est une des problématiques qui revient le plus souvent dans les enquêtes sur les étudiants. Il en est donc de même pour les étudiants étrangers , d'ailleurs dans l'enquête TNS Sofres – Campus France , le logement est cité en deuxième problème que rencontrent les étudiants étrangers en France, juste après le coût de la vie. Trouver un logement est difficile , et encore plus , quand il s'agit d'un étudiant puisque que par définition celui n'a pas de revenus suffisamment élevés pour rassurer les bailleurs . C'est d'autant plus compliqué pour un étudiant étranger car il faut le reconnaître , il existe bel et bien des discriminations même si il ne faut pas les surestimer ou les exagérer . Néanmoins une étudiante interrogée dans le cadre de cette recherche a subi des discriminations dans le cadre de sa recherche de logement : « quand j'étais dans mes recherches d'appart' , j'ai subi quelque chose . Je me rappellerai toujours . C'était en Août 2010 et je me rappelle j'étais partie voir un appart' j'avais rendez-vous . Il pleuvait je m'en rappelle . J'appelle la personne et je dis " oui bonjour donc voilà je suis devant l'appartement et il y a personne " et la dame me répond " ah oui oui on vous a oublié . Rappelez nous votre profil " . Je dis voilà " je m'appelle C. , je suis en bi-licence , j'ai 19ans bla bla " . Et elle me demande " comment vous allez payer ' ? " , je lui répond " ce sont des virements que ma mère me fait " - " Ah parce que vous êtes pas française ? " - " Bah non je suis marocaine " . Et là , au téléphone hein elle me dit " ah vous êtes marocaine ? Ça ne marchera pas " et elle raccroche . Je me rappelle très bien . Il y avait une petite marche , j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps . Je me suis senti tellement rabaissée . C'est une insulte directe à mon identité . Mais bon depuis j'ai trouvé un appartement et je suis passée à autre chose. »<sup>106</sup>

Ce moment l'a marquée et même si elle est, comme elle le dit elle-même, « passée à autre chose », le choc de l'humiliation demeure. La recherche de logement passe aussi par ce genre de moment , pas forcément de la discrimination mais des complications , des imprévus qui rendent la recherche encore plus difficile. Les discriminations font partie de l'ensemble de raisons qui a fait que le choix soit porté uniquement sur les étudiants étrangers originaires d'Afrique . Ce sont ceux qui sont le plus perçus comme étrangers , par conséquent ce sont ceux qui subissent le plus les discriminations en tout genre. L'étudiante marocaine qui recherchait un logement s'est vue refuser le logement à cause de ses origines marocaines et la propriétaire de l'appartement n'a pas fait mystère des raisons du refus de sa candidature.

Dans l'échantillon , ce cas est unique . Aucun des autres étudiants n'a subi ce genre de discrimination ou du moins aucun d'entre eux ne le raconte . D'ailleurs , au fil des entretiens la question des discriminations est quasiment inexistante , les étudiants n'ont pas fait part d'expériences de discriminations qui les aurait marqués outre mesure.

Même s'ils n'ont pas tous subi des discriminations , les étudiants reconnaissent que la recherche du logement ne fut pas facile pour eux . La question du logement est un élément essentiel de la trajectoire de l'étudiant étranger. Le logement est à la fois un motif de satisfaction et d'inquiétude . Satisfaction parce que l'étudiant a un logement fixe , stable et où il peut recevoir tout son courrier . Mais c'est aussi une inquiétude parce que il faut trouver les revenus nécessaires pour pouvoir payer le loyer du logement en question . Toutes ces expériences (la confrontation à un monde nouveau, la recherche d'appartement , le besoin de travailler pour financer ses études) contribuent à un stress. Pour faire une demande de titre de séjour en préfecture , il faut pouvoir prouver qu'on a une adresse fixe et pour ce faire il faut fournir les quittances de loyer (pour un locataire) , les factures EDF et parfois les fiches d'imposition . Avoir un logement devient donc fondamental , que ce soit un logement à soi-même ou alors chez des connaissances. Peu importe où l'étudiant déclare vivre , il doit en fournir les preuves à la préfecture et il est pas facile d'obtenir des connaissances qu'ils fournissent tous les documents . Bien souvent alors , pour pouvoir avoir un logement et le prouver facilement , les étudiants cherchent un logement . L'étudiant a un statut précaire , les agences ou les bailleurs rechignent donc parfois à leur accorder des logements et pour ce qui est des chambres universitaires , la demande est largement supérieure à l'offre effective . Les étudiants de l'échantillon ont tous eu recours au privé et n'ont pas de chambres universitaires.

Il existe deux profils type pour ce qui est du logement . On a premièrement le profil de l'étudiant qui n'éprouve pas réellement de difficultés pour trouver un logement une fois sur le territoire (c'est le cas des deux filles de l'échantillon) mais il y a aussi comme deuxième profil , les étudiants pour qui le logement a été une problématique importante (les trois garçons de l'échantillon) .

Pour comprendre ce que représente la question du logement pour les étudiants, il est important de s'y attarder et de présenter la trajectoire de chaque étudiant afin de montrer que même la recherche du logement n'est pas chose facile , ils n'ont pas tous vécu les mêmes choses ni fait face aux mêmes réalités . Chaque étudiant a connu des événements singuliers et les recherches de logement ne sont pas toutes passées de la même façon .

Parmi les étudiants interrogés , il y a trois étudiants camerounais (deux garçons et une fille) .

L'un des garçons (Ce) a connu une histoire assez particulière . D'une part il est venu en France pour les vacances et finalement son tuteur l'a en quelque sorte forcé à rester en France parce que comme

le dit l'étudiant interrogé , son oncle le trouvait très intelligent. Ce tuteur justement qui est à l'origine de son installation en France est décédé par la suite et c'est réellement cet épisode qui est le tournant marquant de la trajectoire de cet étudiant. L'étudiant le dit d'ailleurs : « mon tuteur il est décédé en 2005. Dans cette situation je me suis retrouvé sans parent sur le territoire français sur le plan légal mais sur le plan réel j'étais toujours dans la famille , cette famille élargie vu que je connaissais mes oncles et tantes. »<sup>107</sup> . Ce décès oblige l'étudiant à retrouver un nouveau lieu de vie et surtout il perd la personne qui l'encadrerait.

Ce tuteur est celui qui a permis qu'il reste en France , il vivait chez lui . La conséquence est qu'une fois ce tuteur décédé, l'étudiant en question se retrouve seul et il doit bien trouver un lieu où vivre et où il sera encadré .

Mais après le décès de ce tuteur , il est allé vivre chez un oncle , « il (son oncle) a réussi à m'accueillir chez lui et puis je me suis intégré dans sa famille . Je suis arrivé là bas à l'âge de 15 ans après le décès de mon tuteur , mon oncle. » Il y a déjà ici un changement de logement , même si c'est toujours dans le même secteur parce que l'unique préoccupation de l'étudiant à ce moment était « de rester dans le même lycée et être stable ». C'est dans cette perspective qu'il s'est installé chez un oncle afin d'y poursuivre ses études dans le même lycée .

Ce qui est à la fois intéressant et inattendu dans sa carrière c'est ce flou qui règne autour du lieu où il doit vivre , de la personne qui doit s'occuper de lui . A la mort de son tuteur, notre interviewé a déménagé chez un de ses oncles. Toutefois, cet oncle n'était pas la personne chez qui il devait se rendre au départ. « En fait lui il devait me prendre en charge en tant que tuteur , nouveau tuteur mais ce monsieur là concrètement il ne s'occupait pas de moi , il m'a placé chez ce monsieur , Monsieur S.D. qui était son ami en fait parce qu'il était plus proche et lui concrètement il ne s'occupait pas de moi , je ne vivais pratiquement pas chez lui en tant que tel , j'étais déclaré chez lui mais je n'y vivais pas , je n'étais pas déclaré chez Monsieur S.D. » .

Plusieurs personnes entrent en compte dans sa trajectoire et au final il finit par vivre chez un oncle avec qui il n'était pas prévu qu'il habite .

Le premier changement de logement se passe déjà assez difficilement et dans sa trajectoire , pour ce qui est du logement , il va connaître d'autres rebondissements comme celui ci .

Il a aussi sous-loué chez un membre de sa famille à qui il versait un loyer tous les mois . Ensuite , il a trouvé son propre logement grâce à l'aide de son oncle qui lui a fourni les garanties nécessaires .

Le moins que l'on puisse dire c'est que sa recherche de logement n'a pas été un long fleuve tranquille . Il y a eu des moments difficiles (comme le décès de son oncle , le fait que son autre oncle ne s'occupe pas de lui ) , des moments heureux (la bonne entente avec l'oncle qui l'a accueilli finalement ) mais aussi des moments où il était à la fois chez lui mais toujours chez de la famille (quand il sous-louait) . Il a finalement réussi à trouver un logement où il vit seul depuis lors. .



L'accès au logement n'a pas été facile pour cet étudiant , non pas pour des raisons financières ou alors par manque de garanties sérieuses mais plutôt à cause de plusieurs événements qui l'ont conduit à changer souvent de lieux de vie . Ces changements successifs conduisent à penser que la question du logement a été pendant un moment au cœur de la trajectoire de cet étudiant. D'ailleurs , l'accès à son logement lui a permis de faire toutes les démarches administratives (APL , Préfecture) en y indiquant l'adresse de son logement. L'accès à son logement a donc permis de mettre fin à ces changements successifs mais a aussi permis de fournir une adresse valide et réelle dans le cadre des démarches administratives .

Cette difficulté pour accéder à un logement stable n'est pas une particularité de l'étudiant cité précédemment . Un autre étudiant, camerounais lui aussi , a connu des problèmes de logement . Il est arrivé en France avec toute sa famille (ses frères et sœurs , sa mère) , son père étant arrivé en France quelques années avant eux. A l'arrivée de la famille , ils ont tous vécu directement avec le père dans un appartement prêté par un de leurs oncles . Ils ont vécu dans cet appartement pendant deux ans . En arrivant en France le problème du logement ne s'est donc pas posé , toute la famille a vécu dans un appartement. L'appartement en question , n'étant pas à eux , a été repris par son propriétaire qui voulait s'y installer à nouveau. Le retour de cet oncle qui avait prêté l'appartement va rendre les choses compliquées pour la famille : « et donc du coup au bout de deux ans , mon oncle il peut pas non plus il avait besoin de vivre sa vie aussi surtout que sa famille aussi est venue et il avait besoin de récupérer son appart et nous on a du chercher autre chose . Et en plus il y avait la rentrée scolaire. »<sup>108</sup> Quasiment du jour au lendemain la famille s'est retrouvée sans toit et sans lieu où aller . Dans ce moment , la famille a été à la fois un avantage et un inconvénient . Un avantage parce qu'il était entouré , il n'a pas affronté cette situation tout seul. Mais la famille est surtout et aussi un point faible dans la recherche d'appartement. Étant nombreux , il leur fallait un logement assez grand pour pouvoir tous les accueillir , les loyers étant assez élevés en Île-de-France , la décision a été prise « que lui (son père) il est resté sur Paris parce qu'il avait son travail [...] et donc moi je suis allé à Rouen avec les autres . A Rouen le niveau de vie est un peu moins élevé. » Cet étudiant est arrivé en France avec avec toute sa famille. Il est donc très entouré , mais justement sa famille s'avère aussi être un inconvénient . En effet, trouver un logement pour tous les enfants s'est avéré extrêmement difficile surtout avec les faibles revenus de son père . Par conséquent ils déménagent à Rouen et une partie de la famille reste sur Paris. Son grand-frère , qui à ce moment est déjà majeur , reste sur Paris avec son père mais le reste de la famille va vivre à Rouen pour y trouver un logement à la fois grand et relativement peu onéreux. Sa famille compte six enfants . En plus des parents , il faut donc trouver un logement qui peut accueillir toutes ces personnes et les revenus de ses parents ne le leur permettaient pas . Son père fait de petits boulots allant de la manutention à la sécurité , sa mère ne travaille pas . Les parents ont donc des revenus faibles et ne

peuvent pas se permettre de payer un loyer de mille euros . Pour faire des économies , les enfants et la mère vont aller s'installer à Rouen où « on payait 400 avec des allocations , des trucs de fou parce qu'en plus on est une famille nombreuse , on payait que dalle , à Paris le loyer c'est minimum 900, 1000 je sais pas combien pour la même chose hein . Paris pourrait même être 2000 pour ce qu'on a actuellement à Rouen ».

Pendant qu'une grande partie de sa famille était à Rouen , son grand frère se trouvait à Paris mais ne vivait pas avec son père à cause d'une absence de logement fixe . Son grand-frère « était déjà majeur à ce moment là il a pu rebondir en s'installant chez des amis en vivant avec eux. » .

Une fois sa maturité atteinte , l'étudiant a quitté Rouen et est revenu s'installer à Paris pour poursuivre son cursus universitaire. Durant des discussions avec l'étudiant il m'a confié vivre avec deux de ses frères et son père dans une petite pièce. Le seul moment où il a trouvé un logement stable c'est durant les deux premières années où toute la famille vivait dans l'appartement prêté par un oncle . Leur appartement à Rouen est toujours occupé par le reste de sa famille. L'étudiant, en revanche, semble considérer son passage par la ville de province (Rouen) comme une étape dans son trajet vers Paris. C'est à dire que pour lui l'appartement de Rouen est une solution d'urgence trouvée par les parents pour éviter que la famille ne soit à la rue mais chaque membre de sa famille envisage de rentrer sur Paris : « euh au fil du temps , quand je suis devenu majeur , première année , deuxième année j'ai commencé à prendre plus ou moins mon envol j'ai pu revenir à Paris . Ça vient progressivement , mon petit frère qui est derrière moi lui aussi quand il est devenu majeur il est remonté à Paris. » Le logement pose réellement problème à cet étudiant . Finalement le fait d'être venu en famille s'avère être plus un handicap qu'un avantage , du moins pour ce qui est de la recherche de logement .

D'ailleurs le cas de cet étudiant est réellement symptomatique en cela qu'il confirme l'hypothèse qui veut que les étudiants étrangers fassent partie des couches supérieures de leur pays d'origine mais, en France, sont relégués dans la tranche moyenne voire basse de la société. Au Cameroun , le pays d'origine de la personne concernée , ses parents avaient une très bonne situation . D'ailleurs à la question de savoir quels métiers font ses parents , il répond : « Ahhhh , aujourd'hui ça n'a plus rien à voir avec avant hein . Aujourd'hui ma mère est étudiante [...] Avant elle était médecin , elle a essayé de retravailler dans sa profession mais ça n'a pas marché parce que bon les diplômés . Surtout dans le domaine médical c'est vraiment difficile de faire valoir ses diplômes . Là du coup elle a repris , quatre voire cinq ans de formation et ça se termine normalement cette année pour devenir normalement infirmière , pas médecin le minimum quoi . [...] Mais moi je m'en voudrais trop que ma mère dise qu'elle ne fait pas ce qu'elle veut parce que tu vois . Ça fait cinq ans maintenant et ça se passe bien . Après mon père avant il était cadre chez DHL au Cameroun et ici euh il n'y a pas de sous métiers mais des fois il me dit qu'il fait des travaux dans la sécurité. [...] Il fait un peu de tout .

Lui par contre , lui quand je lui parle je sais qu'il le vit comme avoir , ne plus faire ce qu'il faisait avant mais il fait ce qu'il doit faire . C'est à dire nourrir tout le monde . Il ne peut pas se permettre de dire alors tiens je vais aller faire valoir mes diplômes . Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui travaille. Bon c'est un peu ça quoi »<sup>109</sup> .

Cet étudiant est le seul de l'échantillon à être venu en France avec ses parents et ses frères et sœurs . Les autres étudiants sont venus seuls en France .

L'unique étudiant sénégalais de l'échantillon a été accueilli par son frère à son arrivée en France , « il m'a hébergé pendant 6mois le temps que je trouve un appartement , le temps que je trouve un petit job étudiant , de m'intégrer un peu . C'est donc lui qui m'a accueilli . A mon arrivée je n'ai pas eu de soucis . Je n'ai pas eu de soucis d'argent , je n'ai pas eu de soucis de logement , j'avais mon frère qui était déjà là donc j'habitais chez lui.»<sup>110</sup> Donc pour ce qui est de l'accueil il n'avait eu aucune difficulté particulière mais il lui a fallu trouver un logement le plus rapidement possible. A son arrivée , il a vécu six mois chez son frère mais il a très vite déménagé et a vécu dans un autre logement pour encore en changer par la suite. Le logement qu'il occupe maintenant semble être un logement stable. Sachant qu'il est arrivé en 2008 , il a changé deux fois de logement en l'espace de quatre ans , ça démontre bien le peu de stabilité de sa situation. A côté de ce cas où il y a des changements successifs de logement , il y a des cas où il n'y a eu aucun déménagement , aucun changement de logement , aucun bouleversement.

Ainsi , l'étudiante camerounaise vit dans l'appartement familial , ils ont « une maison ici (en France) ». L'appartement familial dans lequel elle vit lui permet de ne pas être concerné par les questions de logement. Depuis en 2005 elle vit avec sa sœur dans l'appartement familial et le logement n'est pas pour elle un motif d'inquiétude .

Certes il y a des profils type , des tendances fortes mais les trajectoires , pour ce qui est du logement, ne sont pas les mêmes mais ont pour dénominateur commun cette envie de régler au plus vite le problème du logement ; les étudiants souhaitent tous pouvoir avoir un logement fixe et ce le plus rapidement possible.

Le sujet du logement est l'un de ceux où les étudiants ont été les plus prolixes . Ils n'hésitaient pas à rentrer dans les détails , c'est aussi un des sujets sur lesquels est le plus perceptible ce qu'on peut qualifier de parcours du combattant. Ils sont dans une situation où ils cherchent un logement mais de l'autre côté ils doivent travailler et aller en cours . Du coup le temps consacré à la recherche de logement est réduit , sachant qu'il faudra payer le logement ils se retrouvent dans la quasi obligation de travailler . La conséquence évidente est que pour avoir du temps libre entre la recherche d'emploi , les cours et le travail , ils vont grignoter du temps sur les horaires consacrés aux cours parce que

---

109 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 2

110 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 3

finalement les cours sont la seule chose qu'ils peuvent encore contrôler . Ils peuvent encore choisir d'aller en cours ou non alors que ils ne peuvent pas se permettre de rater des heures ou des journées de travail. C'est une réalité triste à admettre il est vrai mais la carrière de l'étudiant étranger ressemble plus à celle d'un étranger qui vit en France dont les études sont une activité parmi d'autres . Ils n'ont quasiment plus de temps pour réviser ou pour aller en cours alors que , à la base , ils sont venus en France pour cette raison très précise , à savoir poursuivre leurs études.

La question du logement confirme déjà en quelque sorte une des hypothèses de recherche à savoir que l'étudiant étranger une fois arrivé en France finit par devenir plus étranger qu'étudiant . C'est-à-dire que les études , qui à la base étaient la raison de sa venue , finissent par devenir une activité résiduelle .

Les familles fournissent le toit mais leur permettent aussi de mieux s'adapter au système français. Mais les familles ne sont pas les seules à accueillir les étudiants . Ils viennent en France pour poursuivre leurs études et sont donc tout naturellement accueillis par les établissements dans lesquels ils vont .

### **3) - La découverte de l'Université**

Les universités françaises attirent fortement les étudiants interrogés dans le cadre de la recherche et ce grâce à leur formation jugée comme étant de bonne qualité et grâce aux diplômes valorisés qu'elles offriraient .

Néanmoins les universités françaises sont très critiquées sur la qualité de l'accueil qu'elles offrent aux étudiants étrangers . De nombreux articles et publications pointent du doigt « la situation alarmante des étudiants étrangers »<sup>111</sup> . La note présente ce qui selon Reiffers sont les deux principaux obstacles au bon accueil des étudiants étrangers à savoir tout d'abord le problème du logement. Et il préconise de construire et de réhabiliter les chambres universitaires .

Le deuxième obstacle est , selon lui , l'accès au travail qui serait très compliqué pour les étudiants étranger. Ainsi « ceux qui espéraient compenser une situation financière précaire par un petit job étudiant se heurtent à de nombreuses complications. »<sup>112</sup>

Mais dans les faits , ce qui ressort des entretiens est que l'accueil à l'Université n'a été ni bon ni

---

111 Reiffers Josy (2005), *La politique de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers*, note au ministre de l'Éducation, non rendue publique mais largement diffusée et ayant fait l'objet de nombreux commentaires (« Un rapport préconise la sélection des étudiants étrangers », Le Monde, 28 janvier 2005)

112 *Ibid.*

mauvais . Les interrogés n'attendaient rien de particulier de l'Université : « les professeurs ils sont là pour donner des cours donc si j'avais des questions . Franchement si je trouvais des choses que je ne comprenais pas je n'hésitais pas à aller les voir à aller les approcher pour demander des conseils . Donc voilà au secrétariat aussi pareil mais euh franchement les débuts étaient très difficiles , même l'atmosphère c'était difficile de s'intégrer dans un milieu qu'on ne connaît pas encore . J'avais des soucis pour trouver mes marques . Ça je ne peux pas le nier mais au fur et à mesure j'ai tissé des liens d'amitié »<sup>113</sup>

Les étudiants arrivent en France avec cette certitude que le mode de fonctionnement français n'est pas le même que celui de leur pays d'origine mais cette certitude n'empêche pas qu'ils soient quand même surpris . La quasi totalité des interrogés avouent avoir subi un réel choc en découvrant le système français , ce système qui bien souvent est totalement différent du système de leurs pays d'origine . Arriver dans un nouveau système suppose un certain temps d'adaptation à celui ci et ce temps peut être plus ou moins long même si les étudiants ont tout intérêt à ce que le temps d'adaptation soit le moins long possible pour qu'ils puissent rapidement réussir leurs études . Entre l'arrivée en France et la poursuite des études il y a une période d'adaptation qui pour certains est relativement difficile comme ce fut le cas pour l'étudiant camerounais qui est venu en France et qui finalement y est resté sous la demande de son tuteur , il reconnaît que « la première année c'était la plus dure .[...] Disons que ça n'a pas été facile du tout. »<sup>114</sup> L'arrivée en France a représenté pour lui une épreuve difficile , pendant quelque temps il a commencé les cours deux semaines après les autres , il avait froid , il n'avait un seul cahier et quasiment pas de stylo . Cette arrivée en France , imprévue comme il le rappelle , s'est passée dans la douleur . Il découvre un nouvel environnement totalement différent de celui de son pays d'origine et ce sans en avoir été préparé psychologiquement .

L'accueil scolaire est ce moment où les étudiants étrangers rencontrent réellement et concrètement la France . La France est ici entendue au sens des institutions . Les cinq étudiants de l'échantillon viennent de pays africains et chacun de ses pays a la particularité d'avoir un enseignement supérieur qui présente des carences comme par exemple un faible choix de filières , un faible nombre d'universités et aussi des problèmes plus profonds comme l'incapacité des universités à accueillir les étudiants (par exemple l'Université de Dakar) . Par conséquent , quand les étudiants étrangers arrivent en France ils découvrent un système où les problèmes liés à l'enseignement supérieur qu'ils connaissent ne sont que très peu présents voire inexistantes . Et ce changement à la fois brusque et souhaité a des conséquences sur la poursuite des études de l'étudiant . Analyser la carrière de l'étudiant étranger ne peut se faire uniquement en prenant les étapes mais aussi en prenant les moments de rupture , de changement . La rencontre avec le système d'enseignement français est le

---

113 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 4

114 Annexe n°7 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 2

moment où l'étudiant étranger se rend réellement compte de la raison de sa venue en France , il prend dès lors réelle conscience qu'il est venu en France pour les études et qu'il doit s'accoutumer à ce changement . Changement que les étudiants étrangers recherchent d'ailleurs d'une certaine façon . Si il n'y avait pas de changement entre les systèmes scolaires de leurs pays d'origine et celui de la France ça signifierait que la France n'est en rien différente et qu'ils auraient pu rester poursuivre leurs études dans leurs pays d'origine . Sans ce changement , l'idée du prestige des établissements français perdrait du poids . C'est justement parce que les étudiants perçoivent le changement qu'ils savent que le système diffère avec celui qu'ils connaissaient à la base . L'étudiant sénégalais , avant d'arriver en France n'avait fait qu'un seul travail de terrain , il ne connaissait pas vraiment les TD (Travaux Dirigés) , il les a découverts une fois arrivé à l'Université . Et loin de se plaindre , il considère justement que ce surplus de travail est bon signe et prouve que en France l'accent est plus mis sur le travail .

Le changement , le choc ne sont pas forcément des marques négatives . Dans ce cas précis , la découverte par les étudiants étrangers des réalités du système français est le moment décisif de la carrière de l'étudiant étranger . En rencontrant " l'instruction à la française " , l'étudiant étranger rencontre la France . Comme l'indique son nom , l'étudiant étranger vient en France pour étudier , s'instruire . En découvrant le système français , l'étudiant est surpris , choqué mais il rencontre la raison première et officielle de sa venue en France .

En ce sens , le moment de l'accueil , qui peut aussi être appelé le moment de la rencontre , est décisif et important . Un peu comme un sportif qui va dans un pays étranger pour une compétition officielle , c'est quand il foule la pelouse pour s'entraîner ou alors quand il entre sur le terrain qu'il prend réellement conscience des choses . Il en est de même pour un étudiant étranger . C'est en allant à l'Université que l'étudiant voit la différence avec son pays d'origine et qu'il prend par la même conscience qu'il est venu en France justement parce qu'il cherchait du changement , de l'amélioration .

La première institution que rencontre l'étudiant étranger c'est l'école (université , lycée) , son environnement et son fonctionnement . Cette première étape – de la vie sur le territoire français – est une étape qui a marqué tous les interrogés mis à part l'étudiante marocaine .

Néanmoins , l'étudiante marocaine , ayant effectué sa scolarité dans un établissement français , n'a pas subi un choc en arrivant en France « niveau langue , niveau système tu vois l'éducation française ça m'a pas fait un choc . Ça m'a pas vraiment choqué. »<sup>115</sup> Le fait d'avoir quasiment toujours grandi dans un système français l'a rendu habituée aux us et coutumes de l'éducation française , de telle façon qu'une fois en France elle n'a pas connu de choc ou de changement radical .

L'accueil à l'Université est un aspect dont parle très peu les étudiants interrogés . La conclusion

qu'on peut en tirer est qu'ils ne considèrent pas que c'est le rôle de l'Université de les accueillir . L'Université est simplement le lieu où ils viennent pour étudier , acquérir du savoir mais en rien et à aucun moment n'entre en compte l'accueil . Les résultats de l'enquête TNS Sofres montre que les étudiants ont trouvé l'accueil très bien surtout celui de l'établissement . Pour ce qui est de ma recherche , les étudiants n'ont pas réellement d'avis sur l'accueil au sein de l'établissement . Ils ne l'ont ni trouvé particulièrement bien ni spécialement décevant ou mauvais .

A côté de la famille et des établissements il faut aussi noter le rôle joué par la diaspora (dispersion d'un peuple, d'une ethnie à travers le monde<sup>116</sup>) car elle permet aux étudiants de s'insérer dans des cercles de socialisation qui lui sont à la fois familiers et étrangers . Familiers parce que ce sont bien souvent les mêmes que ceux de son pays d'origine , et étrangers parce que les personnes qu'ils rencontrent sont nouvelles et les conditions dans lesquelles ils se rencontrent sont inédites. Dans l'échantillon , seul un étudiant semble avoir été aidé par ce cercle de socialisation et d'entraide entre étudiants du même pays. L'étudiant sénégalais , qui à son arrivée , avait beaucoup de mal pour trouver ses marques et était « totalement perdu »<sup>117</sup> a pu compter sur un collectif d'étudiants sénégalais. Ce collectif lui a permis « de bien s'intégrer » . La présence de ces étudiants a réellement été un moment important pour cet étudiant qui à son arrivée avait vraiment beaucoup de mal à s'adapter au système français et , dans ces moments de perte de repères , il a choisi de se rapprocher de ce qui lui semblait le plus proche ou plutôt le moins éloigné et en l'occurrence ce fut ce collectif d'étudiants issus de son pays d'origine le Sénégal . Il explique donc : « on se rencontrait souvent dans le hall de la fac ou bien à la BU . De toute façon on s'organisait toujours pour se voir . On parlait un peu de nos problèmes , des difficultés auxquelles on était confronté , ce qu'il fallait éviter , ce qu'il fallait faire . Petit à petit j'ai donc commencé à m'habituer. »<sup>118</sup> Les discussions avec ces étudiants dont il se sent proche car ayant de fortes similarités (pays d'origine , établissement d'enseignement supérieur , demande de titre de séjour ) sont à la fois des moments de confiance , de détente mais aussi de conseils où chacun dit à l'autre ce qu'il a vécu , ce qu'il ne faut pas faire ou alors ce qu'il faut faire et comment il faut le faire. La diaspora a été un support d'intégration et d'adaptation pour l'étudiant sénégalais. Et il est le seul dans ce cas . Aucun autre étudiant n'a autant bénéficié de la présence de la diaspora de son pays d'origine. L'accueil de cet étudiant a donc aussi fait par ce collectif d'étudiants sénégalais qu'on peut qualifier d'agent non institutionnel .

Le déroulement de la vie en France passe par cet accueil par les agents que constituent les connaissances mais aussi les établissements d'enseignement . Les connaissances garantissent bien souvent un toit aux étudiants nouvellement arrivés mais ces derniers doivent par la suite trouver un

---

116 *Dictionnaire Larousse*

117 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 4

118 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 4

logement et éprouvent , selon les personnes , des difficultés plus ou moins grandes. Ainsi apparaissent deux profils type de l'étudiant étranger sur ce sujet du logement , d'un côté ceux qui ont connu des difficultés avant de pouvoir accéder à leur logement actuel et de l'autre côté ceux qui n'ont quasiment eu aucun mal à en trouver un. La question du logement entre dans la catégorie des conditions de vie dites matérielles c'est à dire , comment concrètement les étudiants arrivent à vivre en France : avec quelles ressources financières , quelles sources de revenus . Mais le choix a été fait d'inclure le logement dans la partie liée à l'accueil en lui même. Parler de l'accueil suppose de considérer les structures , les personnes qui ont accueilli les étudiants , et le logement fait partie de cet accueil. Néanmoins la question du logement rentre bien évidemment dans la catégorie des conditions de vie des étudiants. Le logement est à la fois un des critères d'accueil mais aussi un indicateur des conditions de vie des étudiants étrangers.

Cette partie questionnera donc les conditions de vie, les moyens des étudiants .à travers les démarches administratives et l'obligation ou non de se salarier.

## **C – LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE**

Le travail de Ennafaa Ridha et Paivandi Saeed<sup>119</sup> a permis de montrer que parmi les étudiants étrangers , une très large majorité vient en France dans le cadre d'une initiative individuelle sans bénéficier d'une aide financière institutionnelle permettant de financer entièrement les études. Trois sources financières sont importantes : la famille, l'activité rémunérée, et les différentes aides publiques (bourses et autres allocations). Leur enquête a permis de montrer que « près de deux étudiants sur trois doit travailler d'une façon régulière ou occasionnelle . »<sup>120</sup>

Ces résultats vont dans le sens que ce que ma recherche a pu vérifier à savoir que l'écrasante majorité des étudiants sont dans l'obligation d'avoir recours à un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins et pour financer leurs études .

### **1) - La quasi-obligation de se salarier et la minoration de la place des études**

---

119 Ennafaa Ridha et Paivandi Saeed , « Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la « fuite des cerveaux » », *Formation emploi* [En ligne], 103 | juillet-septembre 2008

120 *Ibid.* , p.9



Néanmoins, les étudiants ne travaillent pas tous pour la même raison et n'ont pas les mêmes sources de revenu . D'un côté il y a ceux pour qui leur emploi est pratiquement la seule source de revenu et de l'autre côté ceux qui , en plus de leur emploi , reçoivent de l'aide de la famille .

L'activité rémunérée garantit un revenu tous les mois , ainsi il est un recours très prisé par les étudiants étrangers. Le titre de séjour étudiant ne donne droit qu'à un nombre restreint d'heures de travail par semaine , ainsi les étudiants sont dans l'obligation de ne pas dépasser ce plafond de 960 heures par an, c'est-à-dire dix-huit heures par semaine. Vu qu'ils n'ont pas un nombre illimité d'heures de travail autorisés , les étudiants travaillent bien souvent jusqu'à la limite de ces dix-huit heures .

L'écrasante majorité des étudiants de l'échantillon avaient pour seule source de revenu leur emploi . L'étudiant camerounais (Ce) a effectué un bon nombre d'emplois dans divers domaines afin de gagner de l'argent . Ce qui est intéressant avec ces étudiants est qu'ils font plusieurs boulots différents et dans divers domaines et ce afin de gagner de l'argent. Il n'y a pas réellement de constance dans le type d'emploi occupé par les étudiants . L'étudiant camerounais (Ce) déclare d'ailleurs : « oui tous les ans j'ai toujours travaillé pour payer mes trucs . J'ai travaillé , la première année dans le vin dans la campagne donc j'allais en vélo bosser dans les vignobles . Année suivante , pareil . Euh dans la forgerie , en gros les pièces automobile pour Aston Martin . Je faisais le contrôle des pièces automobile , ensuite dans le vin toujours »<sup>121</sup>.

Il est très précis sur les motivations qui l'ont poussé à travailler , il reconnaît travailler pour pouvoir gagner de l'argent et « payer (mes) trucs » . D'ailleurs il l'est tout autant quand il admet que c'est son emploi qui lui a fait raté sa troisième année : « en troisième année j'ai travaillé à Casino . Ce n'était pas uniquement pendant les vacances . Même pendant les cours je travaillais . C'est là où j'ai raté ma troisième année de sciences éco. » . Avec le travail qui lui prenait tout son week-end il devait faire un choix et ses cours en ont pâti , « tu coupes les cours en fait . En fait tu ne vas pas en cours pour pouvoir travailler. » . Il n'allait pas en cours afin de pouvoir aller travailler alors que le but de sa présence , mentionnée sur son titre de séjour , est la poursuite de ses études. Finalement , ce pourquoi il est venu , à savoir les études , il ne le fait pas complètement parce que son emploi lui prend tout son temps . N'allant pas en cours , il a raté son année. Son travail est ici le motif de son échec . Ce cas montre bien comment cet étudiant est peu à peu devenu un travailleur , comment peu à peu il a privilégié son travail plutôt que ses études au point de rater sa troisième année à cause de son travail .

Il avait beaucoup d'heures de travail , le week-end il travaillait et n'avait donc pas le temps pour réviser ses cours , il a raté sa troisième année et il a décidé de ne plus travailler afin de se consacrer uniquement à ses études . Et cette décision ne fut pas facile car « l'année suivante j'ai décidé de ne pas travailler . Je me suis serré les dents , j'avais peut-être pas de sous mais je me suis serré les dents

pour aller en cours. »

En renonçant à travailler afin de se consacrer à ses études il a fait un choix difficile car il perdait une source importante de revenus . L'impression qui se dégage de ce cas est que les étudiants doivent faire le choix entre travailler ou alors aller en cours et qu'il est très difficile de concilier les deux .

En travaillant il a raté son année et selon lui sa seule chance de réussir était d'arrêter de travailler. Mais en arrêtant de travailler il perdait de l'argent et il lui serait donc difficile de vivre. Le dilemme est donc posé entre travailler ou alors se consacrer pleinement à ses études , en travaillant les étudiants n'ont « pas vraiment le temps d'étudier »<sup>122</sup>

Cette situation d'échec due aux études est un cas exceptionnel dans l'échantillon mais les autres étudiants ont eux aussi du mal à concilier les études avec leurs emplois. Les étudiants poursuivent leurs études mais c'est clairement le travail qui est le plus important à leurs yeux. Ils choisissent donc de diminuer le temps accordé aux études pour pouvoir travailler , et en travaillant ils réduisent le temps qu'ils consacrent aux études.

Cet exemple d'un étudiant qui redouble parce qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour réviser reste néanmoins un cas extrême que les autres étudiants n'ont pas atteint . Même si ils éprouvent des difficultés à concilier les études et l'emploi , ils réussissent néanmoins à poursuivre leurs études.

Le fait d'avoir un emploi conduit , pour ce qui est des étudiants de l'échantillon , a une minoration de la places des études . Les études finissent par devenir une activité secondaire et l'attitude dominante est celle de se dire qu'ils n'ont pas le choix , que c'est ce qu'ils doivent faire . Ils s'accoutument à cette situation et essaient bon gré mal gré d'aller en cours tout en ayant un emploi. Les étudiants pensent tous que « ça fait partie de la vie et c'est comme ça quoi »<sup>123</sup> ou encore qu'ils n'ont pas le choix et « c'est ce que je dois faire »<sup>124</sup>

Pour reprendre un terme issu de la psychologie , les étudiants ont incorporé cette situation qui veut qu'ils travaillent tout en faisant leurs études.

Même si tous les étudiants qui travaillent ne ratent pas leur année , il y a aussi ceux qui ont failli la rater parce que le travail représentait une occupation beaucoup trop lourde qui les empêchait de réviser convenablement : « honnêtement la première année a été , je ne sais pas comment dire mais c'est comme si je portais trois gros fardeaux tous les jours sur la tête , du coup c'était vraiment pas facile. »<sup>125</sup> Le travail représente une réelle préoccupation , étant quasiment obligé de travailler si ils veulent travailler, les étudiants délaissent quelque peu les études.

Les étudiants qui ont vu leurs emplois porter préjudice à leurs études ont en commun d'avoir peu à

---

122 Annexe n°7 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 4

123 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 4

124 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 5

125 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ca) – Page 6

peu appris comment concilier les deux , il y a donc ici une « acquisition de techniques »<sup>126</sup> . Dès qu'ils peuvent ils révisent et même si au début c'était difficile de faire les deux , ils ont , au fil du temps , réussit à s'y habituer. Par exemple , un des étudiants (Ma) se reposait toujours quand il rentrait du travail mais peu à peu il a changé ses habitudes et a commencé à réviser dès qu'il avait un peu de temps libre . Ainsi il a réussi à atténuer l'impact négatif de son emploi .

A côté des cas dont le travail porte réellement préjudice aux études , il y a aussi ceux dont l'activité salariée n'est que très peu dommageable pour les études .

C'est le cas de l'étudiante camerounaise (Va), son emploi a eu peu d'effet sur ses études . Elle a presque réussi à mettre sur pied un emploi du temps qui lui convient . Même si elle rate un cours , le samedi elle le rattrape ou alors elle demande les notes à ses camarades . Son travail ne l'empêche pas vraiment de réviser ses cours .

Ce qui ressort des entretiens est qu'il est difficile d'aller en cours tout en travaillant même si pour certains étudiants le travail a eu un impact plus négatif allant jusqu'à leur faire redoubler une année. Chaque étudiant interrogé est salarié et est dans la quasi-obligation de se salarier . Mais le salariat induit un aménagement de l'emploi du temps , l'étudiant doit alors gérer à la fois les études et le travail. Chaque étudiant ne vit pas cette expérience de la même façon , le travail n'a pas la même influence pour chaque étudiant mais tous les étudiants acquièrent au fil du temps les techniques , les méthodes pour pouvoir concilier à la fois les études et l'activité salariale.

Comme le confirme O. Galland, « rares sont les étudiants qui échappent à la précarité du travail et du logement. Mais ils ne la vivent pas de la même façon. » Ainsi le fait ou non d'habiter chez les parents est un critère de toute importance. En effet, la décohabitation engendre des frais importants (loyer, nourriture, factures diverses, frais de transport) exerçant une contrainte financière plus forte sur les familles aux revenus plus modestes. En effet, les étudiants et leurs familles doivent faire face au manque de logements universitaires et doivent se tourner vers d'autres formes de logement beaucoup plus onéreuses. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les inégalités sociales se font ressentir. (Interview O. Galland, *Ouest-France*, 8 décembre 2006.)

Au fil du temps et avec les années qui se suivent , les étudiants apprennent à s'adapter et s'habituer au fait de travailler. Les débuts sont difficiles mais au fur et à mesure les étudiants prennent leurs repères car au fond ils savent qu'ils n'ont pas vraiment le choix. Le fait de travailler semble être un choix de la part des étudiants mais ça ne l'est pas vraiment puisque qu'ils travaillent pour subvenir à leurs besoins , payer leurs loyers . Tant d'obligations qui au final amènent à penser que l'étudiant étranger est en quelque sorte obligé de travailler , non pas parce qu'il est étranger mais parce que le

---

126 DARMON Muriel *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003

statut de l'étudiant est un statut précaire en soi . Étant étudiant étranger , l'étudiant n'a pas droit à un certain nombre d'aides , ce qui accentue encore plus sa précarité .

Pour subvenir à leurs besoins , tous les étudiants de l'échantillon travaillent à côté de leurs études. Mais il y en a pour qui les revenus liés au travail sont indispensables mais il y a aussi ceux qui travaillent juste pour arrondir les fins de mois . Donc tous travaillent mais derrière cette activité rémunérée , il n' y a pas les mêmes objectifs ni les mêmes intentions . Ainsi l'étudiante marocaine (Ca) travaille , fait du baby-sitting mais sa principale source de revenu est sa mère qui lui envoie de l'argent pour que sa sœur et elle puissent vivre. Son cas est en cela particulier qu'elle travaille uniquement pour pouvoir gagner un peu plus d'argent et non pas pour vivre , vu que sa mère lui envoie suffisamment d'argent . Son baby baby-sitting elle l'effectue dans son immeuble « donc ça facilite vraiment beaucoup de choses au niveau du trajet , perte de temps dans les transports. »<sup>127</sup> Ses conditions de travail sont donc assez agréables , elle n'a pas à faire de trajet pour aller sur son lieu de travail et en plus de cela , sa mère lui donne déjà assez d'argent . Le travail représente donc plus un loisir qu'une réelle nécessité . Ce cas est particulier car étant le seul de l'échantillon . N'ayant pas beaucoup d'heures de travail « six à sept heures par semaine. Ce n'est pas beaucoup » , elle avoue ne pas être trop pénalisée dans le cadre de ses révisions . Elle réussit à concilier son travail et les révisions , elle le dit d'ailleurs : « voilà quoi j'arrive à gérer » . Son travail empiète peu , voire pas du tout , sur ses études et elle réussit à concilier les deux. Son exemple est l'exception qui confirme la règle qui veut que tous les étudiants étrangers se retrouvent dans l'obligation de travailler .

La précarité de l'étudiant étranger n'est pas que financière , elle est aussi administrative puisqu'il a un titre de séjour d'une durée relativement courte (un an ) qu'il doit renouveler chaque année . Les démarches administratives en général et la préfecture en particulier font partie des conditions de vie des étudiants étrangers.

Les étudiants interrogés exercent tous une activité rémunérée . Ils le font pour pouvoir survivre mais il est intéressant de voir comment ces étudiants ont repris à leur compte les représentations sur les étrangers . On aurait « d'un côté l'étranger plaintif (assisté) par opposition au bon étranger qui ne revendique rien »<sup>128</sup> . Les étudiants trouvent qu'ils méritent de rester en France et qu'ils méritent même plus que d'autres . A l'instar d'un étudiant qui prétend : « moi je ne suis pas quelqu'un qui dort devant les assistantes sociales pour avoir des sous . Je ne suis pas entrain de quémander dans la rue pour avoir des sous. »<sup>129</sup> L'idée ici est qu'il n'est pas un étranger assisté , un étranger qui profiterait du système mais qu'il est plutôt un étranger qui se débrouille et qui travaille . Les directives , les règlements indiquent que l'étranger qui se débrouille mérite plus de rester , les agents de préfecture

---

127 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 3

128 SPIRE Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Raisons d'agir, 2008 , 124 pages , p.59

129 Annexe n°6 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 4

appliquent cette idée en essayant de refuser des titres à tous ceux qui troubleraient l'ordre social . Ainsi l'étranger qui travaille représente une moindre menace à comparer avec l'étranger dit assisté . Cette représentation a été reprise à leur compte par les étudiants étrangers pour qui le travail n'est plus seulement une source de revenu mais aussi un moyen de prouver qu'ils méritent d'obtenir leurs titres de séjour et de rester en France. Les démarches administratives sont de divers ordres mais dans l'échantillon quasiment aucun étudiant ne touche de bourses ou d'aides de l'État. L'administration qu'ils rencontrent le plus souvent et qui revêt le plus d'importance à leurs yeux et dans le cadre de leur vie en France est la préfecture.

## **2) - Les démarches administratives qui vont porter l'étudiant du côté du statut plus étranger qu'étudiant : l'exemple de la préfecture et des renouvellements de titre de séjour**

La lutte contre la fraude est peu à peu devenue un des socles du traitement des étrangers en préfecture . La culture de la méfiance vis à vis des étrangers prospère donc et tend à « détourner de leur sens toutes les pratiques sociales »<sup>130</sup> des étrangers . Un étudiant étranger venu en France afin de poursuivre ses études sera considéré comme un fraudeur potentiel qui utiliserait peut-être son statut d'étudiant pour rester en France.

La logique du soupçon qui est parti au début du champ politique a été reprise par les préfectures qui les appliquent lors de l'examen des dossiers.

Tous les étudiants étrangers sont détenteurs du titre de séjour avec la mention « étudiant » , c'est à dire qu'aux yeux de la loi , ils sont en France pour poursuivre leurs études et pour rien d'autre , du moins pour le moment . Ainsi , la délivrance de leur titre de séjour est conditionnée à leur avancée et à leurs résultats scolaires. Les étudiants doivent donc correspondre aux critères fixés par les préfectures en matière de délivrance et de renouvellement des titres de séjour . Ainsi , « parmi les sources d'angoisse qui accompagnent le séjour des étudiants en France, la carte de séjour est certainement la plus importante »<sup>131</sup> .

Pour une première demande , l'étudiant étranger doit s'adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de son lieu de résidence. Pour ceux qui sont arrivés en France avec un visa de long séjour

---

130 SPIRE Alexis, *Ibid.* , P.54

131 AMOUGOU Emmanuel , *Etudiants d'Afrique noire en France , une jeunesse sacrifiée ?* , Éditions l'Harmattan 1997 , 137 pages , p.76

pour études-titre de séjour (VLS-TS) , ils doivent faire la demande auprès de la préfecture dans les deux mois suivant leur arrivée en France. Dans certains cas la demande peut être aussi déposée dans les établissements ayant passé un contrat avec les services de la préfecture. C'est le cas de l'étudiant sénégalais (Ch) qui a déposé sa demande dans son université (Paris 13 – Villetaneuse) dans une permanence de la préfecture de Bobigny. Généralement , lorsque le visa est accordé , l'obtention du premier titre de séjour est dès lors automatique à condition bien sur que l'étudiant(e) en fasse la demande dans le délai légalement prévu (deux mois). L'obtention du premier titre de séjour répond aux mêmes conditions que le visa , à savoir l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France , les ressources , l'attestation d'hébergement . Le titre de séjour , à l'arrivée de l'étudiant , n'est pas en soi une préoccupation . Elle le devient par la suite avec les renouvellements successifs.

Les étudiants interrogés sont en France depuis plusieurs années (huit ans pour le plus ancien , trois ans pour la dernière venue) et ont donc eu à aller à la préfecture pour effectuer des renouvellements de titre de séjour.

Cette recherche est partie d'une réflexion initiale qui consistait à penser , à tort ou à raison , que la préfecture était le moment essentiel de la carrière de l'étudiant étranger et que seul ce moment entraînait en compte pour comprendre la complexité de la carrière de l'étudiant étranger. Au fil des réflexions , des discussions , des lectures l'idée est venue qu'une carrière a justement plusieurs étapes , plusieurs moments qu'il faut essayer de considérer afin de bien saisir la carrière. Chaque moment n'apparaît pas tout seul et pour le comprendre il faut saisir les moments qui l'ont précédé car ces derniers l'ont peut-être influencé . Le passé influence le présent qui lui même a un rôle sur le futur . Ce n'est pas être déterministe que de dire que le présent est en quelque sorte un résultat du passé . La préfecture reste donc un moment important de la carrière de l'étudiant étranger car c'est bien souvent la seule administration qu'il rencontre au cours de sa carrière et ce très souvent (de l'ordre de plusieurs fois par an) .

La réflexion initiale faisant de la préfecture l'unique moment important de la trajectoire de l'étudiant étranger a donc évolué . La préfecture est certes une étape importante mais tout autant que les autres étapes.

Les étudiants interrogés sont tous détenteurs d'un titre de séjour et sont donc tous en règle . C'est important de le rappeler car s'ils avaient été des clandestins , il n'aurait pas été d'un grand intérêt que de discuter des renouvellements successifs avec eux. La trajectoire ici définie sera donc celle d'un étudiant détenteur d'un titre de séjour en règle .

Lors des entretiens avec les étudiants , la question du titre de séjour a beaucoup été commentée. Il est important de rappeler que pour voir sa carte de séjour renouvelée , l'étudiant doit remplir

certaines conditions. « Le renouvellement de la carte de séjour temporaire "étudiant" dépend de : l'assiduité dans les études, la présentation aux examens, la progression dans les études suivies dans un même cursus (licence par exemple), la cohérence des études à l'occasion de changements d'orientation. »<sup>132</sup>. Et pour vérifier le sérieux des études, les agents de préfecture vérifient l'assiduité aux travaux dirigés, les diplômes obtenus, les raisons en cas de changement de filière, les résultats aux examens. Et ces documents sont demandés à l'occasion de chaque renouvellement. Chaque demande est un peu un entretien d'embauche durant lequel l'étudiant doit prouver qu'il a utilisé à bon escient le titre de séjour précédent et qu'il mérite d'obtenir le suivant afin de poursuivre ses études. Avant d'obtenir son renouvellement, l'étudiant doit aller plusieurs fois à la préfecture. Une première fois pour faire la demande de renouvellement, s'il a la chance d'être reçu il obtient un rendez-vous et revient une seconde fois. Dans les préfectures, il y a un système de tickets c'est à dire que quotidiennement il y a un certain nombre de tickets qui sont distribués et pour les avoir il faut venir le plus tôt possible. Le premier arrivé est donc le premier servi. Pour des administrations ouvrant autour de neuf heures il y a parfois des personnes qui font la queue depuis la veille au soir afin de s'assurer d'obtenir un ticket. Les étrangers font la queue dehors, chacun essayant de s'assurer une bonne place. Ce qui conduit parfois à des bousculades, des disputes qui, ajoutées au froid et à la pluie, deviennent rapidement des conditions assez difficiles à tenir. C'est en ce sens que la CIMADE « dénonce des files d'attente interminables, des critères appliqués de façon aléatoire, un manque d'information concernant les procédures et les droits des étrangers. »<sup>133</sup> Comme l'a vécu un étudiant interrogé : « il y a énormément de gens qui attendent et puis tu croises les doigts pour qu'il reste assez de papiers (tickets) pour toi. »<sup>134</sup>. Le fait de savoir qu'il y a un quota journalier révèle de l'apprentissage, ce n'est marqué sur aucun document et comme le demande un étudiant « qu'est ce qui dit sur les documents, qu'il faut venir à partir de 14h ou même qu'il y a un nombre restreint de papiers distribués ? Il n'y a aucune information. » (entretien avec Ma)

La préfecture ne dit donc pas qu'il y a un quota quotidien et l'étudiant qui vient risque de ne pas être reçu et devoir revenir une seconde fois un autre jour avec maintenant en tête la notion de ticket. Ce n'est donc en rien naturel d'aller à la préfecture très tôt. L'expérience personnelle ou alors l'expérience vécue permettent de le savoir. En allant à la préfecture et s'être vu éconduit, l'étudiant sait alors qu'il faut venir tôt pour faire partie des détenteurs de ticket et être reçu. L'étudiant aurait aussi pu le savoir de par le récit de personnes dans son entourage qui avaient vécu la même expérience. L'exemple des tickets indique que la manière d'aborder la préfecture suppose un apprentissage progressif de techniques.

---

132 <http://vosdroits.service-public.fr/F17279.xhtml#N101C1>

133 Devant la loi - Enquête sur les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures, l'information du public et l'instruction des dossiers

134 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 5

Dans une préfecture , il faut faire une queue , réussir à obtenir un ticket ; le ticket donnant droit à un entretien avec un agent de la préfecture. Une fois cet entretien , l'agent en question après vérification des documents , émet un avis favorable ou défavorable sur le dossier .

Les documents en question sont donc les justificatifs de domicile, les justificatifs de ressources , les notes , les diplômes

### **Les justificatifs de domicile**

Il existe une multitude de préfectures et de sous-préfectures. Le choix de sa préfecture ne se fait pas au hasard , elle dépend du lieu de résidence de la personne qui dépose la demande. Il faut donc habiter un certain lieu de résidence pour dépendre de telle ou telle autre préfecture. Par exemple , seuls les habitants de la ville de Paris dépendent de la Préfecture de police de Paris.

Les préfectures demandent des documents tels que les quittances de loyer (si la personne est locataire) , les factures EDF . Et si l'étudiant est hébergé il lui est demandé une attestation d'hébergement , la pièce d'identité de son hébergeant et sa fiche d'imposition. Des documents assez personnels que certains hésitent à fournir afin de n'avoir aucun lien avec la procédure de l'étudiant. Mais sans ces documents l'étudiant ne peut pas entamer sa procédure de renouvellement. Ces documents sont fondamentaux et conditionnent le reste de la procédure. Les étudiants interrogés n'ont éprouvé aucun mal à fournir ces justificatifs de domicile car vivant pour la plupart seuls ou alors avec de la famille qui a facilement fourni les documents demandés . Les justificatifs de domicile ne sont pas les documents les plus difficiles à obtenir , du moins ce ne le fut pas pour les étudiants interrogés. Néanmoins le renouvellement de titre de séjour ne dépend pas uniquement de ses seuls documents . Le fort contrôle imposé aux étudiants et le nombre croissant de documents qui leur est demandé peut dans certains cas conduire à ce que Sandrine Garcia appelait la « fraude forcée »<sup>135</sup> ; en d'autres termes les étudiants contournent la loi afin d'obtenir ce qu'ils veulent . Dans cette enquête , aucun des étudiants n'a eu à le faire mais dans certains cas , les étudiants sentant qu'ils ne remplissent pas les conditions pour un renouvellement , peuvent reconnaître un enfant né en France ou alors se marier afin d'obtenir un titre de séjour plus facilement et sans avoir à prouver qu'ils sont inscrits ou qu'ils ont les ressources suffisantes pour vivre sur le territoire français.

L'étudiant doit aussi prouver qu'il a des ressources financières suffisantes mais aussi des résultats convenables.

---

135GARCIA Sandrine , « La fraude forcée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°118, juin 1997, p. 81-91



## **Les justificatifs de ressources**

Pour prouver ses ressources , l'étudiant doit justifier d'un montant minimum tous les mois . Ce montant a évolué , avant « il fallait prouver que tu avais 450euros par mois , maintenant il y a Claude Guéant qui a sorti un autre truc là euh euh il faudra justifier d'à peu près 700 ou 800 euros par mois » (entretien avec une étudiante marocaine Ca) . Ce montant , les agents de la préfecture le vérifient grâce aux relevés de compte . Ce montant correspond à ce qu'il faudrait à un étudiant pour vivre convenablement en France. Mais cette somme est posée arbitrairement parce que d'un côté elle ne prend pas en compte la multiplicité des situations . Il y a des étudiants qui s'en sortent beaucoup mieux que d'autres. De l'autre côté il y a des étudiants qui , financièrement , s'en sortent très bien mais qui ne peuvent point le prouver par les moyens exigés par les services de la préfecture. Les étudiants africains reçoivent pour la grande majorité de l'argent de la part de leurs parents .Ceux ci vivant pour la plupart dans les pays d'origine , ils envoient de l'argent par un service de transfert d'argent à l'instar de Western Union ou de Money Gram . Ces deux services sont cités en exemples car ils sont particulièrement plébiscités par les étrangers. Lors de la réception d'une somme d'argent , ces services fournissent des reçus indiquant le montant et le destinataire. Les parents envoient très souvent l'argent par ce biais . Mais les services de préfecture ne prennent pas en compte ces documents provenant des services de transfert d'argent . Un étudiant recevant de fortes sommes d'argent par ce moyen ne peut donc pas prouver qu'il est financièrement en mesure de répondre aux conditions fixées par les préfectures.

Les préfectures n'acceptent que les relevés bancaires ou alors les attestations de revenus fournis par les banquiers . Les préfectures ne prennent en compte que les relevés bancaires alors qu'il est interdit par la loi de fournir des détails aussi confidentiels . Au nom de cette croisade morale , de cette lutte contre tous les fraudeurs potentiels , les agents de préfecture ont acquis ce droit qui est celui de pouvoir demander des documents confidentiels et surtout non prévus par les règlements en vigueur .

Les préfectures sont donc dans l'illégalité mais , les étudiants étrangers sont obligés de fournir les documents au risque de se voir refuser le droit à l'examen de leurs dossiers . La préfecture a ceci de particulier qu'il y a un agent qui reçoit les étudiants étrangers afin de voir s'ils méritent que leurs dossiers soient examinés . Et cet agent peut décider de ne pas faire examiner le dossier . Donc même si au bout le dossier aurait pu être accepté , l'agent refuse ce droit à l'examen de dossier . Avec cette crainte en tête , les étudiants fournissent tous les documents sans se poser la question de savoir si c'est légal ou non.

Les étudiants interrogés ont une vision assez particulière de ce minimum de ressources exigé . Ils ne le voient pas comme un moyen pour la France de s'assurer que les étudiants vivent convenablement

mais plutôt un moyen pour la France de s'assurer que les étudiants étrangers ne vivent pas d'allocations et ne sont pas assistés . Les étudiants ont une vision du mérite assez intéressante : « moi je ne suis pas quelqu'un qui dort devant les assistantes sociales pour avoir des sous . Je ne suis pas entrain de quémander dans la rue pour avoir des sous . Je cherche des petits boulots , que ce soit au fin fond de la campagne , je vais chercher le petit boulot et tout . Je ne vais pas rester toute la journée qu'on me donne à manger. »<sup>136</sup>

Pour les étudiants étrangers , pouvoir prouver qu'ils ont le montant minimum est un moyen de prouver qu'ils ne sont pas une charge pour la France et qu'ils ne demandent pas d'aides plus qu'il n'en faudrait . Du moins c'est ce qui est ressorti des entretiens avec les étudiants .

Pour obtenir ce montant , les étudiants bénéficient pour certains de l'aide de leurs parents mais la principale source de revenu des étudiants est l'emploi salarié. Avec la préfecture , l'emploi salarié revêt une nouvelle facette. Les étudiants travaillent pour vivre mais aussi pour atteindre le minimum fixé par la préfecture parce que sans ce minimum le renouvellement du titre de séjour peut être refusé .

Les étudiants travaillent donc pour subvenir à leurs besoins mais dans le même temps la préfecture exige un certain montant mensuel en tant que condition nécessaire du renouvellement. Le travail porte l'étudiant étranger plus du côté du travailleur que de l'étudiant mais ce travail lui est utile pour renouveler son titre de séjour . Ce dernier qui lui même porte l'étudiant étranger plus du côté de l'étranger que de l'étudiant. Mais l'étudiant étranger reste quand même un étudiant à qui est demandé de prouver qu'il l'est toujours de par ses résultats scolaires .

### **Justificatifs de diplômes et de notes**

Venu en France pour étudier , pour poursuivre ses études , l'étudiant étranger se doit donc de continuer à suivre ses cours et à être assidu le plus possible . La préfecture surveille tout autant le cursus universitaire en lui même que la situation financière de l'étudiant.

L'étudiant doit avoir de bonnes notes , réussir à tous ses examens , être assidu . En cas de changement de filière , l'étudiant doit pouvoir expliquer les choix de ce changement et le mettre en rapport avec sa formation initiale . Un changement non fondé équivaut à un redoublement donc à un échec pour les services de la préfecture . Le titre de séjour étudiant est un titre de séjour qui répond à des conditions et à chaque manquement l'étudiant peut se voir retirer son titre de séjour. C'est donc une pression évidente que doit affronter l'étudiant .

Les services de préfecture sont attentifs aux redoublements . En cas de redoublement ils sont en mesure d'ordonner une expulsion du territoire .

Une étudiante a connu un redoublement pour cause de souci de santé et elle s'est clairement vue signifier que la prochaine fois elle risque de se voir refuser son renouvellement : « je refais ma deuxième année parce que l'année dernière j'étais en arrêt maladie tout le deuxième semestre . Comme je t'ai dit tout à l'heure , quand j'ai renouvelé mon titre de séjour ils m'ont dit que si je ne réussis pas cette année ils ne renouvelleront pas mon titre de séjour . J'ai l'obligation de réussir [...] Sinon je rentre dans mon pays (rires) . Je ne pourrai pas renouveler mon titre de séjour , c'est la merde , la pression. »<sup>137</sup>

Pour demander un renouvellement , il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur afin de prouver qu'on va bel et bien en cours et que la mention « étudiant » est justifiée. Néanmoins , il arrive que des étudiants se retrouvent dans une situation complexe : les établissements exigent d'eux des titres de séjour valides afin de les inscrire. En résumé , si durant l'été la carte de séjour de l'étudiant a expiré il ne peut pas s'inscrire . Et sans cette inscription il ne peut pas obtenir le renouvellement de son titre de séjour puisque a priori rien ne prouve aux agents de la préfecture que l'étudiant s'inscrira effectivement. L'étudiant ne pourra donc pas présenter un « dossier recevable de demande de carte de séjour et se retrouvera en situation irrégulière. »<sup>138</sup>

Avec l'activité salariée , il est difficile aux étudiants de suivre tous les cours "normalement" et , à moins d'avoir des professeurs au courant et compréhensifs , l'assiduité en prend un coup. Les services de la préfecture ne peuvent donc savoir à quel point l'étudiant est assidu . Le motif d'une absence ne pouvant jamais être vérifiée , les agents de préfecture ne peuvent pas savoir si l'étudiant n'est pas allé en cours parce qu'il travaillait ou alors pour une autre raison . Ne pouvant pas savoir , les agents de la préfecture supposent que l'étudiant n'est pas allé en cours parce qu'il l'a sciemment voulu. Et dès lors que l'étudiant ne veut pas suivre les cours il n'a donc plus rien à faire sur le territoire français . Ce genre de raisonnement est logique mais impersonnel . A aucun moment ne se pose la question de savoir si l'étudiant travaille , quelles sont ses horaires , etc . L'agent se contente simplement d'appliquer le règlement alors que , on l'a vu plus haut , les absences peuvent être la conséquence d'une activité salariée . Bien entendu il ne faut pas négliger les absences qui sont dues à une volonté de l'étudiant de ne pas aller en cours tout simplement. Le danger de ce genre de sujet sensible c'est de tomber dans le normatif et de donner des leçons ou de dire ce qui devrait être. L'idée ici est simplement de montrer les faits , de montrer ce qui est.

Les étudiants étrangers sont venus en France pour la suite de leurs études et la préfecture leur demande de prouver qu'ils mettent du sérieux dans leurs études . Et ce sérieux est contrôlé à partir des notes , des diplômes. Durant une discussion hors-entretien , un étudiant a confié avoir une sœur qui a plusieurs fois redoublé sa première année mais qui a toujours obtenu son renouvellement de titre de séjour. Les règlements disent peut-être que passer en classe supérieure est essentielle mais

---

137 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 4

138 <http://www.adeas.fr/?p=279> (ADEAS : Associations Des Etudiants Africains de la Sorbonne)

dans les faits les agents appliquent le règlement selon les situations. On parle donc de pouvoir discrétionnaire et contrairement à ce qui est souvent dit par des associations comme la CIMADE , le pouvoir discrétionnaire ne joue pas toujours en la défaveur des demandeurs de titre de séjour.

Le traitement des étudiants étrangers répond aux règlements mais est aussi influencé par les discours des responsables politiques. Ainsi de nombreux responsables politiques considèrent que beaucoup d'étudiants s'inscrivent pour ensuite rester le territoire , les études n'étant qu'un motif pour obtenir le visa. Un article présent sur le site de la radio mauricienne Radio Moris le dit d'ailleurs sans aucune retenue : « VISA ETUDIANT: tremplin pour émigrer »<sup>139</sup> . L'idée est que les étudiants viendraient en France pour s'y installer . Le principe serait de suivre la procédure habituelle en passant par les consulats , les établissements d'enseignement supérieur . Les étudiants en question s'inscriraient et une fois l'inscription en poche iraient faire la demande de titre de séjour tout en sachant pertinemment que le titre de séjour leur sera accordé. On parle ici d'immigration cachée car certes les personnes sont en règle mais les motifs de leur immigration sont fallacieux. C'est pour cette raison entre autres que naissent à l'égard des étudiants étrangers une suspicion et un contrôle très dur de la part des agents de préfecture. Ce contrôle déjà strict n'empêchant pas les dérives , les agents de préfecture deviennent encore plus stricts . Ce qui complique les démarches pour les étudiants étrangers .

Quand à cette fraude supposée , s'ajoute un nombre de plus en plus croissant d'étudiants étrangers , alors les responsables politiques sont obligés de se saisir de la question. Cette question de l'immigration déguisée ne touche pas seulement la France mais un grand nombre de pays développés.

Ces dernières années, la forte présence d'étudiants étrangers originaires des pays en développement constitue pour les pays d'accueil une immigration déguisée, d'où le refus de ces pays de leur accorder un traitement spécifique. Aux yeux des pouvoirs publics, la migration estudiantine des pays pauvres est une manière de contourner les obstacles juridiques élevés à l'égard de l'immigration classique (main-d'œuvre).

Cette immigration déguisée est l'une des causes du contrôle strict des étudiants étrangers par les agents de préfecture , il était nécessaire de le rappeler . Ce n'est pas l'unique cause mais c'est l'une des plus importantes mais surtout la plus médiatisée et la plus politisée. Cette immigration déguisée essaie d'être freinée par les autorités politiques et pour ce faire ils demandent aux agents de consulat et préfecture d'exercer des contrôles encore plus sévères sur les dossiers des étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers , subissent aussi les conséquences de la réputation qui leur est attribuée.

Tous les étudiants ne suivent pas les règles , tous les étudiants ne sont pas des fraudeurs mais le fait est que tous sont traités avec ce soupçon. L'idée étant d'essayer de démasquer cette immigration

<sup>139</sup> <http://www.radiomoris.com/forum/nouvelles-de-lile-maurice/5052-visa-etudiant-tremplin-pour-emigrer.html>

cachée qui est celle des étudiants qui viennent avec le motif "étudiant" juste pour avoir plus de chances d'obtenir le visa et de s'installer définitivement en France sans réellement suivre de cursus scolaire.

En ce sens la trajectoire de l'étudiant étranger est aussi conditionnée par les images qui sont liés à son statut .

La rencontre avec la préfecture est un moment essentiel dans la trajectoire des étudiants étrangers. Ils y acquièrent le document le plus déterminant pour la suite de leur vie en France . Avec le titre de séjour , ils peuvent s'inscrire (si ce n'est pas encore fait) , ils peuvent avoir un logement à leur nom propre , ils peuvent voyager . Beaucoup de choses qui , sans le titre de séjour seraient très compliquées.

Au premier abord , l'étudiant ne sait pas à qui s'adresser à la préfecture , il découvre les choses. Les étudiants ne savent pas toujours qu'il y a plusieurs types de préfectures , « personne ne me l'a dit » . C'est très souvent en arrivant à la préfecture que les étudiants découvrent la préfecture. Un des enquêtés (Ce) s'est trompé la première fois qu'il est allé à la préfecture mais depuis tous les renouvellements successifs il sait déjà exactement ce qu'il doit ramener , à qui il doit le faire et comment. A ce sujet il déclare d'ailleurs : « je peux y aller sans prendre la liste parce que j'en ai tellement eu marre d'apporter ces documents que je connais par cœur toutes les pièces qu'il faut emmener. »<sup>140</sup> Au fil des renouvellements la préfecture n'a plus de secret pour les étudiants . Ils savent déjà quels documents ils doivent apporter , à quelle heure il faut se présenter , etc .

La préfecture n'est en rien une évidence . Pour des étudiants originaires de pays avec des modes de fonctionnement différents où bien souvent ils n'ont pas de préfecture , le fait d'aller dans une administration de la dimension de la préfecture peut impressionner. Mais dans le même temps ils savent pertinemment qu'ils sont obligés d'y aller si ils veulent obtenir leur titre de séjour . La préfecture est donc inconnue au premier abord mais les étudiants savent qu'ils sont obligés de l'affronter.

Les étudiants découvrent la préfecture pour la première fois quand ils vont faire la demande d'un titre de séjour . La préfecture est donc une surprise , une découverte pour eux . Ce qui fait qu'ils se trompent parfois . Ils ne savent pas très bien à quel service s'adresser et quels documents il faut apporter à l'exemple d'un des étudiants (Ce) qui s'est trompé la première fois qu'il est allé à la préfecture , il n'est pas allé à la préfecture qui s'occupait de son cas mais dans une autre . Au début il n'aurait pas pu savoir qu'il existe différentes préfectures avec des prérogatives différenciées .

Mais peu à peu les étudiants développent des techniques comme celles de venir plus tôt pour être sûr d'avoir des tickets et d'être reçus ou encore des techniques plus subtiles « avec l'habitude tu peux savoir si c'est deux heures ou trois heures , de partir faire autre chose et de revenir » . Avec

l'expérience née des rendez-vous précédents , l'étudiant peut estimer à peu près le temps qu'il passera avant d'être reçu. Ce genre de techniques est la conséquence d'une pratique régulière , d'une fréquentation répétée de la préfecture.

Les étudiants s'habituent donc peu à peu aux démarches , aux queues , aux rendez-vous successifs : « pour moi comme je t'ai dit , c'est devenu une répétition . C'est devenu répétitif , rébarbatif. »<sup>141</sup>

L'étudiant doit prouver qu'il travaille (pour atteindre le revenu minimum) , tout en suivant assidûment tous les cours (pour avoir de bonnes notes) et cela devant une administration où il faut très souvent revenir plusieurs fois pour obtenir ce qu'ils souhaitent . Il y a plusieurs pressions qui pèsent sur l'étudiant : survivre ou vivre , poursuivre ses études et renouveler son titre de séjour en montrant qu'il est financièrement indépendant et qu'il suit consciencieusement son cursus.

La préfecture , les démarches administratives prennent beaucoup de temps aux étudiants notamment avec les queues . Pour faire la queue il faut bien souvent rater un ou deux jours de cours ou alors des jours de travail . L'exemple d'un étudiant camerounais (Ma) est en ce sens significatif : « je viens de prendre le train depuis Paris et on me dit qu'il n'y a plus de papier . Déjà que j'avais demandé une permission à mon travail , ça m'oblige à rester encore un jour de plus. »<sup>142</sup>

La préfecture suppose de la patience , de la persévérance et surtout du temps . Sachant que le temps des étudiants étrangers est déjà partagé entre les cours et le travail , quand s'ajoutent à cela les démarches administratives , l'étudiant n'a que très peu de temps à lui mais doit pouvoir concilier ces trois dimensions de sa trajectoire en France.

## **La mobilisation des associations et la charte Marianne**

La question de l'accueil et du traitement des étrangers en préfecture fait l'objet de contestations et de revendications de la part des associations telles que la CIMADE<sup>143</sup> qui publient des rapports pour constater et surtout contester les conditions d'accueil en préfecture. Ces associations protestent contre trois choses en particulier : les conditions d'accueil , l'information du public et enfin l'instruction des dossiers. Les revendications de ces associations sont intéressantes parce qu'elles reflètent en quelque sorte les aspects négatifs pointés par les étudiants durant les entretiens.

Les étudiants ont dit regretter les conditions d'accueil notamment avec les queues qui sont longues et dont le but est l'obtention du ticket. Ils ont du arriver très tôt la veille . Par exemple un étudiant camerounais y est allé à 5h pour déposer sa demande et qui précise que « juste pour un

---

141 Annexe n°6 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ce) – Page 8

142 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiante camerounais (Ma) – Page 5

143 Devant la loi . Enquête sur les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures, l'information du public et l'instruction des dossiers , Mai 2008

renseignement vous passez tout votre temps dans le froid . Il n'y a pas la police pour vous surveiller , ça s'ouvre à 9h »<sup>144</sup>

Pour ce qui est de l'information du public , c'est aussi un point dénoncé à travers les entretiens. « Personne ne m'a dit » (entretien avec Ma) est une réponse qui revient souvent . Les étudiants allant déposer la demande ne savent pas , lors des premières fois , qu'il leur faut un ticket ou encore qu'il y a un quota journalier. Ce n'est indiqué nulle part et ils sont obligés d'aller à la préfecture avant d'en être informé , perdant ainsi des heures de cours ou de travail.

Pour ce qui est de l'instruction des dossiers , au niveau de la préfecture les entretiens n'ont montré aucun dysfonctionnement mais au niveau des démarches pour les visas , l'instruction des dossiers et les refus non justifiés sont cités.

En 2005 , les services publics de l'État ont mis sur pied la Charte Marianne dans le but de présenter et d'énoncer les engagements régissant le fonctionnement des services publics. Cette charte met sur pied cinq groupes d'engagements . Le premier est « un accès plus facile » aux services , le second est un « accueil attentif et courtois » , le troisième « une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé » , le quatrième « une réponse systématique à vos réclamations » et enfin le cinquième est le fait d'être « à l'écoute pour progresser ».

Cet ensemble d'engagements représente donc le socle de fonctionnement de l'administration mais dans les faits et comme l'ont montré les entretiens , c'est beaucoup plus complexe.

Par exemple la charte indique que les agents se rendent « plus facilement disponibles en facilitant la prise de rendez-vous personnalisés » mais les entretiens ont montré que les étudiants sont bien souvent obligés de revenir plusieurs fois avant d'obtenir un rendez-vous. Entrer dans la préfecture s'avère compliqué à cause de la queue qu'il faut faire , mais une fois dedans il faut être chanceux pour obtenir un ticket ; ce dernier donnant droit à un entretien avec un agent .

Étudiant étranger n'est pas qu'un titre c'est aussi et surtout des réalités concrètes comme le travail , le logement, les démarches administratives et bien sur les études. Il est difficile de saisir la trajectoire , la carrière , le trajet de métro des étudiants étrangers en considérant juste les cours ou juste la préfecture. Toutes ces facettes font partie de la figure actuelle de l'étudiant étranger en France.

Le fait d'avoir recours à une activité salariée conduit l'étudiant à être plus un travailleur qu'un étudiant . L'activité salariée , on l'a vu , conduit à une minoration de la place des études . Au final ça confirme une des hypothèses de départ qui consistait à dire que l'étudiant , venu pour étudier , travaille pour financer ses études et ne consacre plus suffisamment de temps à ses études.

Quand au travail s'ajoute les démarches administratives de divers ordres alors l'étudiant étranger passe plus du côté de l'étranger que de celui de l'étudiant .

L'enquête TNS Sofres et Campus France pointe que selon les étudiants les principaux points faibles de la vie en France sont le coût de la vie , le logement et les démarches administratives . Il faut avoir un certain niveau de revenu pour pouvoir vivre mais aussi pour éviter de se voir refuser le renouvellement de titre de séjour . Se loger suppose d'avoir de l'argent mais aussi d'avoir des pièces d'identité en cours de validité (sauf si la personne est logée chez de la famille ou des amis) . Donc ces trois dimensions présentées comme étant les points faibles de la France sont toutes les trois liées au final.

L'étudiant étranger n'a pas de réelle maîtrise sur son avenir . Selon A. Pitrou, « la première caractéristique du précaire est en effet qu'il ne possède aucune maîtrise sur l'avenir. Non seulement il n'a aucune prise sur les événements dont il dépend de façon vitale (emploi, conditions de travail, revenus, coût de la vie) mais, en outre, il ne dispose pas de moyens efficaces pour parer individuellement ou collectivement aux difficultés qui surgissent. Il n'a pas de réserves financières, de faveur. Il est donc menacé perpétuellement de voir son statut se dégrader, ses conditions de vie devenir plus pénibles, et même sa vie elle-même se décomposer par la maladie, l'accident ou le vieillissement prématuré. » (A. Pitrou, « Qui est pauvre ? », *Économie et humanisme*, juillet-août, 1980 p. 12.)

Et en ce sens l'étudiant étranger est un précaire car son statut est perpétuellement menacé à cause de la réputation qui est liée à son statut mais aussi et surtout à cause des différentes réglementations. Cette précarité rend le statut de l'étudiant incertain . A tout moment il peut se voir demander de rentrer dans son pays d'origine. L'activité salariale conduit les étudiants à minorer la place qu'ils accordent aux études , à cela s'ajoutent les démarches administratives qui tendent à placer l'étudiant étranger plus du côté de l'étranger que de celui de l'étudiant qui poursuit ses études . Cette partie confirme donc l'hypothèse selon laquelle en France l'étudiant étranger apprend plus comment devenir un étranger plutôt qu'un étudiant . L'arrivée en France coïncide avec la découverte de la réalité de la vie en France , loin des visions idylliques qu'avaient les étudiants en arrivant en France . L'étudiant passe du "rêve" à la réalité , de l'étudiant à l'étranger , de l'étudiant au travailleur . Les études deviennent peu à peu une activité minoritaire pour les étudiants étrangers . Au vu de cette trajectoire , il est utile de se poser la question du retour au pays d'origine et des projections des interrogés.



## **PARTIE IV**

### **La « vocation au retour »**

Les premières mesures de maîtrise des flux migratoires ont instauré l'idée selon laquelle il ne faut plus « laisser les étudiants étrangers se maintenir durablement sur le territoire au moyen d'inscriptions multiples, ni de les laisser s'installer à la fin de leurs études »<sup>145</sup>

Le dernier dispositif restrictif à l'égard des étudiants étrangers est la quasi-impossibilité d'effectuer un changement de statut . Ce dispositif trouve ses origines dans la circulaire de 1977 même si la circulaire la plus connue – car la plus récente et la plus médiatisée – est celle du 31 Mai 2011 émise par Claude Guéant (alors Ministre de l'Intérieur) et Xavier Bertrand (alors Ministre du Travail). La logique soutenue par des responsables politiques - c'est le cas de Rachida Dati par exemple dans un entretien au sein d'un journal qui affirme que « on (la France) s'honore à former des étudiants [...] Mais il faut qu'à l'issue de leurs études, ils repartent dans leur pays »<sup>146</sup> - et qui prévaut toujours aujourd'hui est celle de la vocation au retour des étudiants étrangers qui doivent rentrer dans leurs pays à l'issue de leurs études et à qui les changements de statuts ne doivent pas être accordés facilement .

## A – LES PROPRIETES SOCIALES DES ETUDIANTS ETRANGERS

« Pour éviter de « diluer » l'analyse de la carrière dans l'espace social, on s'est par exemple abstenu de voir dans les propriétés sociales des enquêtées des « causes » de l'entrée dans la carrière, en

---

145 SLAMA Serge , *Ibid.* , p.249

146 Par L'EXPRESS.fr, publié le 04/05/2011 : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/dati-favorable-au-contrôle-de-l-immigration-legale\\_989282.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/dati-favorable-au-contrôle-de-l-immigration-legale_989282.html)

parlant plutôt de conditions sociales de possibilité de l'engagement et de son maintien. »<sup>147</sup>

Comme l'a fait Muriel Darmon , le choix a été fait de faire des propriétés sociales des enquêtés un des résultats de la recherche et non pas un acquis même si il est vrai que la tentation est forte de très vite émettre l'hypothèse que les étudiants étrangers proviennent de catégories favorisées . Les étudiants étrangers ont certes une trajectoire qui varient selon leurs origines sociales mais l'origine sociale ne suffit pas pour expliquer les trajectoires prises par chacun.

### 1) – Des origines sociales favorisées

Les étudiants interrogés viennent pour la grande majorité des catégories sociales favorisées dans leurs pays d'origine . L'un des enseignements de cette enquête est l'origine sociale des étudiants étrangers présents en France.

Les démarches pour le visa sont onéreuses et il faut faire preuve d'abnégation et dans les pays africains bien souvent ce sont les familles les plus favorisées qui envoient leurs enfants ou alors les familles défavorisées qui ont du faire un prêt pour envoyer leurs enfants.

Les étudiants étrangers , pour obtenir leurs visas ont du s'acquitter de frais divers et bien souvent ce sont les parents qui assumaient ces frais . Ces frais vont de l'obtention du passeport , à l'entretien dit pédagogique , les timbres et aussi les frais liés à la demande administrative. A tous ces frais s'ajoutent le prix du billet d'avion . Les frais varient d'un pays à l'autre mais pour pouvoir payer tous ces frais il faut appartenir à une certaine catégorie sociale .

Quand en plus , on sait que les monnaies de ces pays (le dirham pour le Maroc , le FCFA pour le Cameroun et le Sénégal) sont très faibles comparés à l'euro , les parents doivent déboursier de fortes sommes pour pouvoir envoyer de l'argent à leurs enfants présents en France. Pour exemple , un dirham marocain équivaut à 0,0906194549 euros et un franc CFA équivaut à 0.00146 euros . Ces chiffres sont donnés à titre indicatif pour montrer à quel point le taux de conversion conduit les familles à envoyer de fortes sommes d'argent afin qu'elles soient conséquentes et permettent à leurs enfants de vivre.

Parmi l'échantillon , il y a des étudiants dont les parents viennent très souvent en France et , tout comme pour les étudiants , les démarches pour le visa supposent des frais . Des parents qui peuvent s'acquitter de ces frais très souvent sont des parents qui ont les revenus qui le leur permettent .

Les étudiants étrangers ont pour particularité d'être pour la très grande majorité issus des catégories

---

147 DARMON Muriel , « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation » , *Politix*, 2008/2 n° 82 , p. 149-167 , p. 166 )

favorisées .

Au sein de l'échantillon il y a essentiellement des personnes dont les parents font partie des catégories sociales les mieux dotées à la fois en ressources financières et en capital culturel. Sur les cinq étudiants , seul un n'a pas de parent qui a un master . Les quatre autres ont des parents fortement dotés en diplôme.

Mais le point le plus significatif est de voir les métiers exercés par les parents , ce sont des métiers prestigieux ou du moins bien situés dans la hiérarchie sociale. Une des étudiantes interrogées a un père qui est un homme politique , ses parents ont des origines sociales très favorisées . Elle a beaucoup de frères et sœurs ; ce qui , au Cameroun , est culturellement la preuve d'une réussite sociale . Son père occupe une très haute fonction dans le système politique camerounais : il est le vice-président de l'Assemblée Nationale . Du coup , son parcours en France s'inscrit un peu dans une certaine logique , surtout qu'elle a des frères et sœurs qui ont vécu et qui vivent en France .

Son parcours s'inscrit dans une ascension académique plus que dans une ascension sociale car au Cameroun sa vie était joyeuse , de par sa famille nombreuse , et paisible grâce aux hauts revenus du père . En France une ascension académique et la recherche de diplômes plus prestigieux expliquent sa venue . Ça se voit d'ailleurs dans le choix de la filière . Elle avait choisi de faire médecine en France . Les filières comme médecine , science politique , droit , économie sont des filières particulièrement prisées par les étudiants originaires d'Afrique noire . Ce sont des métiers fortement dotés en prestige et à cela s'ajoute le prestige du diplôme acquis à l'étranger .

Elle s'inscrit donc dans cette contradiction : elle est originaire d'un pays dans lequel elle fait partie de la très haute bourgeoisie , arrivée en France elle tombe dans une "vie banale" dans laquelle , certes les revenus de son père l'aident - notamment avec l'appartement dont il est propriétaire - elle doit gérer tout elle même et où la position de son père ne l'avantage en rien .

## **2) – Une régression sociale**

Dans cet exemple c'est l'étudiant étranger tout seul qui subit la régression sociale mais dans d'autres cas , l'étudiant peut subir cette régression dans l'échelle sociale avec ses parents. Les parents d'un étudiant (Ma) camerounais sont venus en France avec tous leurs enfants . Le père était cadre dans une entreprise privée , la mère quant à elle était médecin . Une fois arrivés en France , ils n'ont pas retrouvé du travail dans leurs secteurs d'origine . Le père fait maintenant des petits boulots qui vont de la sécurité à la manutention . Tandis que la mère a commencé une formation afin de devenir infirmière . Ils n'ont pas pu mettre à profit leurs qualifications une fois arrivés en France . Les parents ont beaucoup de mal à trouver un logement sur Paris à cause des prix du logement et à cause des faibles revenus de la famille . L'étudiant qui , dans son pays d'origine , était dans les

catégories socialement hautes se retrouve aujourd'hui dans les catégories moyennes voire basses. L'exemple de la catégorie sociale montre bien que les étudiants étrangers suivent une carrière, une trajectoire qui va d'un point à un autre avec parfois des changements. Le changement dans ce cas précis est celui de la catégorie sociale et des réalités. L'étudiant passe d'un pays où grâce à sa catégorie sociale il avait droit à certains privilèges à un autre pays où il est considéré comme précaire et où son statut n'est en rien stable.

Certes les étudiants étrangers sont issus des catégories favorisées au sein de leurs pays de naissance mais une fois en France ils connaissent une précarité et des conditions de vie inédites. Ils se retrouvent à travailler, à être obligé de prouver qu'ils méritent le titre de séjour. Un statut qui est plutôt celui du précaire, du pauvre. Les étudiants étrangers sont donc des riches dans leurs pays mais des précaires en France. Cette enquête confirme une des hypothèses de départ. L'étudiant étranger est encore ici dans un paradoxe. Aux yeux de ses compatriotes, l'émigration vers la France est synonyme de promotion sociale mais une fois sur le territoire ils se retrouvent à vivre comme un pauvre. Les difficultés que connaissent les étudiants étrangers en France sont sans commune mesure avec leurs origines sociales plutôt favorisées. La carrière de l'étudiant étranger le fait donc passer du riche au pauvre car même si il a de l'argent, aux yeux de la préfecture il n'est pas plus privilégié qu'un autre. Dans les pays africains, l'argent est souvent le critère de distinction entre les individus, le pauvre étant moins bien traité que le riche.

La France est donc en cela déroutant pour les étudiants étrangers. Et cette confrontation avec les réalités peut influencer les projections, les envies.

## **B – LES PROJECTIONS DES ENQUETES**

La plupart des entretiens ont mis en évidence une distance entre les images idéalisées de la France - « on imaginait que la France était super beau que tout était beau »<sup>148</sup> - et la réalité qu'ont connue les étudiants. Les étudiants étrangers, pour certains, considéraient la France comme ce pays où tout est beau, tout est facile (ce que croient certains de ceux qui vivent en Afrique) mais avec les premières difficultés cette image s'estompe peu à peu.

### **1) – La distance entre les images idéalisées et la réalité**

A leur arrivée les étudiants doivent s'adapter à l'université française, à son mode de fonctionnement, pour la plupart ils découvrent l'autonomie. Les étudiants sont pour la plupart venus en France sans

leurs parents (mis à part le cas de l'étudiant camerounais Ma) . Ils doivent se débrouiller quasiment seuls à la fois à l'Université mais aussi pour ce qui est des démarches pour le logement ou pour le titre de séjour. La réalité de la vie de l'étudiant étranger fait que les images idéalisées de la France perdent du terrain au fur du temps . La réalité remplace cette image .

La réalité c'est le fait pour les étudiants de devoir trouver par leurs propres moyens un travail et un logement . Pour des personnes qui viennent de pays où ils vivaient avec les parents , l'indépendance peut parfois être déroutante au premier abord .

De plus il faut aussi prendre en compte les lourdeurs administratives relatives à la carte de séjour. Officiellement en France, pour obtenir une carte d'étudiant il faut le visa. Et pour ouvrir un compte en banque , prendre un forfait il faut avoir des papiers en règle. Il y a donc un ensemble de conditions qui se croisent et qui font que l'image idéalisée de la France laisse peu à peu place à la réalité . Mais à aucun moment les images des enquêtés sur la France ne disparaissent , elles évoluent simplement . La France n'est plus seulement le beau pays , c'est aussi celui où il faut entreprendre des démarches et où il faut se débrouiller . L'image ne disparaît , elle est simplement atténuée par la réalité des choses.

Au sein de l'échantillon , la recherche d'un travail n'a en général pas posé de grandes difficultés . Ce sont essentiellement des emplois étudiants (sécurité , restauration , baby-sitting) mais les emplois occupés ne sont pas en relation avec les niveaux de diplômes possédés. Ce sont pour la plupart des emplois précaires.

Pour ce qui est des études , les étudiants étrangers n'éprouvent aucune difficulté particulière si ce n'est l'adaptation mais en soit la langue et les cours ne leur posent pas spécialement de problèmes . Mais le recours au travail rend compliqué l'organisation entre les cours et le travail rémunéré . C'est cette confusion qui peut mener à des échecs (comme l'exemple de l'étudiant Ce)

Les étudiants étrangers arrivés en France sont donc surpris par les réalités mais ces dernières ne changent en rien l'idée et l'envie qu'ils ont de rester en France et de poursuivre leurs études . Aucun des étudiants n'a songé à abandonner . Il en est de même pour les démarches administratives . Même si aux débuts ils éprouvent des difficultés , ils s'accrochent et s'habituent peu à peu aux méthodes de la préfecture . Mais les réglementations semblent influencer leurs projections .

## **2) – Rôle du durcissement de la législation : exemple de la circulaire du 31 Mai**

C'est notamment le cas de la circulaire Guéant du 31 Mai du nom du Ministre de l'Intérieur de

l'époque .

La circulaire du 31 Mai 2011 a pour but la « maîtrise de l'immigration professionnelle » et porte sur le changement de statut c'est à dire la procédure qui consiste pour un étudiant étranger à passer du statut d'étudiant à celui de travailleur . Cette procédure de changement de statut est « une procédure particulièrement dissuasive »<sup>149</sup> En Juillet 1974 , la suspension de l'immigration de travail a eu pour effet de peu à peu instaurer le principe qui veut qu'un étudiant étranger « a vocation à retourner dans son pays à l'issue de ses études »<sup>150</sup> ; Le changement de statut est permis seulement quand l'employeur n'est pas en mesure de trouver une personne sur « le marché du travail local, compte tenu des statistiques du chômage. Mais en pratique, bien d'autres obstacles que cette seule « opposition de la situation de l'emploi » sont de nature à dissuader tantôt les étudiants étrangers, tantôt leurs employeurs à recourir à cette procédure. »<sup>151</sup>

Pour un changement de statut , entre en compte une pluralité d'acteurs : les agents de la préfecture , l'étudiant bien sur , l'employeur , les agents des services de la main d'œuvre et en cas de décision favorable les services de l'Office des migrations internationales (OMI) . Cette procédure se constitue en plusieurs étapes où interviennent divers acteurs qui parfois sont en concurrence . Cette procédure est donc complexe pour l'étudiant et présente bien entendu des risques pour l'étudiant . La procédure est incertaine et il existe bien évidemment des risques de refus . La décision étant incertaine l'étudiant peut avoir peur de perdre « tout droit au séjour en cas de refus »<sup>152</sup> car , pour renouveler un titre de séjour étudiant , l'étudiant doit prouver qu'il est inscrit mais aussi que les études sont son activité principale et qu'il les suit sérieusement . Mais avec une demande de changement de statut , les agents peuvent douter du sérieux de l'étudiant.

Déposer une demande de changement de statut s'avère risqué , l'étudiant peut se voir refuser le titre de séjour qu'il sollicite mais aussi refuser son titre de séjour initial .

La circulaire Guéant et l'incertitude régnant autour du statut de l'étudiant étranger et de celui de travailleur participent à entretenir un flou autour des envies des étudiants. Les différentes réglementations ont partiellement modifié leurs envies. Cette circulaire traite du changement de statut des étudiants étrangers . Plus concrètement , cette circulaire demande aux agents de préfecture d'être plus sélectifs pour ce qui est de l'attribution du titre de séjour « travailleur » aux étudiants étrangers. Les agents doivent d'abord être certains que l'emploi offert à l'étudiant étranger ne peut pas être occupé par un français . Les agents doivent aussi s'assurer de « l'adéquation entre l'offre

---

149 MATH Antoine , SLAMA Serge , SPIRE Alexis , VIPREY Mouna , La fabrique d'une immigration choisie , De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) , *REVUE DE L'IRE* N° 50 – 2006/1 , 62 pages , p. 31

150 *Ibid*

151 *Ibid.* , p.32

152 *Ibid.* , p.34

d'emploi et le profil du candidat et les termes du contrat de travail proposé. »

Ces conditions créent une certaine inquiétude auprès des étudiants étrangers qui ont peur de se voir refuser un changement de statut à la fin de leurs études . Quand est abordée la question de cette circulaire , les étudiants disent : « bien sur que j'ai peur »<sup>153</sup> , « oui je me sens menacée , tous les étudiants dans mon cas se sentent menacés »<sup>154</sup> ou encore « ça ne nous facilite pas la tache. »<sup>155</sup> En résumé tous les étudiants interrogés se sentent menacés par cette circulaire parce que pour la plupart ils ont envie de rester en France à l'issue de leurs études afin d'acquérir une expérience professionnelle et rentrer par la suite dans leurs pays d'origine.

La volonté de chaque étudiant n'est pas forcément de rester en France mais plutôt de rentrer dans leurs pays d'origine auréolés de diplômes et aussi d'expérience . Expérience qu'ils auront acquis en France .

La circulaire Guéant vient donc faire douter les étudiants quant à leurs projections . Les enquêtés prétendent tous vouloir ou pouvoir rentrer dans leurs pays d'origine mais tous ne sont pas aussi catégoriques . Néanmoins la circulaire Guéant n'est pas forcément appliquée par les agents de préfecture , ils gardent une certaine marge d'appréciation , un pouvoir discrétionnaire . La circulaire du 15 janvier 2002 incitait les agents à plus de souplesse dans l'examen des dossiers afin d'accorder davantage de titre de séjour avec la mention « travailleur » . Mais cette circulaire n'a pas eu beaucoup d'effet : « les agents des préfectures n'ont modifié leurs pratiques qu'à la marge et la publication de ce texte n'a pas eu non plus d'effet significatif sur les stratégies des étudiants et des employeurs »<sup>156</sup> . Cette circulaire n'a donc pas « eu les effets escomptés par ses initiateurs. »<sup>157</sup> Cette circulaire fut « ignorée »<sup>158</sup> , cette absence de répercussion contraste avec la circulaire du 31 Mai qui a été très médiatisée et qui a connu une "célébrité" indéniable liée à la contestation dont elle a fait l'objet . Les circulaires ne modifient pas fondamentalement l'action des agents de préfecture ou encore la « vie au guichet qu'observe Vincent Dubois<sup>159</sup> . Les agents méconnaissent parfois les circulaires ou alors leurs modes d'action concordent déjà avec la circulaire .

La circulaire du 31 Mai a joui d'une médiatisation qui l'a rendu connue des étudiants même les moins informés . Cette circulaire a fait l'objet d'une forte contestation mais au sein de l'échantillon , aucun étudiant n'a pris activement part à la contestation même si ils sont tous contre et se sentent menacés . Cette circulaire a un effet sur la vision qu'ils ont de leur avenir , sur leurs projections .

Il y a deux catégories au sein des étudiants interrogés . D'une part il y a ceux pour qui un départ ne serait pas forcément un échec et d'autre part il y a ceux qui ont déjà prévu de rentrer dans leurs pays

---

153 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 3

154 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 6

155 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 6

156 *Ibid.* , p.49

157 *Ibid.*

158 *Ibid.*

159 DUBOIS Vincent , *La vie au guichet , Relation administrative et traitement* , Economica , Mai 2010



d'origine .

Dans le premier cas , on a trois étudiants et ce sont les trois étudiants camerounais . Pour eux , retourner travailler dans leur pays , le Cameroun , se fait sous certaines conditions minimales : « si je trouve un très bon boulot oui . Ça ne me dérangerait pas. »<sup>160</sup> Les étudiants n'opposent pas de refus à un retour mais ne font pas non plus preuve d'un grand enthousiasme.

Dans le second cas , les étudiants ont une réelle envie de rentrer dans leurs pays et ils sont très clairs sur le sujet quand ils disent : « oui vraiment , je veux rentrer travailler au Maroc mais avant je veux avoir de l'expérience en France [...] mon but c'est de rentrer au Maroc . Voilà »<sup>161</sup> ou encore « actuellement , c'est ma volonté . Je préférerais rentrer au Sénégal. »<sup>162</sup>

Ces deux étudiants ont clairement pour but , pour ambition de rentrer dans leurs pays et la France n'est que le lieu de l'obtention de diplômes et d'expérience. Ils voient leurs futurs au sein de leurs pays d'origine.

L'échantillon est constitué d'étudiants qui sont contents de pouvoir profiter du système d'enseignement supérieur français et de ses diplômes prétendument prestigieux mais ces étudiants n'envisagent pas forcément de vivre en France , ils envisagent aussi un retour à leurs pays d'origine .

A travers les projections des enquêtés on peut constater que la France représente effectivement un eldorado pour ce qui est de la qualité de la formation mais les étudiants interrogés n'ont en aucun cas pour intention de s'installer définitivement et durablement en France , du moins , rentrer dans leurs pays ne les dérangerait pas . L'analyse de ces projections est donc intéressante pour suivre la carrière de l'étudiant étranger . L'étudiant étranger est donc par définition un nomade c'est à dire qu'il est en France pour un but et une durée plus ou moins précises. Néanmoins , il serait naïf de penser que tous les étudiants envisagent de retourner dans leurs pays à l'issue de leurs études . Ceux qui souhaitent retourner le font parce qu'ils savent que leurs pays peut leur offrir des possibilités de travail assez rapidement . Les ressortissants d'un pays en guerre ou d'un pays en proie à d'importants troubles internes auront certainement moins d'entrain à se déclarer aptes à rentrer dans leurs pays d'origine à l'issue de leurs études .

La migration vers la France représentant un coût et un investissement , l'obtention des diplômes a pour but la rentabilisation de ses derniers à travers des emplois et dans des pays instables il est difficile pour les étudiants de faire valoir leurs diplômes .

L'étudiant étranger a donc des projections qui varient en fonction de sa filière d'études et de la situation de son pays . Mais ces étudiants ont un commun un fort attachement à leurs pays d'origine et envisagent de rentrer dans leurs pays à l'issue de leurs études et après l'acquisition de l'expérience. Cette projection des étudiants va dans le sens d'une circulaire du 12 décembre 1977 du

---

160 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 6

161 Annexe n°3 – Entretien avec une étudiante marocaine (Ca) – Page 4

162 Annexe n°4 – Entretien avec un étudiant sénégalais (Ch) – Page 5

ministre de l'Intérieur, Ch. Bonnet, relative à l'admission en France des étudiants étrangers qui disait que « l'étudiant étranger a vocation à mettre ses compétences au service de son pays d'origine à l'issue de ses études »

Quand ils arrivaient beaucoup d'étudiants étrangers avaient une vision angélique, idéalisée de la France. Une des étudiantes interrogées « imaginait que la France était super beau que tout était beau. »<sup>163</sup>

Le constat que je peux faire de mes entretiens c'est que tous les interviewés ont un attachement très fort à leurs pays d'origine et chacun envisage de rentrer. Durant les entretiens les interrogés étaient très prolixes quand il était question du retour au pays natal. D'ailleurs un des interrogés, un étudiant sénégalais, était très content quand j'ai posé la question du retour au pays natal. Il était réellement heureux de pouvoir en parler.

L'impression qui en ressort est qu'ils se font un devoir de rentrer dans leurs pays pour fructifier ce qu'ils ont appris en France.

Aussi chacun est venu en France moins pour la beauté de la France que pour la défaillance du système d'enseignement de leurs pays d'origine. Donc même dans le cas de l'étudiante marocaine où on voit bien que l'idée de venir en France s'insère dans un investissement sur le long terme, la décision est motivée par les failles du système d'enseignement supérieur marocain.

Les étudiants interrogés n'envisagent pas de demeurer sur le sol français. Ce qui est aussi un enseignement intéressant de la recherche. On peut parfois avoir tendance à penser, quand on écoute certains dirigeants politiques de gauche comme de droite, que les étudiants viennent en France pour étudier mais rêvent de rester ensuite. Alors que les interviewés de ma recherche prouvent le contraire. Loin de moi l'idée de prétendre que ces quelques interviewés font foi de pensée dominante ou de doxa. Mais c'est toujours intéressant de voir ce genre de résultat qui va à contre courant de ce qu'on entend ou même de ce qu'on aurait pu imaginer.

Mais finalement quand on met la question du retour au pays natal en relation avec celles des motivations liées au départ, on voit bien qu'il y a une certaine cohérence, une logique. Les étudiants déclarent tous être venus en France pour les études, pour les diplômes. Il est donc logique qu'une fois ces diplômes obtenus ils n'envisagent pas de vivre sur le territoire français. Les étudiants, quand ils répondent, n'envisagent pas cependant de rentrer dans leurs pays d'origine directement. Ils souhaitent pouvoir choisir eux mêmes le moment et les circonstances de leur départ, « non je suis désolé j'adore mon pays mais pour pouvoir être compétent dans mon pays je veux rentrer au moment opportun, c'est pas vous qui décidez quand je dois rentrer. Je considère que ma formation est terminée et là je rentre. »<sup>164</sup> La question du retour au pays est dans leurs esprits mais dans le court ou moyen terme ils se voient toujours en France afin d'acquérir de l'expérience et

---

163 Annexe n°5 – Entretien avec une étudiante camerounaise (Va) – Page 3

164 Annexe n°8 – Entretien avec un étudiant camerounais (Ma) – Page 7

ensuite de rentrer dans leurs pays d'origine . D'ailleurs , l'enquête TNS Sofres pour Campus France a montré que seuls 12% des étudiants évoquent la volonté de travailler en France quand on leur demande les raisons qui les ont poussé à venir en France .

La volonté ou non de rentrer dans leurs pays d'origine est présente chez tous les étudiants interrogés . Les différents règlements relatifs à l'immigration (comme par exemple la circulaire du 31 Mai 2011) a quelque peu perturbé les étudiants étrangers et leurs perspectives mais leurs projets n'en ont été que très peu modifié . En résumé , la vocation au retour ne semble pas répondre à des contraintes comme le changement de lois , le contexte , l'actualité mais plus à une envie qui est déjà présente bien avant même l'arrivée de l'étudiant en France . Le retour est envisagé par tous les étudiants ; pour certains le retour au pays natal est l'aboutissement de leurs études et pour d'autres le retour , même s'ils ne s'y opposent pas , ne répond pas à une envie particulièrement pressante .

## Conclusion

Cette enquête a été faite avec l'idée première que la préfecture était un moment qui marquait , choquait les étudiants mais finalement l'hypothèse était à la fois en partie erronée mais surtout insuffisante . Les étudiants ne semblent pas être très choqués par le traitement qu'ils ont connu en préfecture . Certes ils aimeraient quelques améliorations mais à aucun moment il y a un traumatisme ou un moment très marquant . Il est difficile de savoir si c'est parce qu'ils se disent que c'est une étape indispensable et incontournable à laquelle il faut s'adapter ou alors si c'est vraiment parce que le moment de rencontre avec la préfecture n'a rien de choquant . Peut-être , ai-je surestimé cette étape qu'est la préfecture dans la trajectoire de l'étudiant étranger durant mes réflexions précédant la recherche .

La carrière des étudiants étrangers montre des choses intéressantes et sur certains aspects contredisent certaines de mes hypothèses comme par exemple l'hypothèse qui voudrait donner à la préfecture un caractère prééminent .

Les étudiants étrangers interrogés sont issus de pays africains et chacun a eu à demander le visa. Mais chaque enquêté n'a pas vécu les mêmes événements , chacun a sa propre histoire liée à la demande de visa . La demande de visa porte les contradictions du système d'accueil français en ce sens où la France veut accueillir le maximum d'étudiants compétents qu'elle aura au préalable choisis mais elle durcit très fortement les conditions d'entrée sur son territoire et surtout pour les étudiants africains à travers notamment les entretiens de langue afin de prouver que la personne parle français. Cette situation amène à citer une phrase de Coluche tirée de l'ouvrage de Serge Slama : « étudiants immigrés en France : désormais pour apprendre le français en France, il faudra savoir le français (...) » (Coluche , « *Les irrésistibles* ») . C'est une source certes pas académique mais qui reflète à elle seule toute l'ambiguïté du système d'accueil français qui demande aux étudiants souhaitant faire leurs études de parler le français un minimum alors que justement ils viennent en France pour étudier et donc apprendre et s'instruire .

La catégorie « étudiant étranger » est une catégorie plus hétérogène qu'elle ne laisse paraître . Au sein des étudiants étrangers africains de la recherche , il y a de grandes disparités . Derrière cette unité nominale , il y a des divergences . Il y a beaucoup plus de points divergents que de points

convergeants entre les étudiants de l'échantillon .

Ils n'ont pas tous eu à effectuer les mêmes démarches pour venir en France . Il y en a pour qui ces démarches étaient faciles car ayant effectué leur scolarité dans un établissement français (comme l'étudiante marocaine Ca ) , disposant d'un père très haut placé (comme l'étudiante camerounaise Va) ou encore étant resté en France sans vraiment le vouloir (comme un des étudiants camerounais Ce). De l'autre côté il y a ceux qui ont réellement connu plus de difficultés pour obtenir leur visa pour la France. L'étudiant sénégalais (Ch) et l'étudiant camerounais (Ma) ont en commun d'avoir connu des refus , d'avoir connu des complications durant leur demande de visa . Ils ont du insister , persister afin de l'obtenir , l'un et l'autre ont connu des refus à la première demande et ont du renouveler leur demande ce qui signifie renouveler les frais , les procédures , les rendez-vous successifs .

Donc au niveau des démarches il y a déjà des disparités qui sont évidentes .

Le dénominateur commun de ces étudiants pour ce qui est des démarches en ambassade c'est la nécessité , l'obligation de pouvoir payer tous les frais liés au visa et donc d'avoir de fortes sommes . Ils ont connu des situations diverses mais dans chacune d'elles l'argent a joué un rôle essentiel . Au final , on peut dire que les étudiants étrangers , pour obtenir leur visa doivent déboursier tous les montants exigés et donc faire preuve d'une certaine situation économique et financière . Et bien entendu , il y a ceux dont les parents sont plus riches que les autres . Ceux là n'éprouveront aucune difficulté à déboursier les sommes , à l'inverse des moins nantis .

Une fois en France cette diversité de situations se vérifie encore notamment au moment de l'arrivée et de la nécessité ou non de travailler .

Dans l'échantillon , il y a certains qui sont arrivés en France en ayant déjà un logement fixe qui n'a pas changé depuis . Le cas le plus illustratif est celui de l'étudiante camerounaise qui est arrivée en France et a directement habité dans l'appartement familial et qui y est toujours . Quand on sait que le logement est une des préoccupations des étudiants , le fait d'avoir un logement fixe représente un souci en moins et un motif de stabilité en plus.

Mais il ne faut pas penser que les situations sont toujours diamétralement opposées . Il y a certes cette étudiante qui n'a connu aucun problème de logement mais il y a aussi une étudiante qui a connu un changement de logement entre son arrivée en France et aujourd'hui . Elle est arrivée chez une tante et a ensuite très vite trouvé un logement , la tante représentait un tremplin vers son propre logement . Certes elle a connu un changement de logement mais il a été choisi et était visiblement prévu de longue date car elle a déménagé dans son propre logement où elle vit avec sa sœur.

Le logement représente une plus grande souffrance pour d'autres. Dans l'échantillon , certains étudiants ont connu des problèmes de logement assez importants . Ils ont du déménager plusieurs fois , changer de ville , se séparer d'une partie de leur famille. Pour ces étudiants là , le logement

représente une réelle préoccupation .

Cette diversité vaut tout autant pour la préfecture et les conditions de vie en France .

Les étudiants étrangers sont tous dans l'obligation légale et officielle de faire une demande de titre de séjour et tous les étudiants présents dans cette recherche en ont fait la demande .

La préfecture est une administration publique et comme dans toute administration publique , la règle qui vaut est l'impersonnalité . Tous les usagers subissent le même traitement sans considération d'origine , de catégorie sociale ou de sexe . Pour la demande de titre de séjour c'est effectivement le cas , du moins pour ce qui est des étudiants de mon échantillon . Ils ont tous été traités de la même façon et n'ont pas ressenti de discrimination particulière , néanmoins ils n'ont pas la même image , ils ne gardent pas le même souvenir de leur demande de titre de séjour . La préfecture représente un endroit proche de l'anarchie pour certains alors que pour d'autres c'est tout juste une étape sans aucune gravité .

Ceux qui ont une mauvaise image de la préfecture ce sont ceux là qui ont du faire la queue plusieurs fois , qui ont eu des complications lors de leurs demandes alors que les autres ne gardent pas un mauvais souvenir de la préfecture parce qu'ils ont rien trouvé de foncièrement marquant .

Ici encore le rôle du récit des proches installés en France y est pour beaucoup . Chaque étudiant sait qu'en venant en France il devra passer par la préfecture pour obtenir un titre de séjour et il sait déjà ce à quoi il aura affaire . En allant à la préfecture , l'étudiant est déjà dans des prédispositions et il sait déjà un peu comment ça se déroule , du coup très peu sont surpris puisqu'ils s'étaient préparés en amont. Le récit des proches sert aussi de bouclier , il protège des surprises et indique à qui et comment il faut s'adresser.

Tous les étudiants interrogés ont des emplois en dehors des heures de cours mais pas pour les mêmes raisons , certains travaillent pour financer les études tandis que d'autres le font pour avoir un peu plus d'argent. La finalité n'est pas la même mais les moyens utilisés le sont. L'un des résultats de la recherche qui conforte une hypothèse de départ est qu'il est difficile de concilier les études et le travail pour certains étudiants , le travail est indispensable puisque c'est la source de revenu qui finance les études . Un étudiant de l'échantillon travaille pour payer ses études , mais à cause du travail il a du mal à se focaliser sur les études . Certes il paie ses études avec les revenus liés à son emploi mais il éprouve des difficultés à concilier le travail et les études parce qu'il est souvent fatigué en rentrant du travail et il se repose en grignotant sur les heures de cours et de révision . Le travail réduit le temps et l'énergie que les étudiants consacrent à leurs études .

Les étudiants étrangers sont très attachés à leurs pays d'origine et bien souvent ils parlent de rentrer une fois leurs diplômes obtenus . Le retour au pays natal est un aspect essentiel de la carrière de l'étudiant étranger car il indique si cet étudiant compte rester en France ou alors rentrer dans son pays natal pour y faire fructifier ses diplômes . Ça renforce l'idée que l'étudiant étranger vient en

France pour les études et pour obtenir des diplômes valorisés et prestigieux qui pourront par la suite lui ouvrir plus facilement les portes du marché du travail .

Les situations sont diverses et on ne peut en rien affirmer que tous les étudiants souffrent ou connaissent le même parcours . Chaque parcours est unique , chaque histoire a sa singularité . Mais les trajectoires se croisent sur certains aspects . Il y a donc des étapes indispensables dans la carrière de l'étudiant étranger mais il n'y a pas une carrière unique .

Une fois en France l'étudiant doit peu à peu s'accoutumer au système français . Le système scolaire français a représenté un changement pour la grande majorité des interrogés . Il faut donc du temps pour s'y habituer . Il en est de même pour la préfecture où il faut progressivement connaître les documents à fournir , les services à qui s'adresser , les horaires et les autres astuces .

Aller en préfecture suppose de faire la queue , d'apporter un ensemble de documents plus ou moins faciles à obtenir , de souvent revenir plusieurs fois afin d'avoir son titre de séjour . Il en est de même pour l'obtention du visa au sein de leurs pays d'origine où ils doivent s'armer de patience et de courage . En ce sens on peut affirmer que les étudiants étrangers obtiennent le visa deux fois , une première fois dans les ambassades au sein de leurs pays d'origine , une seconde fois sur le territoire français au moment de la demande du titre de séjour . Il y a une similitude dans les pièces demandées par les ambassades et les préfectures à savoir absence de menace pour la sécurité et l'ordre publics ; authentification des pièces fournies (dont les diplômes et les relevés de notes, le cas échéant) et justification de ressources suffisantes pour le séjour.

La préfecture représente au début une découverte pour les étudiants . Ils découvrent le fonctionnement des services de préfecture mais au fil des renouvellements successifs , la préfecture devient une étape obligatoire à laquelle les étudiants se sont accoutumés . L'accoutumance peut être considérée comme une incorporation des techniques dont parlait Muriel Darmon .

La carrière de l'étudiant a pour caractéristique principale la répétition des difficultés . L'étudiant a obtenu un visa dans son pays d'origine au prix de procédures longues , chères, longues et de rendez-vous successifs . Il en est de même une fois en France où la même chose se répète au moment de la demande de titre de séjour en préfecture .

Bien évidemment ces difficultés diffèrent selon les étudiants mais ils font tous face à des difficultés similaires comme la préfecture .

L'étudiant étranger a une carrière , qui comme toute autre , part d'un point pour arriver à un autre .

La carrière des étudiants étrangers part de la demande de visa , des motivations qui ont nourries le départ jusqu'à leurs conditions de vie actuelles en passant par le moment de l'arrivée en France .

Le recours à des activités rémunérées pour financer ses études pousse l'étudiant à grignoter sur son temps pour les études . L'étudiant étranger qui , comme son nom l'indique , venait pour étudier finit

par plus travailler qu'étudier. Le travail devient l'activité principale de la présence des étudiants étrangers alors qu'au départ ils sont venus pour étudier . Travaillant pour financer leurs études , ils se voient donc dans l'obligation de concilier leurs emplois avec leurs études car , pour un renouvellement la préfecture exige la réussite et ne tolère pas l'échec . Les préfectures exigent aussi que les étudiants aient un certain montant par mois . Les étudiants sont donc dans une spirale où ils doivent travailler pour financer leurs études, subvenir à leurs besoins et avoir un revenu minimal (fixé par la loi) tout en allant en cours , révisant et étant dans l'obligation de réussir leurs années . La carrière de l'étudiant étranger ne peut être comprise si elle n'est pas prise depuis son départ c'est à dire le moment de la demande de visa . L'arrivée en France n'est en rien un aboutissement dans le cadre de la carrière de l'étudiant étranger . C'est juste une nouvelle étape que l'étudiant se doit d'affronter . La carrière de l'étudiant étranger est composée d'étapes qui se suivent sans cesse : demande de visa , arrivée en France , logement , études , emploi étudiant , préfectures . La fin de cette carrière est difficile , voire impossible à cerner . Néanmoins , le changement de statut – passer d'étudiant à salarié par exemple – ou un départ de la France peuvent être vus comme des signes de fin de la carrière d'étudiant .

L'étudiant étranger traverse plusieurs étapes (papiers , travail , famille , logement , argent , études) mais au final c'est moins les études que les démarches annexes (démarches administratives , travail) qui lui prennent tout son temps . Le parcours des étudiants interrogés peut se résumer dans cette phrase que un des interviewés a dit : « c'est comme si je portais trois gros fardeaux tous les jours.Franchement s'ils savaient le combat que c'est d'être étranger en France , si tu savais le combat perpétuel que c'est ».

Même si le séjour en France possède indéniablement des répercussions professionnelles positives, on observe un décalage entre les attentes et la réalité. Durant les entretiens l'idée du mérite est très souvent revenue . Certains étudiants estiment avoir fait leurs preuves , ne pas être des assistés et donc mériter de voir leurs titres de séjour renouvelés . Le fait de rester sur le territoire français semble être une récompense qui serait la conséquence de leur mérite.

Il y a un décalage entre ce que les étudiants étrangers croyaient et la réalité . D'ailleurs l'enquête TNS Sofres montre que les étudiants étrangers vivant en France ont plus de recul quand il s'agit de recommander aux autres étudiants de venir en France .

Les raisons qui ont poussées les étudiants à quitter leurs pays sont essentiellement universitaires . Il y a , par ordre de priorité : l'envie d'obtenir un diplôme étranger reconnu à l'international , la volonté d'acquérir une expérience internationale et aussi de bénéficier de meilleures conditions d'enseignement.

Au vu du parcours assez périlleux de l'étudiant étranger en France , certains se posent des questions



comme celles de savoir comment il faut accueillir les étudiants étrangers , quels sont les pays dont la France se doit d'accueillir les étudiants , comment traiter les étudiants étrangers (comme des étudiants avant tout ou comme des étrangers qui peuvent finir par s'installer sur le territoire) . Les discours des politiques – de gauche comme de droite - tendent à considérer que l'immigration des étudiants étrangers doit être contrôlé au titre du contrôle de l'immigration légale.

Ces questions font partie d'un cadre normatif et aucune réponse ne sera donnée ici . Les étudiants étrangers sont dans une précarité de plus en plus forte . La circulaire Guéant du 31 Mai – que le président de la République , François Hollande , alors candidat a promis de retirer durant la campagne présidentielle – est un des exemples de cette difficulté croissante pour les étudiants étrangers de se projeter dans le long terme . Et même quand une circulaire est favorable aux étudiants , comme ce fut le cas en 2002 , les agents réinterprètent la loi ou alors la méconnaissent tout simplement ce qui entraîne le faible impact de la circulaire . Les étudiants étrangers sont dans une précarité multiple : administrativement et financièrement . De la demande de visa jusqu'à l'installation en France ils traversent des étapes , rencontrent des institutions , des agents , des personnes . Et toutes ces étapes font partie de ce qui est appelé la carrière ou encore le trajet de métro dont parlait Pierre Bourdieu .

L'un des résultats ou plutôt l'un des enseignements intéressants de cette enquête est la présence courante de la notion de mérite , de courage . Les étudiants étrangers estiment qu'ils méritent de pouvoir rester sur le territoire français parce qu'ils ont travaillé , qu'ils ont fait leurs preuves . Et pour certains il y en a qui ont des pièces d'identité qu'ils ne méritent pas (l'exemple de l'étudiant camerounais qui considère que son cousin ne mérite pas sa nationalité française) . Les notions de courage , de mérite sont réellement une quasi obsession pour les étudiants étrangers . Pour obtenir le visa ils doivent faire preuve de leurs capacités intellectuelles mais aussi et surtout de persévérance pour pouvoir tenir face aux procédures longues et compliquées .

Les gouvernements français ont tous œuvré pour rendre la France de plus en plus attractive ou au moins pour maintenir , entretenir son attractivité . Mais dans le même temps , les mesures liées à l'immigration se sont durcies et il devient de plus en plus dur pour un étudiant étranger de voir au delà de son cursus universitaire et de s'imaginer vivre en France .

C'est cette restriction qui est dénoncée par des associations telles que l'UNEF , la CIMADE ou encore le GISTI . A ces associations en général , et à l'UNEF en particulier , Éric Besson (alors ministre de l'immigration , de l'intégration , de l'identité nationale et du développement solidaire) répond : « on ne peut donc pas dire que « la France est de moins en moins attractive », ni qu'elle est de « plus en plus restrictive » pour les étudiants étrangers. » (communiqué datant du 30 Novembre 2009 . « La France ne pourra pas maintenir sa tradition d'accueil des étudiants étrangers légaux si elle ouvre ses portes à une immigration illégale incontrôlée » a enfin conclu Éric Besson dans le

même communiqué.

Finalement , l'étudiant devient plus étranger , plus travailleur qu'étudiant . La question peut se poser de savoir si cette situation n'est pas le but implicite des mesures administratives liées aux étudiants . L'étudiant doit pouvoir justifier d'un certain niveau de revenu tous les mois , il est donc dans l'obligation de travailler pour atteindre ce seuil fixé par la loi . Mais d'un autre côté , avec la lourdeur administrative , l'étudiant consacre beaucoup de temps aux démarches et au final il devient plus étranger qu'étudiant . Sans vouloir tomber dans un pessimisme ou dans un déterminisme , il faut reconnaître qu'il est difficile pour un étudiant étranger d'affronter ces étapes que sont le travail et les démarches administratives . L'étudiant étranger est dans l'obligation légale de demander un titre de séjour et donc de fournir tous les documents demandés par la préfecture mais de l'autre côté , s'il veut subvenir à ses besoins et atteindre le revenu minimum fixé par la préfecture , il doit aussi travailler . Au final il travaille pour vivre et pour atteindre ce seuil , il fait la queue à la préfecture et la place des études diminue peu à peu au fil du temps . Venu pour étudier , l'étudiant étranger devient peu à peu un étranger , un travailleur à qui toute fois est refusé le statut « travailleur salarié ». La carrière de l'étudiant étranger comporte des paradoxes criards . La carrière de l'étudiant étranger « correspond à un rendez-vous des angoisses croisées : réussir à ses examens , trouver un job , pouvoir payer son loyer et si possible retourner en vacances en Afrique. »<sup>165</sup>

Le parcours de l'étudiant étranger n'est en rien influencé par le sexe . Être une fille ou un garçon n'est ni un avantage ni un inconvénient . La carrière de l'étudiant étranger ne souffre pas de l'influence de la variable âge et est en quelque sorte asexuée .

Ce qui m'a intéressé c'est réellement les conditions de départ et les conditions de vie . Ainsi j'ai pris le risque de penser que le type d'études et le prestige de l'établissement avait peu d'impact sur la carrière de l'étudiant étranger africain en France . Néanmoins , le fait d'être inscrit dans une université ou dans une grande école suppose les mêmes démarches pour le visa et le type d'études peut peut-être changer les projections d'enquêtés mais avec la circulaire du 31 Mai , les étudiants ayant un diplôme d'une grande école ne sont plus garantis de trouver un travail par la suite et de se voir accorder le changement de statut . En ce sens , le type d'études n'est pas un élément essentiel de la carrière de l'étudiant africain . Dans l'échantillon il y avait une étudiante qui a avoué être venue en France pour le prestige dont jouit la Sorbonne mais le fait qu'elle soit à la Sorbonne n'a rien amélioré ou détérioré ses conditions de vie ou ses projections futures . En ce sens , dans mon échantillon le type d'études n'a que très peu affecté le parcours de ces étudiants .

Les résultats de cette enquête peuvent être opposés à d'autres étudiants étrangers mais le soin doit être pris de ne pas prétendre révéler une vérité universelle qui ne pourrait pas être contestée . Peut-être que les résultats sont valables sur l'ensemble des étudiants étrangers , peut-être pas. Le fait est

qu'il existe entre les étudiants interrogés de fortes similitudes . Et durant les entretiens avec d'autres étudiants étrangers , les mêmes similitudes apparaissaient . La catégorie "étudiant étranger" n'a d'unité que nominale , elle est hétérogène mais avec en son sein des individus qui partagent certes des différences mais aussi de fortes similitudes .

L'étudiant étranger n'est finalement pas plus étranger ou plus travailleur il est tout simplement les trois à la fois . L'étudiant étranger a trois facettes : sans ordre d'importance , la première est celle de l'étudiant , la seconde est celle du travailleur et la dernière est celle de l'étranger.

La carrière de l'étudiant étranger suppose donc pour l'étudiant d'apprendre à concilier ces trois facettes qui sont indissociables. Le parcours de l'étudiant étranger révèle l'endossement de plusieurs rôles , plusieurs facettes : l'étudiant demandeur de visa , l'étudiant nouvellement arrivé , l'étudiant qui travaille , l'étudiant qui demande un renouvellement de titre de séjour , l'étudiant qui cherche un logement . Le parcours ne suit pas la même trajectoire pour tous les étudiants. Chaque étudiant a son histoire , sa spécificité ce qui rend chaque parcours unique .

L'étudiant passe bel et bien par une série d'étapes diverses (demande de visa , logement , préfecture , etc) durant lesquelles il croise un certain nombre d'intermédiaires comme les agents des services consulaires , des préfectures , des universités , les employeurs . Au fil des étapes , l'étudiant s'habitue à sa situation et semble même incorporer les techniques.

La grande place qu'il accorde aux démarches administratives pousse l'étudiant à être plus un étranger plutôt qu'un étudiant . Et la crainte de fraude couplée au contrôle strict exercé par les agents de préfecture font peser sur les étudiants une pression supplémentaire en ce sens où ils doivent prouver qu'ils sont de "bons" étrangers , qui ne profitent pas du système .

Et en travaillant , les étudiants prouvent qu'ils peuvent s'en sortir par eux-mêmes . Mais le fait de travailler conduit à une minoration de la place des études . L'étudiant étranger a cela de particulier qu'on l'attire et qu'on le repousse, qu'on l'appelle mais qu'on s'en méfie, qu'il est venu pour étudier mais qu'au fond, on attend de lui qu'il fasse ses preuves de la même manière qu'un autre immigré, voire plus, puisqu'il faut à la fois justifier de revenus et de performances scolaires. Tout cela, a des conséquences délétères sur les parcours (redoublement,abandon, stress).

Toutes ces dimensions font partie du parcours des étudiants étrangers en France. Tout comme Simone de Beauvoir le disait : « on ne naît pas femme, on le devient »<sup>166</sup>, il en est de même pour les étudiants étrangers , on ne naît pas étudiant étranger, on le devient .

---

166 Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe* , Gallimard , 1949, pages 285 et 286

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages , documents , publications officielles

Avis et rapports du Conseil Économique et Social , *Comparaison Internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* Étude présentée par M. Guillaume Vuilletet, 2005

Circulaire N°DPM/DMI2/2007/323 du 22 août 2007 relative aux autorisations de travail provenant du

Circulaire du 31 Mai 2011 provenant Ministère de l'immigration , de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement et du ministère du travail , des relations sociales et de la solidarité .

COHEN E., *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, Diagnostic et perspectives*, Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères. 2001

Communiqué de Éric Besson , Ministre de l'Immigration , de l'Intégration , de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire , Paris, le 30 novembre 2009,

COULON A., PAIVANDI S., *Les étudiants étrangers en France: l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante, centre de recherche sur l'enseignement supérieur, Paris 8, Mars 2003

ENNAFAA Ridha, PAIVANDI Saeed, *Venir étudier en France. Enquête sur les parcours des étudiants étrangers* , Observatoire national de la Vie Étudiante , Novembre 2007

FABRE Jérôme, TOMASINI M, « Les étudiants étrangers en France et français à l'étranger » , *Données sociales : La société française* - Édition 2006

Observatoire national de la Vie Étudiante , *Les étudiants étrangers à l'Université de Nice-Sophia Antipolis* , In Folio n°24 p.1/8 Mai 2005

PAIVANDI Saeed , VOURC'H Ronan , *Profils et conditions de vie des étudiants étrangers*, *Observatoire national de la vie étudiante* , N° 12 — Juin 2005

*Rapport d'information , L'accueil des étudiants étrangers enjeu commercial ou priorité éducative enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 22 Septembre 1999 et présenté par Alain Claeys*

*Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* , Edition 2011 , Ministère de l'Éducation Nationale

TEISSIER C., THEULIERE M., TOMASINI M., « Les étudiants étrangers en France », *dossier*

n° 153, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, juin 2004.

TEISSIER Claire , THEULIÈRE Maël et TOMASINI Magda , *Les étudiants étrangers en France* , Note d'information , Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche , Direction de l'évaluation et de la prospective , 23 Septembre 2004

## Brochures

CIMADE , *Devant la loi Enquête sur les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures, l'information du public et l'instruction des dossiers* , Rapport d'observation , Mai 2008

*Étrangers : conditions d'accueil et traitement des dossiers à la préfecture de Bobigny : l'indignité !*  
Livre noir réalisé par les associations investies dans la défense des étrangers et la lutte contre les discriminations dans le département de la Seine Saint-Denis : Amoureux au ban public – ASTI 93 – Aubervilliers sans la peur – CDSP Montreuil – Cimade IdF – Collectif de SP de Livry-Gargan – Collectif Michelet Bondy – Coordination 93 de lutte pour les SP – Comede – Dom'Asile – GISTI – Ensemble vivre et travailler – Ligue des Droits de l'Homme 93 – MRAP 93 – Plate-forme des Associations Franco-Haïtiennes – RESF 93 – RUSF Paris VIII – Secours Catholique

## Ouvrages et publications généraux

BECKER, Howard S. , *Les ficelles du métier : guide de recherche en sciences sociales* , Paris : La Découverte , 2002 , 360p. - (Guides Repères)

BECKER Howard , « Biographie et mosaïque scientifique » , *Actes de la Recherche*, P. 105

BOURDIEU Pierre , « L'illusion biographique » in : *Actes RSS*, N° 62/63 (Thème "L'illusion biographique"), pp.69-72

DARMON Muriel *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003 ,p. 101

DARMON Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation » , *Politix*, 2008/2 n° 82 , p. 149-167.

GOFFMAN Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, 1975

ISRAËL Liora , « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des

premières années du GISTI » , *Politix*. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 115-143  
MAUSS M., 1968, La prière, in *Oeuvres*, t. I, Paris, Minuit. , 401

PENEFF Jean , *La méthode biographique . De l'école de Chicago à l'histoire orale* , Armand Collin , Paris 1990 , P. 102

### Ouvrages spécifiques

AMOUGOU Emmanuel , Étudiants d'Afrique noire en France , une jeunesse sacrifiée ? , Editions l'Harmattan , 1997 , 137 pages

BORGOGNO V. , VOLLENWEIDER-ANDRESEN L , "Les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir : nouveaux éclairages", *Migrations-Etudes*, n° 79, ARIC, 1998

DALLE-NAZEBI Sophie, NDOULI-NAZEBI Guy , Histoires, sens et enjeux de non retour au pays d'étudiants congolais résidant en France , extrait du colloque international « *Migrations, exode des compétences et développement en Afrique Centrale* », 14 au 16 novembre 2007, Brazzaville (République du Congo) organisé par le REMIDAC (Réseau Migration et Développement en Afrique Centrale)

DUBOIS Vincent , *La vie au guichet , Relation administrative et traitement* , Economica , Mai 2010

ENNAFAA Ridha et PAIVANDI Saeed , « Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la « fuite des cerveaux » », *Formation emploi* , juillet-septembre 2008, mis en ligne le 01 septembre 2010 . Document accessible en ligne sur : <http://formationemploi.revues.org/2356>

ESCAFRÉ-DUBLET Angéline , « Le « problème » de l'immigration » , Texte paru dans *laviedesidees.fr*, le 1er octobre 2008

HMED Choukri & LAURENS Sylvain , « Un travail collectif sur la fabrique des catégories et l'invention de l'immigration » , *AGONE*, 2008, 40 : 7-13

LATRECHE A., *La migration internationale des étudiants: le cas des étudiants maghrébins en France*, thèse de 3ème cycle, Université Paris 1. 1999, p. 221

LAURENS Sylvain, « « 1974 » et la fermeture des frontières » Analyse critique d'une décision érigée en turning-point, *Politix*, 2008/2 n° 82 , p. 69-94

MATH Antoine, SLAMA Serge, SPIRE Alexis, VIPREY Mouna , « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) » , *Revue de L'IREN* N° 50 – 2006/1

SLAMA Serge , *La fin de l'étudiant étranger* , issu d'un mémoire de troisième cycle (DEA Libertés Publiques et Droits de l'Homme à l'Université de Paris X – Nanterre) , L'Harmattan , 1999

SPIRE Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Raisons d'agir, 2008 , 124 pages

TRIBALAT Michèle. Weil (Patrick) , *La France et ses étrangers ; L'aventure d'une politique d'immigration, 1938-1991* , « Population », 47e année, n°3, 1992 pp. 791-793.

XAVIER Thierry, « La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour » , *Population*, 56e année, n°3, 2001 pp. 451-468.

<b>Autres sources</b>
-----------------------

Complément d'enquête – « Abidjan-Paris , un visa à tout prix » - Jeudi 3 Mai 2012

Site web de Campus France : <http://www.campusfrance.org/fr/>